

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

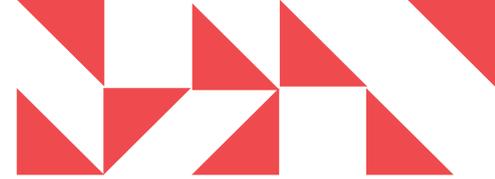


Rapport d'étude

Vers un projet culturel de territoire

Communauté de communes Convergence Garonne

Juin 2018



Equipe projet UBIC

Lucille Airault, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne

Mariya Ilcheva, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne

Sabrina Khinibilla, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne

Manon Pliczczak, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne

Camille Paoletti, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne

Paola Richard, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne

Raphael Seine, Master IPCI Université Bordeaux Montaigne

Sous la direction de **François Pouthier**, Professeur associé des Universités, Université Bordeaux Montaigne

Groupe projet Convergence Garonne

Jérôme Gauthier (Vice-Président en charge de la culture)

Christophe Azéma, Line Baraduc, Philippe Beltramo, Marlène Briant, Céline Bignonneau, Philippe Block, Benoît Dupont, Patrick Mazzi, Marion Roche, Lise Saubusse.

Commission culturelle communautaire

MATEILLE Bernard (Président), GAUTHIER Jérôme (Vice-Président en charge de la culture), ANDRE Laurent, ANGULO Marie-Dolorès, BARADUC Line, BELTRAMO Philippe, BENOIT Françoise, BIGNONNEAU Céline, BLOCK Philippe, BLOT Pascal, BOURGEOIS Virginie, BOUTINON Benoît, BOYER Christian, CAVAILLOLS Dominique, CAZIMAJOU Didier, CHAGNAUD Nathalie, CHOLLON Lionel, COUILLE Patrick, DANIEL Jacques, DEMAULJEAN Nathalie, DEPUYDT Jean-Marc, DORE Jocelyn, DUPONT Benoît, FORTINON Maryse, GAUTHIER Marc, GUILLEMETEAUD François, LACOSTE Joël, MAZZI Patrick, MEUNIER Laurence, MOREL Henri, NICHILLO Florence, ROCHE Marion, TOMAS Jean-Philippe, VETIER Claude, ZAUSA Elie,

Ateliers territoriaux, enquêtes et arpentage

Forum ouvert « Comment la culture peut-elle faire lien dans notre territoire ? » 18 novembre 2017, Barsac
Arpentage, 12 janvier 2018

Enquête associations culturelles, février-mars 2018

Ateliers « Comment mieux travailler ensemble dans le territoire ? »

Communication et événementiels – 10 mars 2018, Salle des Fêtes, Landiras

Bénévolat et mutualisation – 3 avril 2018, Brasserie du Mascaret, Chez Pascaud, Rions

Remerciements

Au service culture de Convergence Garonne : Christophe Azéma, Marlène Briant, Laure Chapron, Lise Saubusse pour leur confiance, leur organisation et leur accueil.

Sommaire

07

Préambule

« Une responsabilité culturelle partagée... »
« ...au regard des droits culturels »

11

Le cadre de l'accompagnement

Enjeux et processus de l'Assistance à Maitrise d'Usages
Protocole et calendrier
La Cellule d'Innovation Sociétale, UBIC

15

Une photographie sensible du territoire

De quel territoire parlons-nous ?
Des territoires soumis à de fortes mutations sociales, économiques et culturelles
La « carte d'identité » de la Communauté de communes Convergence Garonne
Ce qui lie, anime et questionne culturellement le territoire

25

Les enjeux d'un projet culturel de territoire : les inters

L'inter sectorialité
L'inter territorialité
L'inter culturalité

33

Cadre d'action 1 : des patrimoines vivants à rôle social actif

Des patrimoines au cœur des cadres de vie
Les patrimoines du territoire Convergence Garonne
Une approche intégrée des politiques relatives à la diversité culturelle, biologique, paysagère et bâti

39

Cadre d'action 2 : une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Une courte histoire de l'éducation artistique et culturelle
Un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle en 3D

47

Cadre d'action 3 : une mise en réseau graduée des parties prenantes

Vers un collectif d'associations ?
Une synergie entre équipements culturels d'intérêt communautaire
La définition d'un événement d'intérêt communautaire

Sommaire

61

Conclusion

63

Tableau des propositions

65

Annexes

Grand livre Forum ouvert du 18 novembre 2018
Synthèse des ateliers associatifs « Comment mieux travailler ensemble ? »
Enquête les associations culturelles du territoire

Préambule

Depuis une vingtaine d'année, notre pays est entré dans une nouvelle phase de décentralisation et d'organisation territoriale de la République. La naissance de l'intercommunalité – dès 1995 avec la LOADT - puis à partir de 1999 et 2000 avec les Lois d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire¹, les révisions constitutionnelles de 2003 et 2004 - nommées Acte II de la décentralisation² - suivies de la loi constitutionnelle de 2008³, portant respectivement à « *l'organisation décentralisée [et] à la modernisation des institutions de la Vème République* » ont profondément bouleversé le paysage politico-administratif.

Plus récemment, les différentes lois de réforme des Collectivités territoriales et la loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine⁴, pour la culture, caractérisent un nouveau temps législatif, sans précédent depuis 1982 pour les premières, sans précédent pour la dernière⁵.

Une « responsabilité culturelle partagée... »

La loi MAPTAM qui instaure les métropoles fait preuve dans l'immédiat d'un impact limité : peu de transferts nouveaux, des bâtis demeurant encore pour beaucoup à la charge des villes et un article L5217.2.1 appelant à une conjonction entre « *compétence culturelle et intérêt communautaire* »⁶ ; preuve s'il en est que plus la valeur symbolique est élevée, plus les transferts sont faibles.

En revanche, les Schémas de Coopération Intercommunale, document cadre de référence pour l'évolution de la carte intercommunale, ont obligé nombre d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale –du fait de la loi NOTRe- a relevé le seuil de leur nombre minimum d'habitants à 15 000. Par voie de conséquence, elles ont été amenées à fusionner avec leurs voisines et redéfinir compétences, missions et intérêt communautaire, là où, pour beaucoup, antériorité et légitimité étaient encore loin d'être acquises.

Quant aux Collectivités départementales et régionales, elles perdent, du fait de la Loi NOTRe, leur clause de compétence générale et les premières, si elles ne sont plus condamnées à disparition immédiate, sont amoindries par des charges en progression et des ressources en baisse. Si ces deux entités voient se réduire leur capacité à choisir librement leurs politiques, la culture, quant à elle, demeure « *une responsabilité partagée (...) exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat (...), [comme par ailleurs] « les compétences, en matière de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire* »⁷. Toutes les collectivités se trouvent aujourd'hui dans l'obligation de mieux éprouver leurs interventions, voire de coopérer activement, au sein d'une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)⁸, qui doit être consacrée une fois par an à la culture et à laquelle s'adosse une Conférence Permanente de la Culture⁹ aux sessions plus fréquentes.

1 Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire du 4 février 1995 (LOADT), LOADDT du 25 juin 1999 dite loi Voynet et loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dite loi Chevènement.

2 Loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République.

3 Loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Vème République.

4 Loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine.

5 Loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), Loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions, Loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), Loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine.

6 Loi MAPTAM, *op. cit.*

7 Article 103 de la loi NOTRe.

8 Loi NOTRe, *op. cit.*

9 Loi CAP, *op. cit.*



C'est donc à une compétence obligatoire de cohésion sociale et territoriale et une obligation de coopération publique culturelle que sont aujourd'hui confrontées les politiques territoriales. La refonte des Collectivités territoriales nécessite, d'autres outils de partage et une meilleure coordination de l'action publique, au service d'un développement plus concerté du(des) territoire(s).

« ...dans le respect des droits culturels »

Mais les lois ne se limitent pas à produire de nouveaux cadres d'articulation de leurs interventions. Elles impliquent également le besoin de ne pas limiter l'action publique à une vision statique de sauvegarde de secteurs ou de délimitation de périmètres ; d'où l'absence de compétences obligatoires nouvelles dévolues à l'une ou à l'autre des collectivités ; d'où également le risque de voir s'exprimer de manière indéfinie cette responsabilité partagée, qui la rend possiblement optionnelle en un temps de raréfaction financière. C'est une nouvelle « dimension » qu'il convient d'inventer « **dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005** »¹⁰.

Cette notion de droits culturels n'est ni un dispositif de plus ni une doxa nouvelle. C'est plus simplement une « *pédagogie de la singularité, de la différence et de la solidarité* »¹¹ ; une manière de nous interroger sur nos politiques et leurs traductions opérationnelles dans un monde et une République en fortes mutations et de les repenser dans le champ de la culture et en conséquence dans celui des autres politiques publiques ; une façon de se transformer continûment sans se perdre¹² et une preuve que la diversité qui pouvait être considérée comme un frein à la cohésion et donc à la démocratie, doit dorénavant être comprise avant tout comme une ressource.

Les droits culturels¹³ sont mentionnés dans des textes validés par la plupart des États dont la France. **L'accès aux droits à la culture des personnes est donc intégré depuis bien longtemps dans la chose publique.** Ces termes peuvent donc être considérés comme une dénomination usuelle dans le système des droits de l'homme mais demande souvent une traduction concrète dans les politiques publiques.

Dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, les articles 26 et 27 soulignent que « *toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. Chacun a le droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur* ». Le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, dans son article 13, indique que « *la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture* ». Longtemps, ces textes, comme par ailleurs la Déclaration des Droits de l'Homme du 26 août 1789, ont été considérés comme non efficaces en terme juridique. Mais en les intégrant à la Constitution de la V^{ème} République du 4 octobre 1958 - ainsi que les principes jurisprudentiels qu'ils ont permis de dégager, notamment les principes fondateurs reconnus par les lois de la République issus du Préambule de 1946 - ils sont devenus constitutifs. Ils forment avec la Constitution stricto sensu, ce qu'il est convenu d'appeler le bloc de constitutionnalité depuis que le Conseil constitutionnel a accordé valeur constitutionnelle, en 1971¹⁴, au préambule de la Constitution.

¹⁰ Loi NOTRe, *op.cit.*

¹¹ DE BODT R. (2012), *Quelques réflexions d'ensemble en vue d'évaluer nos pratiques socio-artistiques*, Bruxelles : Maison de la création de Laeken, 5 décembre 2012.

¹² CHAMOISEAU P., GLISSANT E. (2009), *L'introuvable beauté du monde. Adresse à Barack Obama*, Paris : Galaade.

¹³ Déclinés dans la Déclaration dite de Fribourg (2007).

¹⁴ LEGER J., PONTIER J.M., (dir.) (2012), *Les services publics culturels*, Aix-Marseille : Presses Universitaires.



Mais la France a également ratifié des conventions et traités internationaux dont la valeur est supérieure à celle des lois françaises¹⁵. Le Pacte international aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966, dans ses articles 13, 14 et 15, mentionne ainsi le « *droit de participer à la vie culturelle et bénéficier du progrès scientifique* » et engage les États signataires à « *en garantir le plein exercice* », « *à respecter la liberté indispensable* » ainsi qu'à protéger « *les intérêts moraux et matériels découlant de sa production (...)* »¹⁶. Enfin, les droits culturels sont référencés dans la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de l'Unesco (2001) traduite par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) à laquelle font référence les Lois NOTRe et CAP: « *la diversité culturelle est reconnue comme «héritage commun de l'humanité» et sa sauvegarde est considérée comme étant un impératif concret et éthique inséparable du respect de la dignité humaine* »¹⁷.

En se référant à différents textes internationaux, constitutionnels et législatifs, **il est donc démontré que les politiques publiques culturelles s'inscrivent dans des logiques communes de délégations et de maillage**. Il s'agit donc dorénavant de traduire ce travail de reconnaissance de l'accès aux droits culturels dans la manière de concevoir les politiques et d'approfondir l'hybridation ou le métissage culturel non dans un mélange uniformisant¹⁸, mais par recompositions respectives des pratiques qui révisent leurs propres systèmes de référence. Ainsi, place pourrait être faite à chacun de s'approprier des pratiques culturelles pour s'émanciper et se donner les moyens « *d'expérimenter sa liberté* »¹⁹ à s'identifier.

Dans cette forme de rencontre avec les arts et les cultures, l'on voit ainsi poindre **un nouvel enjeu de lien social, de reconnaissance et d'émancipation**. Au travers des notions de citoyenneté et de participation ainsi que de celles de dignité et d'identité, les effets attendus de reconnaissance et de valorisation des pratiques artistiques et culturelles se situent donc bien à la fois dans l'évolution du rapport à la culture des personnes mais aussi dans leur capacité à se nourrir et se saisir du (des) territoire(s) dont ils sont originaires ou qu'ils habitent.

Tout en étant conscient du chemin parcouru, il convient de **construire de nouveaux assemblages entre acteurs associatifs, habitants et élus**, toutes et tous confrontés à un édifice social et économique fragilisé, dans des territoires en fortes mutations culturelles. Voilà qui ouvre beaucoup d'incertitudes dans un temps de raréfaction de budgets publics, beaucoup de nouvelles constructions à venir qui risquent de prendre du temps... et si l'on regarde le verre à moitié plein : beaucoup d'opportunités nouvelles à saisir. C'est l'enjeu que se sont donnés les élu.e.s de la Communauté de communes Convergence Garonne, en procédant à un état des lieux des actions publiques culturelles de leurs intercommunalités précédentes dorénavant réunies dans un territoire mutuel, pour faire émerger et écrire leur commune feuille de route pour les années à venir.

¹⁵ Article 55 de la Constitution : « *les traités ou accords régulièrement ratifiés ont une valeur suprême à celle des lois* ».

¹⁶ « *Reconnaissant que, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'idéal de l'être humain libre (...) ne peut être réalisé que si des conditions permettant à chacun de jouir de ses droits civils et politiques, aussi bien que de ses droits économiques, sociaux et culturels* »

¹⁷ « *La nécessité de reconnaître que les biens et services culturels sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens, et ne peuvent être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres* » ; « *la nécessité pour les États de prendre toutes les mesures en vue de protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles tout en assurant la libre circulation des idées et des œuvres* »

¹⁸ MORIN E. (2008), *Vitalité de la diversité culturelle et mondialisation*, L'Observatoire n°33.

¹⁹ ROUILLON V. (2016), *Éducation artistique et culturelle, l'expérimentation de la liberté*, in MIQUEU C., POUTHIER F. (dir.), *Passage à l'A.C.T.e. pour les contrats de coopération territoriale d'éducation artistique et culturelle en grande Région Nouvelle-Aquitaine ALPC*, Bordeaux : UBIC.

Le cadre de l'accompagnement

La nouvelle Communauté de communes de Podensac, Coteaux de Garonne, Lestiac, Paillet et Rions est née le 1er janvier 2017 de la fusion de la Communauté de communes de Podensac et de celle des Coteaux de Garonne ainsi que de la dissolution de la Communauté de communes du Vallon d'Artolie dont trois communes (Rions, Paillet et Lestiac) ont rejoint le nouvel EPCI. **Elle a pris le nom de Convergence Garonne fin 2017** et a accueilli le 1er janvier 2018, les communes de Cardan et Escoussans, en provenance respective des Communautés de communes du Créonnais et l'Entre-Deux-Mers. Elle rassemble aujourd'hui 27 communes et 32 227 habitants²⁰. Elle s'est dotée de la compétence culture au 1er janvier 2017 ; une compétence portée, avant la fusion, d'une part par la Communauté de communes du Vallon d'Artolie (action culturelle, événementiel et contrat territorial d'éducation artistique et culturelle), d'autre part par celle de Podensac (réseau de lecture Publique et médiathèque intercommunale).

D'où le souhait exprimé par les élu.e.s de la Communauté de communes Convergence Garonne de mener un état des lieux de leurs actions respectives et de leurs ressources culturelles présentes dans le territoire, permettant aux nouveaux élus :

▶ D'une part de mieux connaître les formes et contenus des établissements et des actions culturelles précédemment engagées par chacun ; ceci afin de périmétrer la compétence culturelle communautaire et de se doter de nouveaux cadres d'actions tout en étant attentifs aux antérieurs ;

▶ D'autre part d'engager avec les différents acteurs associatifs culturels, une concertation, susceptible tout autant d'enrichir que de participer au développement des interventions publiques à venir.

Un premier état des lieux des ressources culturelles a été réalisé en octobre 2017 par le service culturel de

l'intercommunalité. Il s'agit là d'une « photographie » de l'action engagée par les Communautés de communes antérieures ainsi que de données essentiellement quantitatives qu'il s'est agi d'approfondir avec une approche plus qualitative des ressources et des acteurs. Muni de l'ensemble de ces éléments, **l'objectif est de définir les grands axes de l'intervention publique culturelle** à développer dans le nouveau territoire, en étant attentifs à son adéquation avec le projet communautaire en cours de constitution.

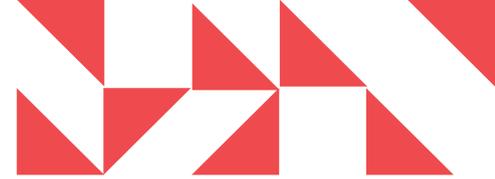
Pour cela, une commission culturelle a été constituée. Animée par le Vice-Président en charge de la culture de la Communauté de communes, elle est composée des Maires et Adjoint.e.s à la culture du territoire. Elle a invité à intervalles réguliers certains acteurs culturels à siéger notamment dans les temps de concertation et d'échanges proposés. Elle s'est également appuyée à partir d'octobre 2017 sur un groupe projet, coordonné par le responsable du service culturel en charge opérationnel de la conduite de la recherche-action.

La commission culturelle communautaire a souhaité s'adjoindre les compétences d'UBIC²¹, Centre d'Innovation Sociétale des Universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, à même d'approfondir, synthétiser et recoler des données (Etat des lieux ressources culturelles, Diagnostic du Portrait Social de Territoire, données Insee, « état de l'art » politiques culturelles territoriales) : d'établir de premiers temps de rencontres et de concertations avec les élu.e.s et les acteurs culturels associatifs et publics du territoire ; enfin d'émettre des cadres d'actions prospectifs déclinés en propositions concrètes.

A intervalles réguliers, tant dans un souci de transparence que de validation des apports, des temps d'échange avec le groupe projet et la commission

²⁰ Source : INSEE (chiffres 2015), consulté le 14 janvier 2018.

²¹ Université Bordeaux Inter Culture.



culturelle communautaire ont permis d'informer, amender ou confirmer les hypothèses construites communément. Des apports méthodologiques et théoriques ont apporté au fur et à mesure du déroulement de la recherche-action, des éclairages et des outils, avec l'ambition d'une autonomisation et d'une transmission de la démarche dans une optique de poursuite et/ou de reproduction.

Cette recherche-action, déclinée en accompagnement à maîtrise d'usages²², a en effet pour objectif d'accroître le pouvoir d'intervention de chacun sur les situations professionnelles dans lesquelles il est engagé et de développer des compétences nouvelles. Ce qui est recherché c'est la capacité des acteurs à analyser des situations, à résoudre des problèmes concrets, à formaliser les compétences implicites produites dans l'action et à les transformer en savoirs communicables. Par sa finalisation sur le traitement de problèmes ou de projets réels, la recherche-action constitue une « remarquable opportunité pour entraîner à la combinaison et à la mobilisation de ressources pertinentes (savoirs, savoir-faire, ...), pour créer et mettre en œuvre des compétences »²³. Elle n'a donc pas pour vocation à se substituer ou à produire des préconisations opérationnelles déterritorialisées. Elle s'inscrit dans un travail concerté avec le territoire de la Communauté de communes, ses élus, ses techniciens et les acteurs qui y œuvrent ou y habitent, afin d'aider à la décision.

Protocole et calendrier de l'assistance à maîtrise d'usages

Phase 1 : Approfondissement sensible de l'état des lieux et recollement de données

A partir de l'état des lieux réalisé par le service culturel, un forum ouvert « *Comment la culture peut-elle faire*

²² L'Accompagnement à Maîtrise d'Usages est une notion se référant à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, qui inclue aux études de conception les utilisateurs (ici la Communauté de communes) et les usagers (ici les associations).

²³ LE BOTERF G. (1998), *L'ingénierie des compétences*, Paris : éditions d'Organisation.

lien dans notre territoire ? » a été organisé par UBIC et Convergence Garonne le 18 novembre 2017. Un Grand Livre a été publié le jour même et remis aux intervenants puis synthétisé en décembre 2017²⁴. Il a permis de compléter les données quantitatives par des retours plus qualitatifs et prospectifs des acteurs et élus concernés.

Phase 2 : Présentation à la Commission culturelle des cadres d'actions

A l'issue de cette première phase, UBIC a présenté au groupe projet puis à la commission culturelle communautaire l'état des lieux complété ainsi que les cadres d'actions prospectifs. Simultanément, a été conduit un arpentage du territoire et une rencontre visite des quatre équipements identifiés comme « structurants ».

Phase 3 : Réalisation d'une enquête associations culturelles et définition d'ateliers

A partir des propositions du forum ouvert et d'une enquête réalisée auprès des 64 associations culturelles du territoire, des ateliers ont réuni les acteurs associatifs et communaux sur la thématique « *Comment mieux travailler ensemble dans le territoire ?* ». Les synthèses des ateliers ont été transmises aux participants accompagnées des conclusions de l'enquête associations culturelles²⁵. Forum ouvert et ateliers se sont déroulés dans différents lieux du territoire.

Phase 4 : Formulation de propositions et restitution des travaux auprès de la commission

A l'issue de cette concertation avec les acteurs territoriaux, il a été rendu à la commission culturelle communautaire des propositions et des outils concrets. Ils doivent permettre aux élu.e.s et technicien.ne.s de la Communauté de communes de traduire les modalités pratiques de mise en œuvre ainsi que les outils d'évaluation et d'évolution permettant, dans le respect de l'intérêt communautaire, une réactualisation

²⁴ Cf annexe 1 p.65.

²⁵ Cf annexe 2 p.79 et annexe 3 p. 83.



	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	
PHASE 1												
Etat des Lieux												
Recollement de données												
Forum ouvert												
PHASE 2												
Présentation des cadres d'actions												
Arpentage et rencontre des équipements structurants												
PHASE 3												
Enquête associations culturelles												
Ateliers associations culturelles : faire ensemble												
PHASE 4												
Restitution à la commission culturelle communautaire												
Publication												

continue.

Le centre d'innovation sociétale UBIC

UBIC (Universités Bordeaux Inter Culture) est un Centre d'Innovation Sociétale labellisé par l'IdEx Bordeaux, plateforme de collaborations entre l'Université et le monde socio-économique sur le champ «culture, économies créatives et territoires». **L'objectif principal est d'accompagner les acteurs de la culture et des industries créatives dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets**, en mettant à disposition des professionnels, les savoirs et savoir-faire universitaires.

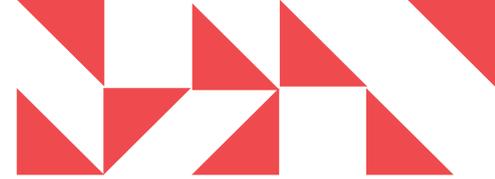
Les Sciences Humaines et Sociales jouent un rôle décisif dans la construction et la compréhension du fonctionnement de nos sociétés contemporaines. Si la recherche fondamentale permet de fonder une démarche au long cours, la recherche-action et les sciences participatives répondent à la fois aux «*préoccupations pratiques des personnes se trouvant en situation problématique*» et au «*développement des sciences sociales par une collaboration qui les relie selon un schéma éthique mutuellement acceptable*»²⁶.

Sciences participatives : Formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée, insistant davantage sur la coopération entre recherche et société à toutes les étapes de la production de connaissances.

²⁶ RAPOPORT R. (1973), *Les trois dilemmes de la recherche-action*, Connexions n°7.

Emmanuel Porte, Les Cahiers de l'Action N°48, septembre 2017.

Aussi la démarche proposée par UBIC à la Communauté de communes Convergence Garonne a consisté en un travail de co-construction entre des élus, des techniciens, des représentants associatifs, des chercheurs et des étudiants. Une co-construction au terme de laquelle la mise en œuvre de méthodologies pratiques vise certes à satisfaire la commande, mais aussi à transférer des savoir-faire afin que le commanditaire puisse ultérieurement assumer en autonomie les enjeux, tant il est vrai que dans un monde en constante et pleine mutation, les usages, les mobilités et la diversité des pratiques culturelles brouillent les représentations traditionnelles de nos rapports à l'art, à la culture et à la société et imposent aux acteurs de remettre en question leurs pratiques et cadres d'action.

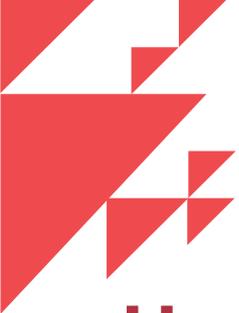


Les modes d'action et de collaboration d'Ubic

A sa manière, UBIC participe de la construction d'une nouvelle ingénierie culturelle territoriale. Une ingénierie qui nécessite des dialogues reconnaissant les singularités et les missions de chacun tout en étant en mesure de les conjuguer ; une ingénierie qui pose également la nécessité d'une responsabilité partagée, moyen privilégié et essentiel de co-construction des politiques publiques.

Que ce soit à travers la formation dispensée dans le cadre du master IPCI ou via les dispositifs d'Assistance à Maîtrise d'Usages mis en œuvre par UBIC, notre ambition est tout autant de former des ingénieurs compétents que des citoyens responsables, attentifs à la diversité culturelle, à la nécessaire préservation et prise en compte des cultures dans le monde. Tout en veillant à ne pas verser dans un nouveau « catalogue » des caractéristiques culturelles spécifiques, il s'agit de s'attacher à analyser comment tout cela peut s'inventer sous forme de sciences participatives, avec et dans l'interaction permanente aux autres et comment cela peut nous permettre de sortir de nos « sentiers de dépendance », interroger nos représentations et établir de nouveaux référentiels.





Une photographie sensible du territoire

Le territoire est un terme qui s'est imposé dans le domaine des sciences au tournant des années 80 et connaît, dorénavant, dans celui de l'action publique une formidable diffusion. Difficile aujourd'hui d'y échapper dans le discours d'un.e élu.e qu'il soit de stature nationale comme locale ou dans celui d'un acteur de terrain public comme privé qu'elle que soit son champ d'intervention, social, culturel, environnemental ou encore économique. Cette utilisation, parfois abusive de la notion, est un signe de sa porosité et de la plasticité du terme ; avec une force, celle de s'être imposée dans les vocables du quotidien aux côtés, et parfois en opposition, avec ceux de mondialisation et de globalisation et un risque inhérent, celui de devenir un « mot valise » de plus dans la caisse à outils de l'opérateur.

De quel territoire parlons-nous ?

Dans la pensée des géographes classiques vidaliens de la fin du XIX^{ème} siècle, le territoire est absent. La géographie est alors la science des lieux et non celle des hommes. Elle prolonge alors le double visage acquis dès l'antiquité : celui de la connaissance physique d'une terre et celui plus géopolitique de la description des « contrées » explorées, de leurs particularités physiques et de leurs « peuplades » parfois étranges.

Le territoire comme construit politique

En sciences politiques, le territoire est avant tout un construit politique d'un Etat ou d'une communauté qui « revendique le monopole de l'usage légitime de la

*force physique*²⁷ pour Max Weber et qui encourage une « *volonté nationale populaire* »²⁸ à se construire, s'imposer et se faire instrumentaliser selon les mots d'Antonio Gramsci. Le territoire ne vaut donc que s'il y a une domination institutionnelle d'un pouvoir public. Dans le cas de la nouvelle Communauté de communes Convergence Garonne, la délimitation territoriale issue de la fusion relève de cette catégorisation. Le territoire de l'EPCI a été défini par des puissances publiques (Etat-Préfecture, élus communaux et communautaires en poste), indépendamment de sa structuration physique, historique, sociale et humaine ainsi que d'autres territoires institués. Il ne recoupe pas les limites des circonscriptions définies par l'Etat lui-même (circonscriptions électorales, pédagogiques, administratives, ...) ou par d'autres collectivités (Pôle des Solidarités ou Jeunesse du Département pour exemple).

Dans cet outillage de la géographie politique, le territoire est d'une part métrique et cartographiable ; il est délimité par des frontières. Pour une autre part, marginale et périphérique, il renvoie dans la **géographie humaine** française à la pertinence des limites, à la reconnaissance de pays, qui par leur nature géomorphologique, leur histoire religieuse, politique ou militaire et leurs traditions vernaculaires sont susceptibles de faire rimer le mot de territoire avec celui de terroir, cet objet local²⁹ des années 70.

Qui plus est la notion même de territoire a été longuement contestée. L'ancrage imposé tant par les sciences politiques que par la géographie

27 WEBER M. (1919), *Le savant et le politique*, Paris : 10/18, réédition 1963.

28 GRAMSCI A. (1932), Notes sur Machiavel, *la politique et le prince moderne*, in *Textes*, édition réalisée par André Tosel, Paris : Editions sociales, réédition 1983.

29 SFEZ L. (1977), *L'objet local*, Paris : 10/18.



humaine contemporaine des « terroirs » l'opposerait à **l'émergence de la logique de réseau**, portée par une école anglo-saxonne des sciences de la communication symbolisée par le « *village planétaire* » de Marshall Mac Luhan. Il s'opposerait ainsi au surgissement de la mobilité et à l'abolition des distances que permettent les couloirs de circulation, même si cette approche portée par une modernité envahissante ne fait que bien peu de cas, elle aussi, des distances psychologiques; surtout quand on se situe dans des espaces conjoints - comme c'est le cas pour les trois communes de l'ex-Communauté de communes du Vallon d'Artolie et leur inscription dans l'entre-deux-mers et les communes de Guillos et de Landiras qui appartiennent au plateau forestier landais à l'inverse disjoints telle la « rupture » du fleuve, vécue comme barrière.

« *La Garonne peut être un mur, elle doit devenir un lien* ». **Atelier Construire des « ponts » sur la Garonne. Forum ouvert du 18.11.2017**

Une nouvelle organisation territoriale

Mais aujourd'hui, nous ne pouvons ignorer que notre pays est entré dans une nouvelle phase de décentralisation et d'organisation territoriale de la République. Voilà comment naissent de « nouveaux territoires » que l'on pourrait limiter aux seuls territoires institués, ceux de notre découpage territorial, la commune en étant le plus ancien. Des **territoires institués** qui ne peuvent s'absoudre dorénavant de compter ceux, dit communautaires, qui lient des communes limitrophes (EPCI), inscrites comme le demande la loi dans une continuité territoriale –le territoire doit être d'un seul tenant et sans enclave-, qui font le choix de s'associer et de développer un projet, c'est-à-dire de mutualiser ressources et énergies pour mener des politiques publiques en commun³⁰.

Un premier constat est de prendre conscience que ces territoires, entre ceux historiques et morphologiques et ceux définis préalablement par la puissance publique –les ex-intercommunalités- ne se recoupaient pas. Et ne se recoupent pas, peuvent rencontrer quelques difficultés à coopérer et à faire « convergence ».

Mais cette notion commode de territoire a également pour mission d'aborder ce que sont les processus sociaux quand ils s'inscrivent dans un espace et un temps ; en d'autres termes, de résoudre l'équation entre délimitation cartographique et relations sociales. C'est pourquoi elle ne peut faire fi de nos **territoires de vie**. S'ils ont longtemps correspondu aux parcours quotidiens pour manger, dormir, travailler, ces derniers sont aujourd'hui confrontés à de nouvelles mobilités qui s'étendent bien au-delà d'horizons considérés comme indépassables.

Les parcours de vie, qu'ils soient diachroniques – une distance habitat travail loisirs qui ne cesse de progresser – ou synchroniques – des flux touristiques, des lieux de vie évolutifs suivant l'âge – accroissent les périmètres spatiaux et temporels. Le territoire, par son ancrage spatial s'opposerait alors aux réseaux, avec leurs flux, leurs rapports et leurs mobilités y compris virtuels. Les territoires institués, ceux des pouvoirs publics, s'affronteraient alors aux réseaux économiques et sociaux.

Par les modes de circulation, de consommation, de travail et de loisirs, le territoire de vie disposerait d'une dimension collective représentative de l'insertion des individus dans un ou plusieurs groupes sociaux de référence³¹, définissant de nouveaux cercles concentriques successifs, des périphéries de la périphérie de la périphérie³² ... dames gigognes à l'horizon infini.

D'autant que ces territoires de vies génèrent des vécus. Le **territoire vécu** de chacun pose comme préalable l'appropriation par chacun des individus de ses territoires personnels et de leurs délimitations sociales et spatiales. Ce rapport vécu aux territoires passe par une mémorialisation de lieux de vie familiaux, sociaux et spatiaux et s'inscrit dans des parcours de vie. Il influe sur le regard que chacun porte à l'espace qui l'entoure. Il ne peut s'abstenir d'une construction identitaire croisant dimension historique et symbolique, sociale et familiale, addition de valeurs patrimoniales et mémorielles, renforçant ou non un sentiment d'appartenance aux territoires institués et de vie. « *L'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de*

31 YVES J., CALENGE C. (dir.) (2002), *Lire les territoires*, coll. Perspectives Villes et Territoires, Tours : Presses universitaires François-Rabelais.

32 GUILLUY C. (2010), *Fractures françaises*, Paris : Flammarion Champs essai.

30 MIQUEU C., POUTHIER F. (2016), *op. cit.*

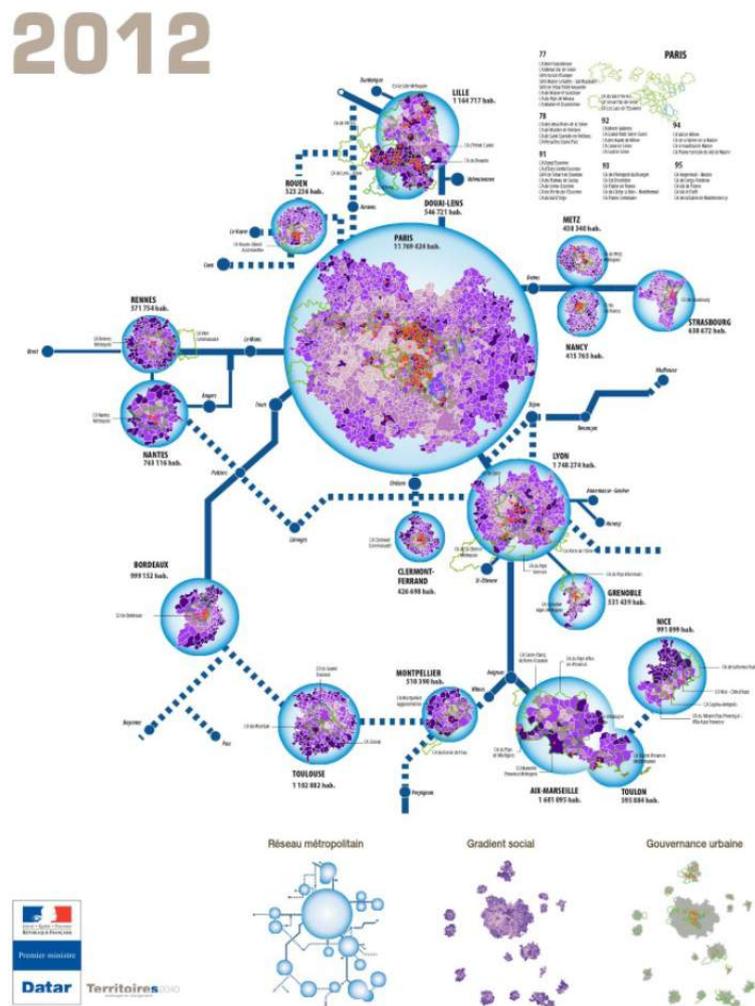


répétitions silencieuses, de maturation lente pour devenir territoire »³³, comme si les sociétés façonnaient des territoires qui à leur tour façonne l'imaginaire d'une sociabilité territoriale.

Selon le joli mot d'Alain Lefebvre, « les territoires qui nous habitent ne se réduisent donc pas aux territoires que nous habitons »³⁴. D'où la difficulté de faire coïncider tous ces territoires³⁵. Et plus que la pertinence d'un territoire, c'est la **pertinence du projet culturel territorial, à construire avec les personnes qui habitent et s'impliquent dans le territoire**, qui serait alors à rechercher. Cette dernière renvoie à la territorialisation par l'ensemble

des processus engagés par des systèmes d'acteurs, par des constructions sociales et politiques, par les rapports de force et les tensions qu'elle génère, par des déterminants économiques, sociaux et structurels qui lui crée une spécificité spatiale. C'est donc la nature du projet culturel qui fait territorialisation et non le seul découpage institutionnalisé, qu'elle que soit sa pertinence.

Voilà pourquoi il convient dorénavant de **construire de nouveaux assemblages** –dans et en dehors du territoire de la Communauté de communes- entre acteurs associatifs, habitants et élus.

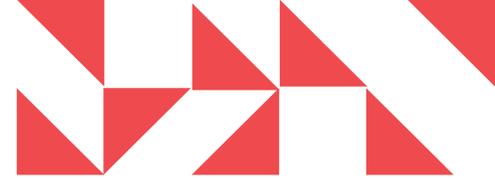


Carte 1 : Les « vortex » métropolitains – Datar 2012

33 MARIE M. (2004), *L'anthropologue et ses territoires, qu'est-ce qu'un territoire aujourd'hui*, espaces et sociétés N°119/4, ERES.

34 LEFEBVRE A. (2004), La culture entre territoire et territorialité, in *Nouveaux Territoires de la Culture, nouveaux partenariats, le rôle des départements dans la recomposition des politiques culturelles locales*, Marseille, Actes du Colloque national Culture et Départements.

35 DI MEO G. (1996), *Les territoires du quotidien*, Paris : L'Harmattan.



Des territoires soumis à de fortes mutations sociales, économiques et culturelles

Il n'a pu en effet nous échapper que nos territoires étaient soumis à de fortes mutations politiques, mais aussi - et la réforme des Collectivités en est une traduction -, sociales, économiques et donc culturelles.

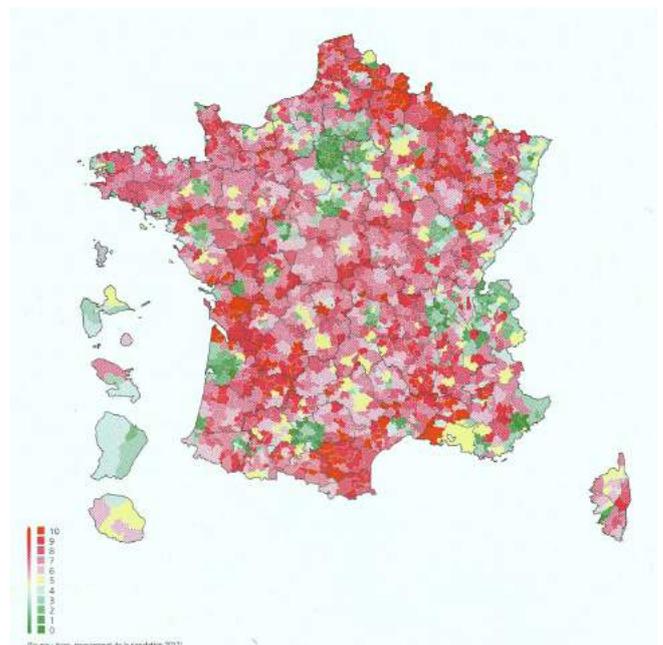
Le monde serait ainsi devenu celui des métropoles

Livrées à une féroce concurrence, les métropoles drainent populations, entreprises et subsides. Notre pays, d'ailleurs, pourrait être considéré aujourd'hui comme métropolisé³⁶. La France serait ainsi composée à 80% d'une population sous aire urbaine, les 20% restants habitant dans des territoires dits ruraux³⁷. Partant de cette analyse, la DATAR décrit un territoire national composé de grandes entités sous influence urbaine et périurbaine : les vortex métropolitains (cf. carte 1). Cette représentation cartographique a prévalu à la définition des Lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015, en passant par la Loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des Régions.

Une France des campagnes

Pourtant, la France est dans une situation européenne spécifique et le territoire de la Communauté de communes Convergence Garonne n'est pas sans la représenter. **Notre pays conserve un semis de bourgs, de petites et moyennes villes conjugué à une occupation quasi-totale du territoire et une accessibilité en constante progression.** Depuis les années 90, la plupart des campagnes françaises gagne

en effet de la population³⁸ avec les limites d'une nouvelle France périphérique³⁹. La ruralité n'est plus un espace périphérique peu perméable aux courants du progrès, elle n'est plus le monde de l'exode que l'attractivité des villes semblait avoir placé à la remorque de la modernité. Et si l'on prend d'autres indicateurs que ceux utilisés par la Datar, notamment ceux des indices de fragilité⁴⁰, la représentation française des populations épouse une répartition bien différente de celle des vortex métropolitains. Seuls 40% des gens vivraient alors dans un monde sous influence métropolitaine, 60% se référerait à un monde animé par un maillage dense de petites et moyennes villes à la campagne. Et cette « France des invisibles »⁴¹ qui représenterait 60 % de la population de notre pays, ne peut être réduite à une France vieillissante, sédentaire et éloignée des enjeux de la société d'aujourd'hui. Voilà qui demande donc de nouvelles articulations dans nos régions, entre ville et campagne, entre métropoles et territoires ruraux, dans des modes de vie qui s'uniformisent⁴².



Carte 2 : représentation d'une nouvelle géographie sociale des territoires, Atlas des Départements, septembre 2016

36 DATAR, *Quelle France rurale pour 2020, contribution à une nouvelle politique de développement rural durable*, CIADT, septembre 2003

37 Une aire urbaine, selon la DATAR, est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave de plus de 10 000 habitants et de communes rurales liées dont au moins 40% des résidents travaillent dans le pôle urbain ou les villes associées.

38 KAYSER B., (1990) *La Renaissance Rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris : Armand Colin

39 GUILLUY C. (2010), *Fractures françaises*, op.cit.

40 Assemblée des Départements de France, *La représentation d'une nouvelle géographie sociale des territoires*, Atlas des Départements, septembre 2016

41 GUILLUY C. (2010), *Fractures françaises*, op.cit

42 Rapport de Frédéric BONNET « Aménager les territoires ruraux et périurbains » remis à Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité du 7 janvier 2016

Espérances de vie et mobilité en progression

Car dans le même temps, **notre espérance de vie⁴³ et nos mobilités ont considérablement progressé**. Nous avons gagné tout autant d'espérance de vie depuis 1900 qu'entre l'an mille et cette même date⁴⁴. Notre vie est composée d'un temps libre plus important que notre temps travaillé ; un temps contraint pour ceux en difficulté d'inclusion sociale ; libre pour d'autres mais soumis à de multiples déplacements car notre mobilité n'a eu de cesse de progresser. En 10 ans, vingt millions de personnes, dont une majorité de 35-40 ans, ont déménagé, 30% changent de résidence entre deux recensements, nous sommes passés de 30 kms/jour à 45 kms/jour sans compter nos usages numériques qui nous font échanger virtuellement à défaut de le faire dans nos territoires d'habitation. Notre pays comptera 10 millions d'habitants de plus en 2030 tout en « expatriant » 3,5 millions de jeunes : Londres, avec 400 000 français est devenue la septième ville française !

Des flux économiques individuels qui épousent de nouveaux chenaux

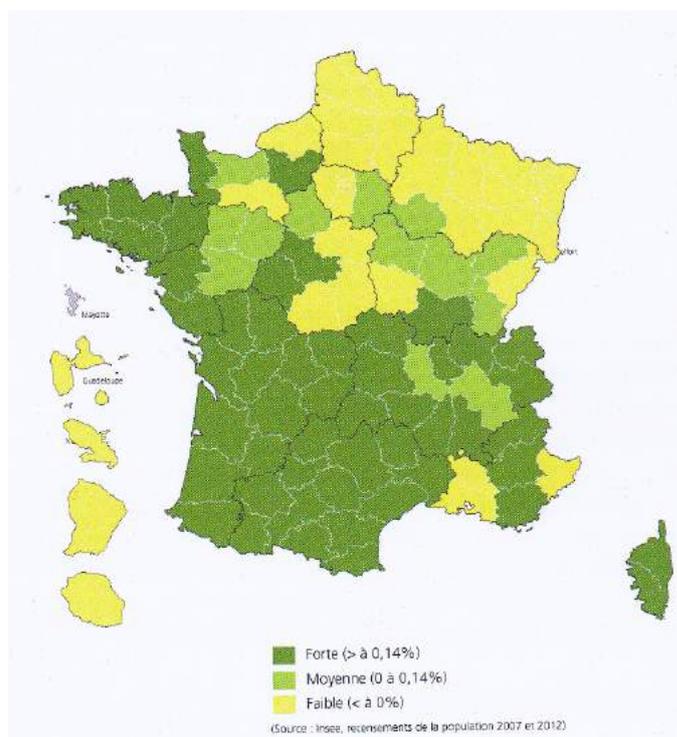
En conséquence les flux économiques individuels épousent de nouveaux chenaux. On pourrait ainsi dire que les territoires de production de richesse ne sont plus ceux où elle se redistribue, comme si « *dans une société qui passe si peu de temps à produire et tellement à consommer, la dissociation entre temps de production et temps de consommation finit par se traduire par une dissociation entre lieux de production et lieux de consommation* »⁴⁵. Aux seules migrations économiques (la recherche d'un emploi) se sont adjointes des migrations de nature sociale ou d'agrément (la recherche d'un logement et/ou d'une qualité de vie). Et le paradigme du développement territorial s'est infléchi : pour la première fois depuis la Révolution industrielle, la relation ville-campagne s'est renversée et la dynamique de l'emploi n'épouse plus la « diagonale du vide ». L'héliotropisme attire de nouvelles populations

43 Bien que la dernière année de référence (2015) indique stabilisation voire légère régression de notre espérance de vie.

44 VIARD J. (2011), *Nouveau portrait de la France, la société des modes de vie*, La Tour d'Aigues : L'aube.

45 DAVEZIES L. (2008), *La République et ses territoires, la circulation invisible des richesses*, Seuil, Paris : La République des Idées.

et génère une économie présente et résidentielle. Les métropoles, si elles attirent des populations qualifiées et jeunes, sont aussi beaucoup quittées et voient se creuser les fractures sociales : nombre de cadres parisiens ont envie de quitter la capitale parisienne en raison des difficultés de circulation, du coût de l'immobilier, d'un environnement considéré comme dégradé, de l'insécurité ou du sentiment d'insécurité qu'elle génère.

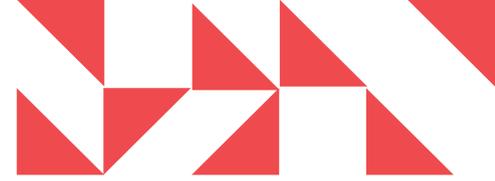


Carte 3 : la croissance démographique française par départements – source DATAR-INSEE 2013

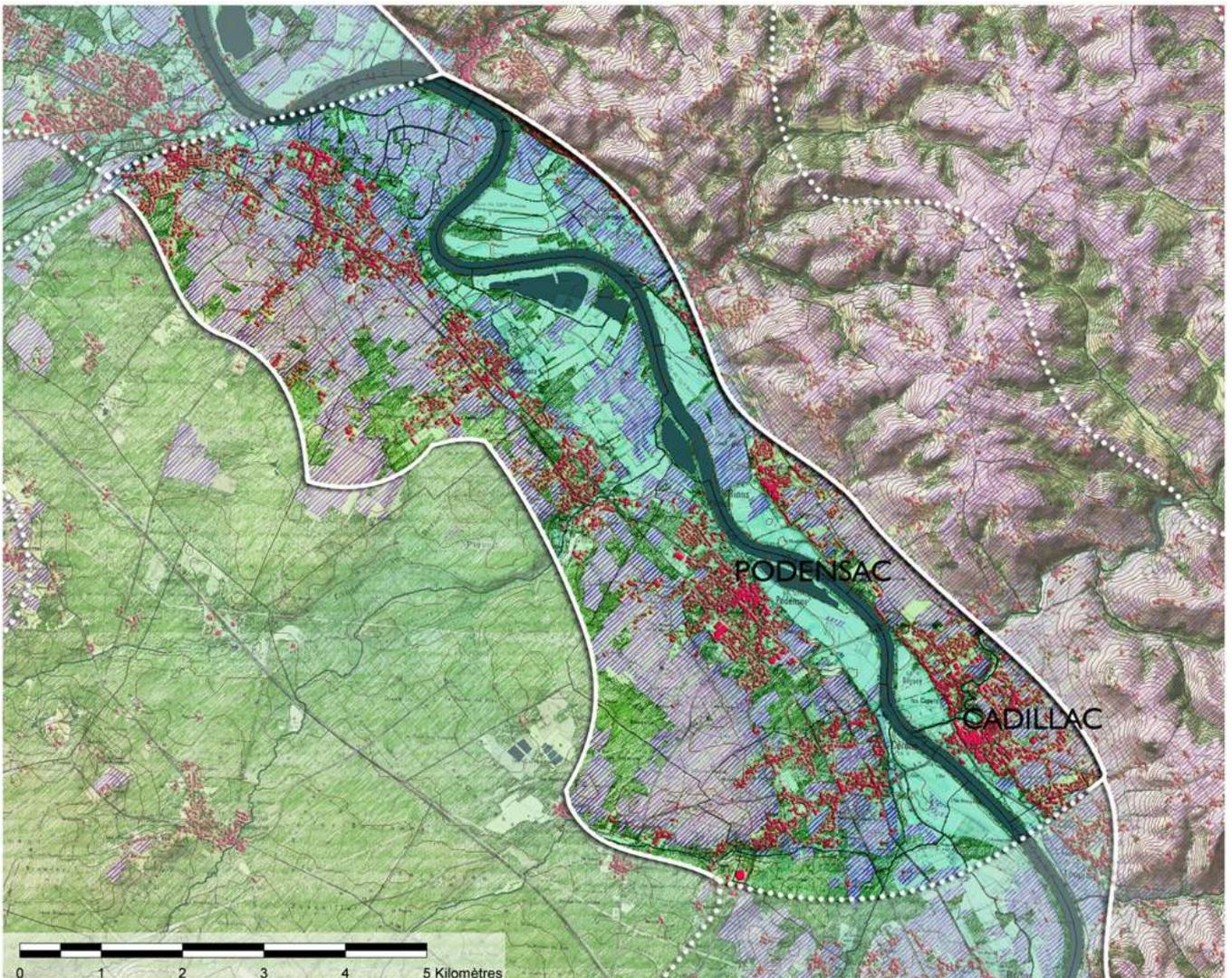
Si l'on considère donc la représentation mentale de notre pays du point de vue d'une économie mondiale, de ses enjeux sociaux, de ses connexions physiques comme virtuelles multi scalaires⁴⁶, plusieurs cartes de la France se dessinent. Entre globalisation, tertiarisation et mondialisation, nous serions ainsi entrés dans une ère de la « *sur modernité* »⁴⁷ où les personnes habitent un territoire, travaillent dans un autre, font leurs courses dans un troisième, consomment leurs

46 VANIER M. (dir.) (2009), *Territoires, territorialité, territorialisation - Controverses et perspectives*, Rennes : P.U.R.

47 AUGÉ M. (1992), *Non-Lieux, introduction à une anthropologie de la surmodernité*, La Librairie du XXI^{ème} siècle, Paris : Seuil.



loisirs dans un quatrième et échangent dans une cinquième dimension. Le(s) territoire(s) deviendraient ainsi « liquides » pour reprendre la terminologie de la mission photographique de la Datar dans un monde qui, pour beaucoup, n'est plus cloisonné et dans lequel les personnes qui habitent nos territoires peuvent à la fois rencontrer, vivre et se nourrir de cultures dans tous ceux qu'ils traversent.



Carte 4 : La vallée de la Garonne de Cadillac à Portets. Source : Atlas des paysages de la Gironde



La carte « d'identité » de la Communauté de communes Convergence Garonne

La Communauté de communes Convergence Garonne est née le 1^{er} janvier 2017 du regroupement des Communautés de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de trois communes de l'ex-Communauté de communes du Vallon d'Artolie rejointe le 1^{er} janvier 2018 par les communes de Cardan et Escoussans. Elle fédère 27 communes⁴⁸ et s'étend sur 312,44 km²⁴⁹. Elle est située au sud du département de la Gironde, en région Nouvelle-Aquitaine, entre la métropole de Bordeaux et la ville de Langon. Sa plus petite commune compte 137 habitants, sa plus importante, Podensac, 3 137⁵⁰. Elle est donc constituée d'un maillage dense - hormis dans sa frontière sud-ouest- de petites et moyennes entités, qui sur les bords de Garonne forme une entité agglomérée.

Ses caractéristiques paysagères sont déterminées par trois ensembles : le plateau landais et sa forêt industrielle de pins au sud-sud-ouest, les coteaux de l'entre-deux mers au nord-nord-ouest, traversés par les terrasses alluviales de la Garonne, qui louvoient en son cœur, qui s'élèvent de part et d'autre, de manière raide ou étagée. Le territoire alterne ainsi boisements, vignes, marais, clairières et airials qui forment des paysages variés⁵¹.

Le territoire de la Communauté de communes Convergence Garonne connaît une croissance démographique

Entre 2009 et 2014, la population a cru de 8,6 % avec des disparités infra-communautaires : la commune de Paillet n'a vu sa population progresser que de 0,6 % à la différence de communes à la démographie plus énergique, situées le long du grand axe routier,

48 Arbanats • Barsac • Béguey • Budos • Cadillac • Cardan • Cérons • Donzac • Escoussans • Gabarnac • Guillos • Illats • Landiras • Laroque • Lestiac-sur-Garonne • Loupiac • Monprimblanc • Omet • Paillet • Podensac • Portets • Preignac • Pujols-sur-Ciron • Rions • Saint-Michel-de-Rieufret • Sainte-Croix-du-Mont • Virelade. Source : Site de la Communauté de communes, consulté le 8 mai 2018.

49 Source : INSEE, consulté le 14 janvier 2018

50 Etat des Lieux du territoire 2017, Ressources culturelles, service culturel de la CDC, octobre 2017.

51 Source : Atlas des Paysages de la Gironde, consulté le 8 mai 2018.

autoroutier et ferroviaire de la rive gauche de Garonne⁵². Cette croissance démographique est le résultat de l'arrivée de nouveaux habitants, le solde naturel n'évoluant que de 0,9 % à Paillet et régressant de 0,7% à Podensac pour exemples. Le nombre de jeunes (0-29 ans) est en progression dans les mêmes dates⁵³ : + 11,5 % avec 143,7 jeunes pour 100 personnes de 65 ans et +, et des différences sensibles entre communes : + 3 % à Portets, + 10 % à Landiras, +35 % à Podensac.

Le territoire est dynamique. La population active s'accroît (+ 1 à 2 %) et compte 76,4 % d'actifs. Pour presque la moitié d'entre eux (44,4%), ils ont moins de 25 ans. Il est à noter toutefois que le nombre de jeunes enfants (0-6 ans) est en légère baisse et que de nombreux jeunes peuvent être considérés en situation précaire : 33 % des 18-24 ans sont allocataires CAF ou MSA.

Les habitants de Convergence Garonne vieillissent sur place⁵⁴ : les plus de 60 ans représentent 24 % de la population totale avec une très forte représentation de jeunes seniors (moins de 75 ans) dont 41,5 % vivent seul.e.s dont une majorité de femmes. Là encore des disparités infra-communautaires sont à relever : les plus jeunes des seniors habitent principalement à Paillet et Landiras - respectivement progression de +43% et +44%- et moins à Cadillac (+29%) ou encore à Portets (+5%).

La Communauté de communes forme un espace « compact »

Un espace de 25 kilomètres de côté « transpercé » par un axe nord-ouest / sud-est sur lequel, en rive gauche, s'agglomère des habitants qui s'installent et qui effectuent pour les deux rives des mouvements pendulaires quotidiens. La population est « active » avec un rythme d'installation qui ne faiblit pas, à l'instar de la dynamique du grand ouest, avec un nombre conséquent de jeunes de moins de 29 ans, de jeunes seniors retraités de moins de 75 ans et plus globalement de personnes trouvant là, cadre et qualité de vie, terrains disponibles à bâtir et climat doux et clément.

52 Source : INSEE, *op .cit.*

53 Portrait Social de Territoire, concertation publique du mardi 21 novembre 2017.

54 *idem.*



Pour autant, le territoire présente **quelques signes de vigilance**. Si certains sont partagés par la plupart des territoires français, tel un nombre de femmes diplômées plus important que les hommes tout en étant peu représentées dans les professions intellectuelles ou les chefs d'entreprises, d'autres sont plus spécifiques : le taux de chômage est de 11,1 % (9,4 % pour la région Nouvelle-Aquitaine) et celui des jeunes de moins de 25 ans de 18,2 % en 2014 (13,2 % en région) ; les familles mono-parentales (à 78% des femmes) croissent à un rythme plus soutenu que dans d'autres territoires (+13,8 % entre 2012 et 2016) engendrant une précarité économique des allocataires. Enfin, les habitants vieillissent sur site sans que des services nouveaux ne naissent (mobilités, médicalisation).

La Communauté de communes Convergence Garonne, comme de nombreux autres territoires français en proximité d'une métropole et dans des régions en tension migratoire connaît donc des transformations perpétuelles. Les mobilités, la naissance de nouveaux usages du(des) territoire(s), le développement des migrations d'agrément, la précarité professionnelle comme familiale demanderaient ainsi non seulement d'approfondir les diagnostics territoriaux mais également une attention constante aux flux et modifications subis par le territoire.

L'Etablissement Public de Coopération intercommunale Convergence Garonne hérite d'une forte disparité d'interventions culturelles publiques

▲ Ainsi, si l'ex Communauté de communes des Coteaux de Garonne compte de nombreux équipements (ALSH, EHPAD, Mission locale, écoles, collèges, hôpitaux, office de tourisme, ...), un patrimoine riche (y compris viticole), deux équipements culturels importants (Le château de Cadillac, monument historique, et le cinéma Lux), elle ne disposait d'aucune compétence culturelle et n'apportait d'aide qu'à une seule association culturelle : Balades en Cadillac⁵⁵. Toutes les actions culturelles relèvent des communes

avec un tissu associatif hétérogène et inégalement soutenu et des services (bibliothèques, enseignements artistiques, ...) circonscrits qu'ils soient publics ou associatifs. Les partenariats avec d'autres collectivités y sont également peu développés que ce soit avec l'Etat (Drac Nouvelle-Aquitaine et Caisse des Monuments Nationaux), la Région ou même le Département ; les seuls partenariats se limitant à une aide apportée via les Scènes d'été ou quelques actions de son agence départementale (P'tites Scènes à Cadillac) et dans le domaine jeunesse à un Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et la MSA.



Photo 1 : La vallée de la Garonne vue de Sainte-Croix du Mont.
Source : Atlas des paysages de la Gironde

▲ Pour l'ex-Communauté de communes de Podensac, la compétence culturelle s'est circonscrite au développement d'un réseau de lecture publique de qualité et le financement d'une médiathèque intercommunale et de ses actions d'animations et d'accès aux NTIC. L'ex-intercommunalité compte de nombreux équipements (EHPAD, collèges, écoles, Ram, ALSH, office de tourisme, ...), des équipements culturels structurants qu'ils soient intercommunaux (médiathèque de Podensac et réseau de lecture publique) ou communaux (La Forge à Portets) et des salles polyvalentes récentes et de qualité (Landiras pour exemple). Son patrimoine est riche, avec un viticole prestigieux, des jardins d'exception dont un a reçu le label « jardin remarquable » en 2012 (Parc Chavat), un fluvial avec ports, même si ces derniers ainsi que le bâti ont été peu valorisés. La Communauté de communes

⁵⁵ Etat des Lieux du territoire 2017, Ressources culturelles, op. cit.



de Podensac apporte un soutien aux événements d'intérêt communautaire –sans orientation forcément culturelle-, aux associations et aux manifestations culturelles et sportives intéressant au moins trois communes et aux communes accueillant une Scène d'été itinérante. Pour toutes ces raisons, la coopération publique avec les autres collectivités (Drac Nouvelle-Aquitaine, Centre National du Livre, Région Nouvelle-Aquitaine, Département et Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde) s'est avant tout concentrée sur le réseau de lecture publique et à un Contrat Enfance Jeunesse. Des personnels intercommunaux y étaient dédiés.



Photo 2 : En lisière du massif boisé des Landes s'étend la vigne à Portets. Source : Atlas des paysages de la Gironde

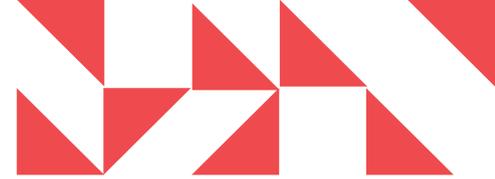
Enfin, pour les **trois communes de l'ex-Communauté de communes du Vallon d'Artolie**, elles sont héritières avec les six autres, parties sous d'autres latitudes communautaires, d'une politique culturelle intercommunale structurée et subsidiaire⁵⁶. Pilote d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle en inter territorialité avec la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, maître d'œuvre d'un événement emblématique et communautaire, la Communauté de communes du Vallon d'Artolie était compétente pour permettre l'apprentissage de la culture en direction du jeune public, mettre en réseau la lecture publique et construire, entretenir et assurer le fonctionnement d'une médiathèque intercommunale, favoriser le tissu

⁵⁶ La subsidiarité, dans le domaine politico-administratif, pose comme principe que la responsabilité d'une intervention publique doit revenir à l'entité la plus pertinente et proche de ceux qui sont directement concernés. Si la situation excède les compétences (et les moyens) de l'entité la plus petite, ces dernières sont transmises à l'échelon supérieur. L'objectif est la recherche, dans la pyramide territoriale, du niveau hiérarchique le plus pertinent pour construire l'action ou les actions publiques nécessaires au bien de la communauté.

artistique local et encourager la création culturelle. Dans le cadre de cette compétence, elle a tissé des contractualisations approfondies avec la Drac et la Région Nouvelle-Aquitaine, le département de la Gironde et son agence (Scène médiation iddac), ainsi que d'autres partenaires territoriaux privés comme publics ou para-publics. Elle assurait un soutien aux événements culturels, communaux et associatifs, d'intérêts communautaires. Enfin, cette subsidiarité s'exprimait également dans d'autres segments de l'intervention publique comme la jeunesse (Contrat Enfance Jeunesse), le champs social (Charte des aînés, Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement, Projet de développement social et culturel, ...). Elle disposait pour cela et bien évidemment de personnels dédiés. Toutefois, les trois communes de l'ex-Communauté de communes possèdent peu d'équipements hormis écoles et ALSH mais un patrimoine bâti et naturel d'une grande richesse avec notamment la cité médiévale de Rions et l'Île de Raymond dont, pour cette dernière, l'intercommunalité s'était portée acquéreuse.

Ce qui lie, anime... et questionne culturellement le territoire de Convergence Garonne

Force est de constater que l'antériorité de la coopération culturelle intercommunale, au sein de la Communauté de communes Convergence Garonne, est multiple, diverse voire disparate. Il est vrai que l'empilage de nos collectivités n'a que peu favorisé une répartition claire de compétences et que les dernières lois de réforme territoriale n'apportent pas, dans le champ de la culture, les clarifications nécessaires. S'il est donc essentiel pour la Communauté de communes Convergence Garonne de clarifier ses compétences et définir un intérêt culturel commun - avec une potentielle répartition entre actions intercommunales, communales et associatives - la volonté de mieux coopérer d'ores et déjà affichée par le Vice-Président, la commission extra-communautaire et les acteurs associatifs et publics de la culture, est manifeste. Au travers des états des lieux et des différents temps d'échange établis dans l'année, il peut être identifié :



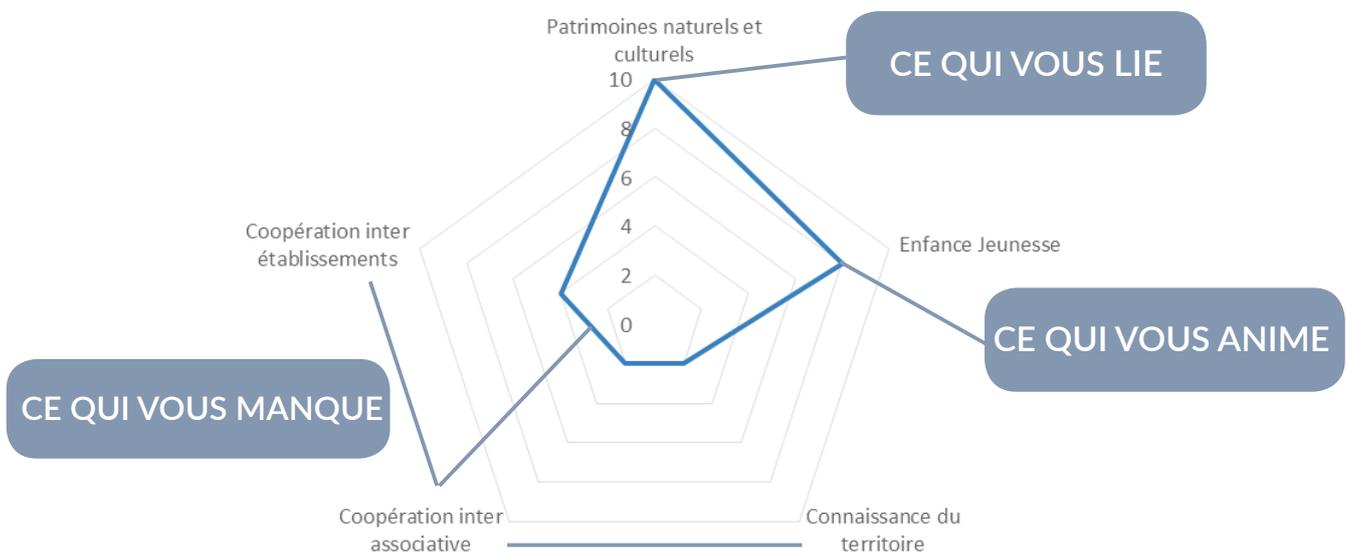
CE QUI VOUS LIE : un territoire riche en patrimoines naturels, paysagers, bâtis et culturels ;

CE QUI VOUS ANIME et animait la coopération antérieure : l'attention spécifique portée par toutes les intercommunalités préexistantes à l'enfance-jeunesse ;

CE QUI VOUS MANQUE :

- ▶ une connaissance approfondie des établissements culturels⁵⁷, une mise à jour des flux territoriaux et du « mouvement perpétuel » du(des) territoire(s), un espace de partage des savoirs et de l'information ;
- ▶ un tissu associatif mieux coordonné tant dans sa relation avec les collectivités publiques qu'entre associations⁵⁸ ;
- ▶ une inter connexion entre équipements culturels nombreux mais sectoriels et aux statuts hétérogènes (hormis pour la lecture publique dans l'ex-Communauté de communes de Podensac).

Les conditions initiales de l'échange ont été en partie générées par les différents temps de mise en partage qui ont ponctué l'année. Reste qu'une meilleure connaissance entre associations, entre opérateurs comme entre les établissements culturels serait nécessaire. Cela oblige à établir un contrat de confiance ; cela oblige à partager savoirs et informations ; cela oblige au décloisonnement et questionne les catégories de l'intervention publique ; cela oblige chacun à définir ce qu'est son « territoire » et comment ce dernier peut se conjuguer avec celui de l'autre ... ; cela oblige enfin l'EPCI à organiser demain remontées d'informations et concertations⁵⁹. **Le respect de ces obligations permettra de créer du lien susceptible de générer du liant territorial.**



Graphique 1 : Ce qui vous lie, vous anime, vous manque

57 Voir supra page 47

58 Voir supra page 47 et annexe 3. Enquête Associations culturelles, une faible coopération inter associative.

59 AGENCE CULTURELLE GRAND EST – MAYENNE CULTURE, Guide des projets culturels de territoire, méthodologies et ressources, avril 2018.

Les enjeux d'un projet culturel de territoire : les inters

Dans un monde en mouvement où la constance de la transformation est la seule donnée stable, l'action publique de la culture dans un territoire intercommunal ne peut se limiter à assigner, c'est-à-dire délimiter, définir ou déterminer des actions et des équipements, mais bien plutôt à épouser une démarche de l'obliquité⁶⁰.

La construction de politiques culturelles territoriales au bénéfice d'une meilleure cohésion sociale, soit des politiques qui s'appuient sur de véritables projets de territoire et non sur une simple rationalisation plus ou moins effective de l'action publique dans un espace géographique défini, se doit de mieux articuler les actions publiques dans et entre les collectivités, dans et entre les personnes privées et publiques qui animent le territoire communal.

La Communauté de communes Convergence Garonne souhaite aujourd'hui concevoir son modèle d'action publique de la culture et construire une « feuille de route » en lien plus étroit avec les personnes et leurs représentations associatives, au regard des mutations territoriales qui les impactent. **C'est donc une politique de l'interconnexion - de l'entre et des inters - qui peut apporter des réponses aux questions posées par l'intercommunalité.**

L'inter sectorialité

► S'intéresser à chacun avant de s'intéresser à ce que l'on fait oblige au décloisonnement qui questionne les catégories de l'intervention publique construites en silos. **Plus que le mot de « transversalité », terme valise voire incantatoire, Convergence Garonne pourrait donner corps à celui d'inter sectorialité comme vecteur d'amélioration de la prise en compte des enjeux culturels dans l'ensemble des politiques territoriales.** Le terme ne naît pas d'aujourd'hui : il était présent dans les politiques de la ville qui se sont constituées à partir du rapport Dubedout de 1982 « *Ensemble refaire la ville* »⁶¹ mais également de manière plus missionnaire dans les chartes des Parcs Naturels Régionaux dès la fin des années soixante. Et il n'est pas anecdotique de constater que cette notion d'inter sectorialité se pose avant tout dans le cadre de politiques territoriales, non dans le seul sens d'un aménagement équipementier qui a longtemps prévalu –des tuyaux plus que des usages- mais dans des politiques prenant en compte un territoire spatial et social, soit les personnes qui habitent le territoire.

L'inter sectorialité, à la différence de la transversalité, demande au préalable de bien reconnaître la spécificité de chaque politique sectorielle. Sa plus-value réside donc dans les zones de partage et d'enjeux croisés. Il n'y a pas de bonnes intersections sans reconnaissance de filières et sans le renforcement de chaque secteur. Voilà qui demande de bien afficher ses enjeux et de bien connaître et comprendre ceux des autres afin d'éviter les représentations.

⁶⁰ JULLIEN F. (2008), *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*, Paris : Fayard.

⁶¹ DUBEDOUT H. (1983), *Ensemble refaire la ville*, Paris : La Documentation française.



Le projet culturel de territoire de Convergence Garonne ne peut pas reposer sur les seules forces culturelles et artistiques. Des « inters » entre les différents segments de l'intervention publique territoriale sont à rechercher.

► Nous avons pu constater qu'ils étaient ténus d'abord au sein même du champ culturel entre les structures associatives mais aussi entre les équipes et équipements du nouveau territoire, hors le cas du réseau lecture publique pour l'ex-Communauté de communes de Podensac et la « trace » d'une action intercommunale structurée pour les trois communes du Vallon d'Artolie ;

► Ils sont inactifs entre le patrimoine, l'économie viticole et l'animation estivale touristique, hormis pour le château de Cadillac ;

► Ils sont actifs avec l'enfance jeunesse au travers notamment des Contrats Enfance Jeunesse mais véritablement en interconnexion avec la culture que dans le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle du Vallon d'Artolie ;

► Ils pourraient enfin se déployer avec l'action sociale.

« Ce mot « culture » fait hérissier le poil. Les gens se disent qu'ils ne sont pas à la hauteur : il faut désacraliser cela (...). Pourquoi ne pas prendre déjà ce qui existe, et créer et étendre une entité, en faisant du lien avec les structures ? Le lien social part du lien avec les structures. »

Atelier « Créer du lien social entre habitants ». Forum ouvert du 18.11.2017

L'inter territorialité

► La construction de politiques territoriales nécessite des dialogues reconnaissant les missions de chacun tout en étant en mesure de mieux les conjuguer. **Elle pose également la nécessité d'une coopération accrue** : « *ce qui nous a beaucoup manqué c'est leur [les collectivités locales] capacité de travailler ensemble, à construire une coopération dynamique où les défiances et les concurrences entre elles seraient levées. Et nous devons être attentifs au fait qu'aujourd'hui les collectivités (...) ne confondent pas compétitivité et compétition* »⁶².

Les pratiques culturelles à tous les âges de la vie, comme les politiques éducatives, sociales ou environnementales ne peuvent être qu'une responsabilité partagée. Ces dernières doivent reposer sur une coopération active : coopération entre collectivités afin d'éviter fragmentation et morcellement ; coopération intersectorielle pour couvrir la totalité des « temps de vie » ; coopération de terrain afin de mutualiser et mobiliser les énergies des organismes et des créateurs présents sur le territoire du projet.

► **Mais que veut dire coopération ?** Du latin cum (ensemble, avec) et operare (agir) et opus (œuvre), elle peut se définir comme l'action de participer à une œuvre commune. La coopération instaure une compétence partagée où chacun à quelque chose à faire qui relève de sa compétence et qui enrichit l'autre⁶³. Il est donc essentiel de mieux articuler des actions et des dispositifs publics aujourd'hui par trop fragmentés dans et entre ex-Communautés de communes dont la mutualisation ne peut se réduire à des financements croisés, voire parfois de seules compensations⁶⁴. D'autant que cette coopération, si elle doit s'établir, au-delà des limites de Convergence Garonne, avec les autres collectivités publiques œuvrant à l'intervention culturelle comme la Drac et la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département et/ou leurs organismes dédiés, ainsi

⁶² SAEZ J.P., *La petite fabrique de coopération publique de Culture et Départements*, Arras, janvier 2013.

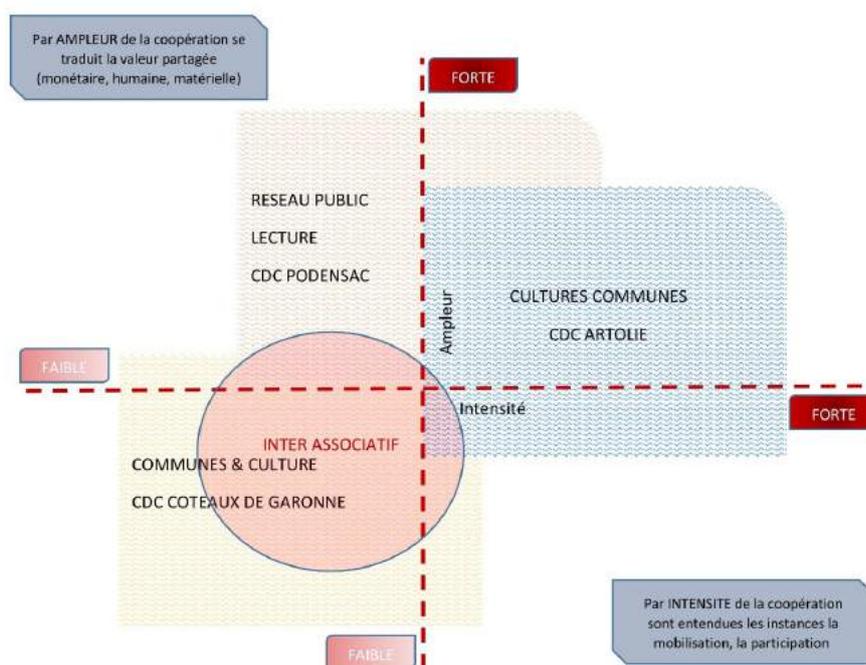
⁶³ BORDEAUX MC, DESCHAMPS, F. (2013), *Education artistique, l'éternel retour, une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse : Editions de l'Attribut.

⁶⁴ POUTHIER F. (2016), *Premières balises (après mutations)*, Voiron : Territorial éditions.



qu'éventuellement avec d'autres territoires voisins comme constaté avec la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, elle doit également s'exprimer en infra territorial avec les communes mais aussi avec les acteurs privés et associatifs qui maillent le territoire.

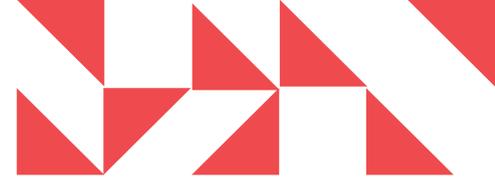
Au regard des états des lieux effectués et compte tenu des concertations engagées, une nouvelle intensité doit donc être donnée à la coopération publique mais aussi à la coopération publique-société civile via notamment ses associations. Aujourd'hui, la coopération dans un territoire intercommunal n'est pas « inévitable » mais indispensable. Et « *la culture peut être l'alchimie de la coopération (...) elle doit donner du sens à la réforme des collectivités car la loi sera surtout consacrée à une meilleure rationalité* »⁶⁵ selon les termes de Pierre Cohen alors Maire de Toulouse. Et cette coopération publique, ne peut s'établir que dans un rapport hétérarchique et non hiérarchique, ce qui n'est pas sans rappeler la pensée archipélique d'Edouard Glissant⁶⁶.



Graphique 2 : Intensité et ampleur de la coopération dans le territoire de Convergence Garonne (Graphique inspiré par FEDELIMA (2016), *La coopération entre projets de musiques actuelles, enjeux, freins et facteurs facilitants*, Paris : Editions Seteun.)

⁶⁵ COHEN P, *Rencontre Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains*, FNESR, Avignon 2014.

⁶⁶ LE MONDE-LA VIE Hors Série, *L'atlas des utopies*, été 2012. Voir aussi GLISSANT E. (2001), *Le Discours antillais*, Paris : Gallimard.



▶ **Voilà qui oblige à réinventer les modalités d'intervention culturelle** au regard d'un territoire institué qui s'agrandit ; voilà qui oblige à être en capacité de mieux affirmer et différencier les spécificités et les ressources propres de chacun (« *ses patrimoines* ») ; voilà enfin qui demande à investir et s'investir dans de nouvelles formes de gouvernance localisée qu'elles soient à générer (« *un collectif associatif* »⁶⁷), en (re)construction (« *un réseau de lecture publique* ») ou déjà bien établies (« *un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle* »).

Toutes ces actions croisées offrent de nouveaux espaces de coopération publique et pourraient bien se révéler être des « **chevaux de Troie** »⁶⁸ d'une inter territorialité à construire, dans et pour des territoires « où le local dans nos représentations était considéré (...) comme un espace sans qualité, un espace non référentiel, non reconnu, sans légitimité »⁶⁹. Pour cela, une nouvelle gouvernance est à inventer. Une gouvernance qui fait apparaître des nécessités, celle de clarifier missions et compétences de chacun, celle de réinterroger les mythes fondateurs de nos politiques culturelles, celle enfin de questionner notre lexique pour construire une grammaire commune pour le bénéfice et la reconnaissance des personnes.

Une inter culturalité

▶ Le territoire de Convergence Garonne, bien que dépositaire d'une histoire et d'une mémoire, souffre d'un déficit d'appropriation tant de ses habitants « autochtones » que de ceux qui s'y installent ou le traversent quotidiennement. Certes, **l'empilage des responsabilités, le brouillage généré par le « millefeuille territorial », a mis en distance citoyens et habitants de la « chose publique**». La seule coopération des acteurs, publics comme privés, si elle permet de mieux identifier les responsabilités de chacun, ne peut suffire à incarner le nouveau territoire.

67 Atelier « Mutualiser les bénévoles » in « Comment mieux travailler ensemble » du 3 avril 2018. Annexe 2.

68 Le terme de « cheval de Troie » est emprunté à Jean-Gabriel CARASSO. Voir CARASSO J.G., *Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la Culture ?*, Editions de l'Attribut, Toulouse, 2005

69 POUTHIER F., *Coopération publique et recomposition territoriale*, La Revue de L'Observatoire N°43

Preuve en est le questionnaire adressé aux associations culturelles du territoire⁷⁰. A la question, « *la CDC est-elle un territoire accueillant* » ?, les interrogés ont été en peine de répondre avec 42 % sans opinion ! Quant au « nuage de mots » identifiant le territoire, il demeure d'une neutralité bienveillante mais manque quelque peu de chair et d'envie.

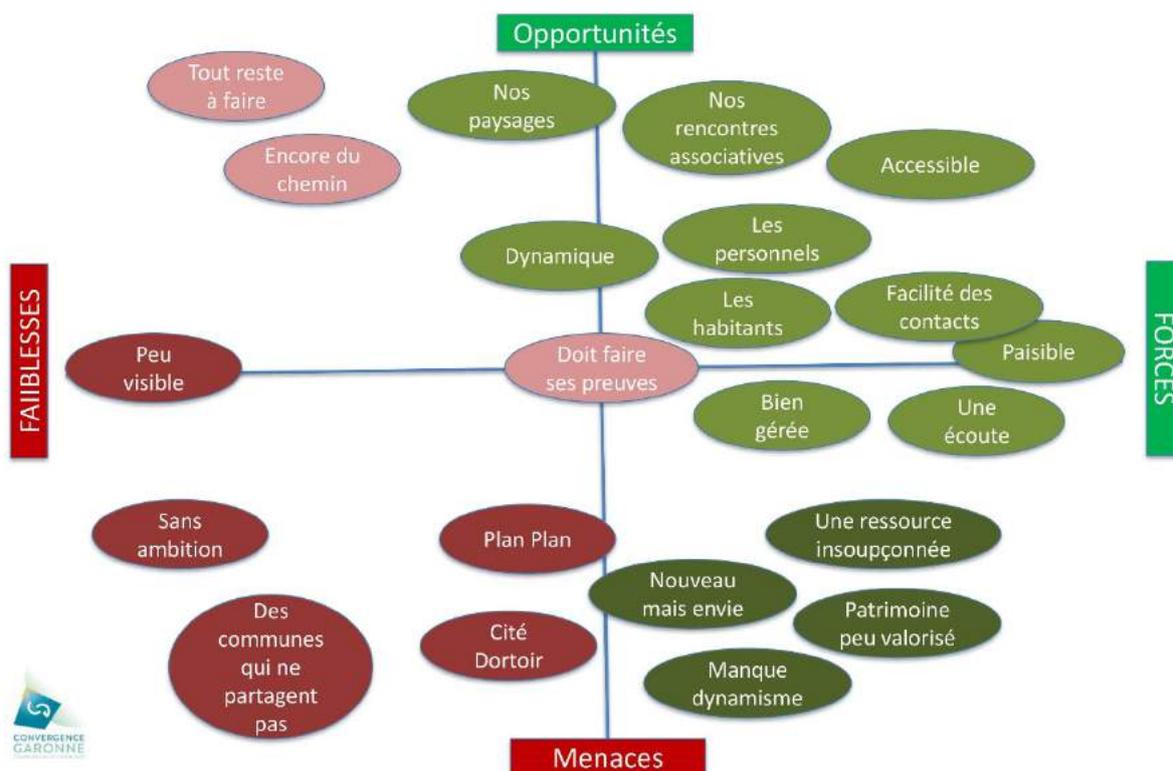


Graphique 3 : Nuage de mots « Pourquoi avez-vous choisi d'habiter le territoire ? »⁷¹

Lors du forum ouvert « *Comment la culture peut-elle faire lien dans notre territoire ?* », ce manque d'identification et d'appropriation du territoire par les habitants a été soulevé. Si aujourd'hui, le territoire de Convergence Garonne ne crée que peu d'appréhension ou de tension pour ses habitants, il manque aussi un peu de souffle, d'autant que, rappelons-le, il demeure une **création instituée**. Preuve en est la grille d'analyse des questionnaires qui fait apparaître au croisement des faiblesses et menaces, les manque « *d'ambition* », de « *coopération* », de « *visibilité* » comme les qualificatifs de « *cité dortoir* » ou de territoire « *plan plan* » exprimés par les répondants.

70 Enquête associations culturelles du territoire – février-mars 2018. Annexe 3.

71 La taille des mots correspond au volume de leurs citations.



Graphique 4 : Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces du territoire Convergence Garonne »⁷²

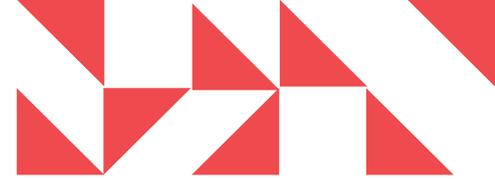
Certes, ceux questionnés ont été peu nombreux et ne sont pas représentatifs des 32 227 habitants que compte Convergence Garonne. Pour autant, ils œuvrent dans des associations culturelles déjà impliquées dans la vie locale **ce qui ne les empêche pas de rencontrer des difficultés à se saisir du nouveau périmètre territorial et à exprimer pleinement, si ce n'est une identité, tout au moins un sentiment d'appartenance**. Si le territoire intercommunal est « compact », il offre des espaces distincts et des entités paysagères qui ne communiquent pas toujours ensemble. D'autant que la proximité de la métropole bordelaise contribue à générer des phénomènes d'individuation voire d'isolement. Une appropriation du territoire intercommunal comme une participation des habitants à son développement culturel sont donc nécessaires.

⁷² Les termes sont ceux employés par les répondants.

► **La notion de participation des habitants est récente**⁷³. Tout en posant des principes éthiques (respect et dignité humaine) et méthodologiques (clarification des objectifs, écoute, évaluation), elle a été longtemps réduite dans le champ de la culture à une logique dite des publics, outil d'une démocratisation basée sur la transmission et l'exigence dans le voir (les œuvres) et dans le faire (les pratiques artistiques). La participation peut donc ainsi bien renvoyer aux pratiques culturelles et artistiques, à la fréquentation des équipements et des œuvres ou à la concertation autour des politiques publiques de la culture. De même que la notion d'habitant peut être étendue à celle de citoyen, d'usager, de public(s), de personnes et de gens⁷⁴. C'est pourquoi reconnaître les personnes au sein d'un territoire ne peut se limiter à comment des habitants, participent par leurs pratiques. Reconnaître la place des personnes ne peut se limiter à accéder à une offre culturelle ou à pratiquer une discipline artistique.

⁷³ DUBEDOUT Hubert (1983), *Ensemble refaire la ville*, op. cit.

⁷⁴ SOBOTA H. (2011), *La participation des habitants à la vie culturelle*, in Deuxièmes Assises Nationales des Dac, L'Observatoire Hors Série N°4, juillet 2011, p.43



La participation relève plus des « droits culturels » de chaque personne que du seul « droit à la culture » de tous.

Le respect des droits humains, l'accès à des ressources culturelles plus larges que les seuls champs de l'art sont essentiels pour que toute personne vise son émancipation comme partie prenante de son propre développement et du développement d'un « commun » soit un sentiment d'appartenance à une communauté. Au-delà de notre droit constitutionnel à la culture, le respect de la diversité culturelle et l'égalité dignité des expressions culturelles ne sont pas sans renvoyer à « *qu'est qui fait culture dans notre territoire ?* ». L'accès aux Droits de l'Homme demande, au-delà d'un droit à la culture, de reconnaître les droits culturels⁷⁵ de chaque personne afin de garantir non son identité mais sa liberté à s'identifier, d'affirmer sa capacité à s'émanciper et d'être en capacité de vivre pleinement sa citoyenneté. Alors il deviendrait possible de se construire -ce qui n'est pas sans rappeler la notion d'empowerment, soit l'augmentation des capacités des personnes - et de construire avec l'autre, une communauté de biens.

► **Pour être effective, cette reconnaissance des personnes ne peut faire fi d'une vie de proximité et de ses représentants : les associations.** Il convient donc de prendre en compte le dynamisme des associations locales pour qu'elles s'alimentent et alimentent le projet culturel de territoire et veiller à une meilleure coopération inter associative et au renforcement du bénévolat afin de faire communauté.

« Être bénévole, c'est être acteur de son territoire (...). Il faut valoriser le territoire en même temps que l'on se valorise soi-même (...). Devenir bénévole, c'est s'intégrer dans son territoire à travers un partage commun. »

Atelier «Quelle place pour les bénévoles ?». Forum ouvert du 18.11.2017

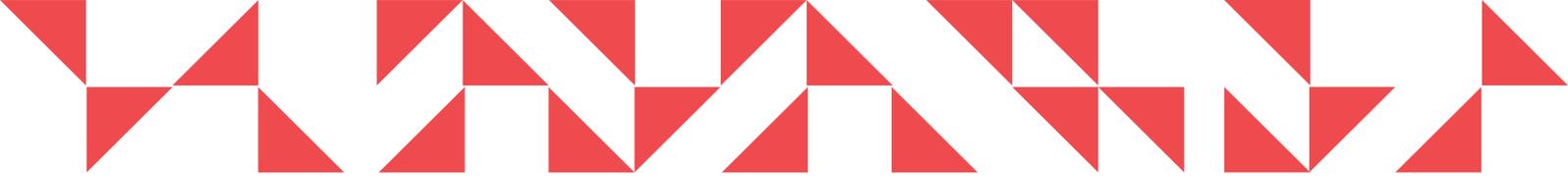
Mais reconnaître les personnes, c'est également reconnaître ceux qui y développent une démarche artistique. Si un projet artistique se nourrit d'une population au travers de ses cultures, un projet de territoire peut se nourrir des artistes au travers de leur force singulière. Les artistes présents, qu'ils soient invités, associés ou implantés, issus ou habitants du (des) territoire(s) s'en imprègnent car ce qui se dessine dans une inscription territoriale, ce n'est pas tant la définition du lieu que le désir du lien, celui qui transforme l'artiste en citoyen.

Reconnaître la présence artistique est donc avant tout un échange réciproque qui crée des territoires momentanés, où chacun communique avec l'autre dans son temps propre et la singularité de son espace, avec un fil conducteur qui s'impose, celui de la rencontre. Si la présence artistique ne modifie pas le territoire physique, elle s'évertue donc à en redéfinir les contours sociaux et économiques. Et quoi de plus évident alors que d'engager des coopérations interterritoriales, artistiques et culturelles, facteurs d'échanges, d'enrichissement et plus prosaïquement de mobilité sociale, d'économie et d'emplois.

La culture, l'art, leurs lieux, leurs ressources, se partagent. Ils doivent être « *reconsidérés comme un ensemble à part entière (...) capable de fédérer et de démultiplier les énergies pour formaliser un contrat social, (inter)générationnel, artistique, économique, éducatif, sur un territoire donné* »⁷⁶. **Ce sont ces enjeux d'« inters » dont peut s'emparer Convergence Garonne.** Car il s'agit là de biens financés pour l'essentiel par la puissance publique pour que les personnes puissent sortir de leur culture propre et s'émanciper. Alors, elles pourraient être en mesure de faire communauté en se construisant non dans un modèle unique mais au contraire dans une diversité.

75 Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007. Voir également LUCAS JM. (2012), *Culture et développement durable, il est temps d'organiser la palabre*, Paris : Irma.

76 DUPOUY-VEYRIER L., *Ambition politique*, in Culture et développement durable, Supplément de Mouvement N°64, juillet-août 2012.



Les cadres d'action et propositions pour le projet culturel de territoire de Convergence Garonne

Transcender le(s) segment(s) de l'intervention publique, engager de nouvelles coopérations tant avec d'autres collectivités qu'avec les acteurs du territoire, mettre la(les) personne(s) -ses attaches culturelles, son autonomie et sa nécessaire émancipation- au centre des processus de co-production de l'action publique, demandent de réinterroger les politiques déjà en œuvre ainsi que leurs « modes de mises en public ». Car dans des territoires en fortes mutations, l'art, la culture et les savoirs sont au cœur des conditions du développement territorial, s'ils permettent à chacun de se construire en tant que sujet du monde, capable d'en comprendre le présent et d'en inventer l'avenir.

A partir des enjeux du territoire Convergence Garonne, en s'appuyant sur les états des lieux ainsi que sur les temps de concertation, trois cadres d'actions émergent. Ils prennent appui sur un contexte plus général d'évolution des pratiques culturelles et des catégories de l'intervention publique qui les ont construites.

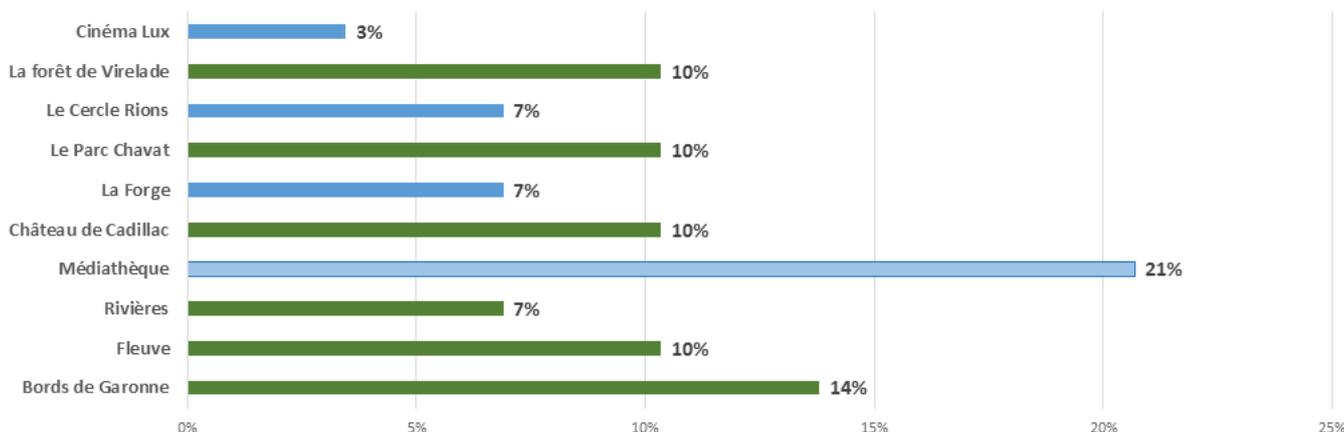
Cadre d'action 1 : des patrimoines vivants à rôle social actif

L'état des lieux 2017 des ressources culturelles réalisé par les services de Convergence Garonne s'ouvre sur les ressources patrimoniales de la Communauté de communes ; deux ateliers⁷⁷ sur les douze que comptait le forum ouvert du 18 novembre 2017 ont été consacrés aux patrimoines ; dans l'inventaire des « lieux aimés » de l'enquête associations culturelles sont cités pour 72% des lieux patrimoniaux : Parc Chavat, bords de Garonne, rivières et fleuve, Château de Cadillac,... Si les patrimoines bâtis et naturels de Convergence Garonne sont sans conteste nombreux, ils font également l'objet d'une importante appropriation, tant pour leur valeur intrinsèque que pour la qualité de vie à laquelle ils contribuent.

Des patrimoines au cœur des cadres de vie

► Issus de l'histoire et de la géographie, enrichis de processus sociologiques, anthropologiques et ethnologiques, alimentés par les sciences politiques, **les patrimoines culturels et naturels sont en effet au cœur**

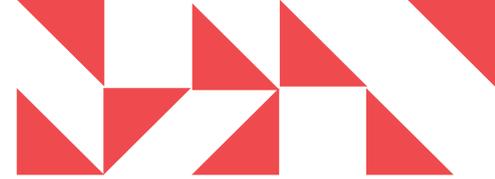
de la question des paysages et des cadres de vie. La notion de patrimoine ne se cantonne dorénavant plus au seul « bien public de la nation », outil privilégié, avec l'École, de construction d'un Etat-Nation qui souhaite incarner un idéal de société et de communauté. Par la naissance des secteurs sauvegardés (1964) et de l'inventaire - « *de la petite cuillère à la cathédrale* » - sous le premier Ministère Malraux, la préoccupation patrimoniale est montée en puissance avec des valeurs tant symboliques que matérielles. Au seul patrimoine bâti, mobilier ou écrit, s'adjoignent désormais des patrimoines industriels, des patrimoines à vocation réparatrice (guerres, génocides, crises sociales), des « petits patrimoines » non classés, des patrimoines naturels et/ou paysagers, ... Une valeur symbolique est conférée aux objets ou aux mémoires les plus banaux, les plus quotidiens, les plus ordinaires⁷⁸. Car ce qui fait patrimoine ne réside pas uniquement dans une quelconque valeur intrinsèque de ces objets courants mais dans leur poids et leur présence encore vibrante dans les représentations sociales.



Graphique 5 : les « lieux aimés » de la Communauté de communes (Enquête associations culturelles, annexe 3)

⁷⁷ Atelier « Construire des « ponts » sur la Garonne », atelier « Quelles relations responsables entre nature et culture ? », in Forum du 18 novembre 2017 « Comment la culture peut-elle faire lien dans notre territoire ? ». Annexe 1.

⁷⁸ DI MEO G. (2006), *Le patrimoine, un besoin social contemporain*, in Patrimoine et estuaires Actes du Colloque international de Blaye 5-6-7 octobre 2005, Renaissance des cités d'Europe, Bordeaux : éditions Confluences.



Cette extension de la notion correspond également à un phénomène de mondialisation. Selon l'Unesco, « *le patrimoine mondial désigne un ensemble de biens culturels et naturels qui présentent un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité* »⁷⁹. Faire fructifier et transmettre les héritages culturels et naturels concerne alors tous les champs du patrimoine, qu'ils soient, matériels (architecture, paysages, environnement, biodiversité, documents ou objets) ou immatériels (langues, savoirs ou savoir-faire). Cette préoccupation s'inscrit dans des textes internationaux – tous n'ayant pas été ratifiés par la France –, des Conventions sur le Paysage de Florence (2000) et sur les Patrimoines culturels de Faro (2005) à la Convention sur la diversité biologique du Sommet de la Terre de 1992 en passant par la Conférence sur l'éducation à l'environnement et au développement durable de Tbilissi (1977).

▶ **Cette approche patrimoniale a pour but d'amener les individus et les collectivités à saisir la complexité de leur environnement et à acquérir les connaissances, les valeurs, les comportements** nécessaires pour participer de façon responsable à la prévention et à la gestion de leurs patrimoines culturels et naturels.

Ainsi, la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel reconnaît que « *le droit au patrimoine culturel est inhérent au droit de participer à la vie culturelle tel que défini dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* »⁸⁰ et suppose « *une responsabilité individuelle et collective envers ce patrimoine culturel* ». Le(s) patrimoine(s) conjuguent ainsi à la fois un cadre d'action publique avec sa dimension politique et ses relations de dominations, et, à la fois, le rapport que les individus et groupes sociaux ne cessent d'entretenir avec lui. Comme l'indique la Convention de Faro du Conseil de l'Europe (2005) qui promeut une approche intégrée des politiques relatives à la diversité culturelle, biologique et paysagère, « *le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent (...) comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution* »⁸¹.

79 Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972.

80 idem

81 Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société ; convention-cadre du conseil de l'Europe, 27 octobre 2005.

Il y a là, passage d'une production patrimoniale par le haut, celui de la nation et des experts, à une construction patrimoniale par le bas avec des références identitaires multiples⁸². Le patrimoine devient alors à la fois un construit politique (avec un caractère de bien public) et un construit social et culturel d'un groupe vivant dans un territoire (avec un caractère de bien commun). Il participe à la construction symbolique d'un espace avec « *un processus idéologique et matériel, forgé par l'idée que la société se donne d'elle-même et de son environnement* »⁸³. Il permet d'éclairer les problématiques d'un aménagement culturel équitable et durable des territoires en valorisant leurs ressources qui en constituent un atout essentiel.

▶ La valeur du patrimoine n'est plus alors basée sur sa seule beauté, ses aménités ou sa signification historique et politique mais sur le construit social, dans un processus continu et dynamique. Les patrimoines représenteraient un besoin social particulièrement essentiel, source de sentiment d'appartenance et de diversité, créateur de lieux et de territoires ainsi que de repères spatio temporels solides et tangibles dans un monde mobile et changeant. Il atteint une dimension de « *bien culturel commun* » qui doit être réinterrogé dans une co-responsabilité partagée entre personnes et pouvoirs publics. **A ce titre, il devient une « ressource territoriale »⁸⁴ à enjeux sociaux, économiques et environnementaux.**

82 VESCHAMBRE V. (2009), *Dimension spatiale de la construction identitaire. Patrimonialisation, appropriation et marquage de l'espace*, in Grandjean, Pernette (dir.), *Construction identitaire et espace*, Paris : L'Harmattan.

83 DEBARBIEUX B. (1995), *Le lieu, fragments et symboles du territoire*, Espaces et sociétés N°80A, Paris : Eres.

84 LANDEL PA., SENIL N. (2009), *Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement, Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12 | 2009, mis en ligne le 20 janvier 2009.



Les patrimoines du territoire Convergence Garonne

► Des patrimoines naturels et paysagers.

Et en premier lieu, un fleuve, ses rives et une île.

En géographie physique comme dans l'imaginaire collectif, la Garonne est un fleuve impétueux et incertain, difficilement franchissable. Nombreux – lors du forum ouvert comme des ateliers associatifs – ont souligné les écueils de la mobilité entre les deux rives : seuls trois ponts (Cadillac et Portets) assurent la liaison. Bien qu'il s'agisse d'un fleuve violent avec des crues et un mascaret qui ont marqué la mémoire collective, la Garonne a pourtant été longtemps un axe majeur navigable qui a assuré les transports agricoles depuis l'antiquité. Depuis une dizaine d'années, des croisiéristes à départ de Bordeaux assurent dorénavant, si ce n'est un service, tout au moins une découverte du fleuve. Cette dernière contribue à une réappropriation de la Garonne, engagée il y a longtemps, comme certains l'ont souligné, au travers de la manifestation Feux de Garonne et plus récemment par les initiatives de la ville de Bordeaux autour de la Fête du fleuve.

qui empruntent le canal du midi ; Lestiac a restauré sa cale qui accueillait transporteurs et pêcheurs. Un plan d'aménagement de la façade fluviale est en cours d'élaboration avec un cheminement doux sur la rive droite qui a pour objectifs, à la fois de mettre en valeur ce patrimoine naturel et à la fois, sur des distances courtes, d'offrir une alternative à la route départementale, chargée et bien peu agréable pour les emprunteurs à vélo, voire dangereuse pour les déplacements pédestres.

L'occasion aussi de découvrir l'île de Raymond – accessible pédestrement par un pont qui enjambe un bras secondaire de la Garonne appelée « petite rivière » - qui s'étend sur près de 45 hectares entre les communes de Paillet et de Rions. Cette zone humide était propriété de la Communauté de communes du Vallon d'Artolie et a été transférée à Convergence Garonne. Elle est classée en périmètre Natura 2000 et fait partie des Espaces Naturels Sensibles du département de la Gironde.

Constatons donc que la Communauté de communes dispose là d'une ressource considérable, qui innerve et donne son nom au territoire intercommunal, dont certains autres territoires se sont emparés et avec lesquels des conjonctions sont à trouver (métropole bordelaise, Département, EPCI voisins).

« La Garonne peut-être un mur, elle doit devenir un lien [il faut] faire circuler sur le territoire et valoriser le fleuve en terme de paysage. »

Atelier « Construire des « ponts » sur la Garonne ». Forum ouvert du 18.11.2017

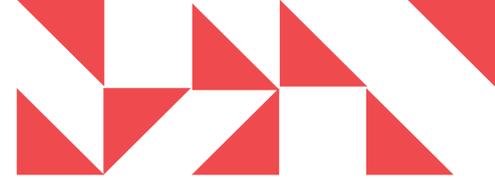
Mais la Garonne, ses rives et son île ne sont pas les seuls paysages que compte l'intercommunalité.

Le Ciron, s'il est partagé avec les Landes et le Sud Gironde, se jette dans la Garonne entre Preignac et Barsac. Sur la rive droite, le Lac de Laromet a été aménagé au début des années 80. Tous sont classés Natura 2000. Aux coteaux et à la vallée alluviale, il convient enfin d'ajouter le plus grand massif forestier d'Europe : les Landes de Gascogne. Les communes de Budos, Landiras et Guillos bordent le Parc Naturel Régional créé, en 1970, dans la première vague des Parcs Naturels Régionaux français.



Photo 3 : Assemblée plénière Forum ouvert du 18 novembre 2017

Tout au long de ses rives, des ports et cales rythment les berges : Portets et Cadillac ont aménagé des haltes nautiques pour croisiéristes et bateaux de plaisance



Difficile également d'envisager les patrimoines naturels et paysagers du territoire Convergence Garonne sans aborder **les patrimoines viticoles**. L'appellation d'origine contrôlée Graves s'étend sur toute la rive gauche, celles des Premières Côtes de Bordeaux sur la rive droite. Avec une spécificité commune aux deux rives, celle de produire des vins blancs liquoreux et moelleux (Barsac, Loupiac, Sainte-Croix du Mont) qui rencontrent certes aujourd'hui des difficultés de commercialisation mais qui demeurent un fort marqueur territorial, y compris dans des réalisations matérielles comme la grotte montécruzienne et sa falaise calcaire d'huîtres fossiles. Soulignons pour autant que ce patrimoine viticole à forte spécificité, qui a dominé l'économie du territoire, n'a été que peu abordé par les différents participants ou alors sous l'aspect moins flatteur d'impact sur l'environnement.

« Il faut diagnostiquer toutes les problématiques qui ont un impact environnemental sur le territoire (...) Les actions culturelles doivent pouvoir montrer une exemplarité écologique. »

Atelier « Construire des « ponts » sur la Garonne ». Forum ouvert du 18.11.2017

▀ Des patrimoines historiques et bâtis

Convergence Garonne est maillé d'une grande diversité de sites historiques privés et publics. Représentatif de l'économie viticole comme d'activités religieuses, politiques et laborieuses (églises romanes, châteaux, moulins, lavoirs, chais,...), ce patrimoine bâti est autant de témoignages des activités humaines du territoire. Si ces traces débutent dès la préhistoire (façade huître de Sainte-Croix du Mont), se poursuivent à la période gallo-romaine (voie de Barsac et villa de Loupiac), elles sont surtout représentatives de la période médiévale et moderne avec la cité médiévale de Rions, les châteaux de Budos, Virelade et Malle de Preignac, la Bastide de Cadillac et le château des Ducs d'Épernon, monument national. Ces deux deniers bâtiments sont membres de réseaux dépassant le territoire intercommunal, celui du Réseau France des Bastides et celui des monuments nationaux.

Pour le château de Cadillac, soulignons son incroyable parcours, d'un palais fastueux conservant encore quelques (rares) riches décors - cheminées et plafonds peints - à son abandon, sa reconversion comme prison pour femmes du XIX^{ème} siècle aux années 1950 et sa (re)naissance contemporaine.



Photo 4 : château de Cadillac

Le château de Cadillac est donc tout autant un patrimoine moderne qu'un « lieu de mémoire » contemporain, que l'on peut également rapprocher d'un patrimoine plus récent comme le château d'eau Le Corbusier et le Parc Chavat de Podensac. Le parc Chavat a été réalisé au début du XX^{ème}. Situé en bord de Garonne, il a été classé « jardin remarquable » en 2012 pour sa grande variété végétale, sa statuaire et son parcours d'eau. Pour que la demeure, le jardin et les fontaines soient suffisamment alimentés en eau, un jeune architecte édifie un château d'eau. Œuvre en béton armé alors naissant, il est redécouvert en 1983, identifié et expertisé comme étant la première réalisation française de Le Corbusier, puis classé avec le Parc Chavat, monument historique en 2006.



Une approche intégrée des politiques relatives à la diversité culturelle, biologique, paysagères et bâtis

Naturels, paysagers, humains, matériels et immatériels, les patrimoines du territoire de Convergence Garonne irriguent un « *paysage évolutif résultat d'une exigence économique et administrative non fossile mais vivant, à rôle social actif* »⁸⁵. A ce titre et comme identifiés par les participants au forum ouvert et aux ateliers, ils sont des marqueurs territoriaux puissants et peuvent donner corps et chair à l'intercommunalité. Ils peuvent « habiter » les personnes résidentes du territoire s'il leur ait donné l'occasion de pouvoir participer à la constitution de ce qui fait patrimoines. C'est pourquoi il peut être proposé de s'appuyer sur la **Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société du 27 octobre 2005**⁸⁶. La Convention de Faro est une « convention cadre », adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. À ce jour, dix-sept États membres du Conseil de l'Europe l'ont ratifiée et cinq l'ont signée⁸⁷. Comparée aux autres conventions, la « convention-cadre » ne crée pas d'obligation d'action. Elle suggère plus qu'elle n'impose.

La Convention de Faro définit le patrimoine culturel comme « *un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux* »⁸⁸. Elle demande que le patrimoine culturel, entendu comme bien commun, dans une responsabilité partagée publique et privée, justifie d'une forte participation démocratique et de l'exercice d'une citoyenneté culturelle. En cela, elle se réfère bien évidemment aux différents textes concernant les droits humains et notamment au plus récent dans le domaine culturel soit la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle

85 Convention Unesco concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel du 16 novembre 1972.

86 <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-convention>, consulté le 14 décembre 2017.

87 Pas la France.

88 Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, Convention-cadre du Conseil de l'Europe, 27 octobre 2005.

(2001) déclinée en Convention (2005) et dorénavant intégrée à l'arsenal juridique de notre République⁸⁹.

Trois actions peuvent en découler :

▶ En s'appuyant sur la Convention de Faro, **un groupe projet composé d'acteurs associatifs et publics, voire d'habitants, peut être désigné pour recenser et mettre en réseau les patrimoine(s) Convergence Garonne**. Cette concertation pourrait être animée par l'administrateur du Centre des Monuments nationaux de Cadillac et s'intégrer dans la préfiguration du label Pays d'Art et d'Histoire du SCOT Sud-Gironde ;

« *Il faut que cela s'adresse aux gens qui vont avoir cette démarche de réflexion. C'est une démarche active (...) Cela peut être le rôle de la CDC de créer cette mise en réseau de lien interpersonnel.* »

Ateliers « Construire des « ponts » sur la Garonne » et « Créer du lien social entre habitants ». Forum ouvert du 18.11.2017

▶ A partir de l'épine dorsale que représente le fleuve et ses berges, **mettre en valeur artistiquement des cheminements doux, à faible impact environnemental, de découverte des espaces naturels et des patrimoines paysagers comme bâtis**. En coopération avec le département de la Gironde, l'EPCI pourrait prendre en gestion les itinéraires de randonnée, les (ré)aménager et contractualiser avec la Direction de l'Environnement du Département ;

▶ **Etablir un programme de « Cercles de Territoires » itinérants de café en lieux de patrimoine et de mémoires afin de faire échanger et débattre les habitants sur ce qui fait patrimoine(s) pour eux**. Ces « Cercles de territoire » permettraient également de faire découvrir l'ensemble du territoire de l'intercommunalité. Ils pourraient s'organiser de la manière suivante : un cadrage d'une trentaine de minutes par un expert (habitant, universitaire, société savante, ...) sur un sujet particulier du patrimoine puis échange ludique à partir d'un « jeu de cartes photographiques » apporté par les habitants-participants, représentant ce qui fait patrimoine pour eux, et nourri de cartes postales du début du XX^{ème} siècle conservées aux Archives départementales de la Gironde. A partir des éléments communs, il pourrait

89 Lois NOTRe et LCAP, *op. cit.*



alors être passé commande, sous forme de résidence-mission, à un artiste photographe d'un inventaire photographique sensible du territoire et complété par un inventaire pour une part scientifique. Ce programme est à établir avec La Drac et la Région Nouvelle-Aquitaine.

« Le modèle du café-débat ou plutôt café-discussion peut rassembler : à travers un fascicule, un calendrier qui prendrait place sur tout le territoire de la CDC ? (...). Cela renforcerait l'idée de proximité (...) On peut imaginer un ensemble de valeurs, une carte d'identité, une charte de bienveillance, ... »

Ateliers « Construire des « ponts » sur la Garonne » et « Créer du lien social entre habitants ». Forum ouvert du 18.11.2017

Cadre d'action 2 : une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie

Fondée sur les principes républicains d'égalité et de liberté, l'accès à la culture, et notamment mais pas exclusivement, l'accès à la culture des plus jeunes, est d'ores et déjà - de par l'antériorité des EPCI de Convergence Garonne - un des pivots essentiels du Projet Culturel de Territoire. Dans un monde en fortes transformations, éducation, apprentissages, arts et savoirs sont au cœur des enjeux de société auxquels l'éducation artistique et culturelle entend répondre. D'où l'importance partagée par les participants du Forum et des ateliers, d'une éducation artistique et culturelle permettant à tous, dès le plus jeune âge jusqu'aux plus âgées, d'affirmer que les cultures, leurs lieux et leurs ressources, se partagent.

« Commencer à pratiquer la culture de manière régulière et naturelle dès le plus jeune âge afin de les impliquer plus dans les projets pour qu'ils choisissent vraiment ce qu'ils veulent (...) Les pratiques artistiques pour tous les âges : tout le spectacle vivant (théâtre, danse, musique, arts plastiques, cinéma-pratiques d'éducation à l'image, etc.). L'expérience est collective principalement. »

Ateliers « Action culturelle pour les jeunes de 0 à 25 ans », « Développer les pratiques artistiques » et « Créer du lien social entre habitants ». Forum ouvert du 18.11.2017

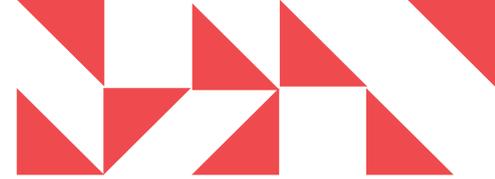
Une courte histoire de l'éducation artistique et culturelle

Le terme éducation artistique puis éducation artistique et culturelle apparaît à la suite du Protocole d'accord national du 25 avril 1983

Signé conjointement par les Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, il établit de plein droit les réflexions et nombreuses expérimentations précédentes qui puisent leur inspiration dans le colloque d'Amiens de 1968 «pour une école nouvelle». Le protocole de 1983 permet de bien dissocier éducation artistique et culturelle et enseignements des arts. Il est complété par la loi du 6 janvier 1988 sur les enseignements artistiques. Il insiste déjà sur la nécessité d'ouvrir l'école à son environnement culturel et artistique et de prendre en compte la totalité du parcours scolaire de la maternelle à l'université. Trois études et rapports⁹⁰ mettent en lumière successivement les faiblesses de cette première généralisation. Mais ils engagent de premières réflexions tant en terme de généralisation – Collège au cinéma, puis École au cinéma et Lycéens au cinéma – que de localisation politico-administrative avec la naissance des Plans et Contrats Locaux d'Éducation Artistique.

Mais il faut attendre le tournant des années 2000 pour voir s'exprimer avec ampleur un nouveau souffle pour l'éducation artistique et culturelle. **Le**

⁹⁰ Les premières enquêtes sur les pratiques culturelles des Français (1989) du Département des Études et de la Prospective du Ministère de la Culture et de la Communication, le rapport Bacqué remis à Lionel Jospin Ministre de l'Éducation nationale (1990), le rapport Mézières sur le théâtre (1994).



Plan pour les Arts et la Culture à l'École (2000) des ministères Lang et Tasca repose sur une volonté : celle de la généralisation avec la formule des classes à PAC (Projet Artistique et Culturel) systématisant le partenariat enseignant/artiste/opérateur culturel et un programme ambitieux de formation croisée. Si le plan est abandonné dès 2003 sur l'autel d'autres priorités politiques pour le système éducatif, l'impulsion crée une véritable dynamique s'appuyant sur des collectivités aux politiques culturelles dorénavant structurées et aux financements en expansion, sur une professionnalisation accrue des opérateurs et une implication renforcée des Rectorats et Inspections académiques.

De nombreux rapports émaillent la décennie suivante dont on pourrait dire que le volume se révèle inversement proportionnel aux montants des crédits d'état accordés à l'éducation artistique et culturelle. Mais comme un « éternel retour »⁹¹, le **Grand Plan pour la Jeunesse** de 2012 donne naissance d'une part au **Grand plan pour l'éducation artistique et culturelle** (2013), d'autre part à **la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République** (2013). Cette dernière n'a pas pour objet premier l'éducation artistique et culturelle, elle décline l'enjeu de réussite scolaire et de réduction des inégalités. Pour cela, elle introduit deux articles primordiaux pour l'éducation artistique et culturelle dans les soixante que compte la loi. Le premier modifie les rythmes scolaires et percute l'architecture attentionnelle que les collectivités territoriales portent aux enfants et aux jeunes, qu'il s'agisse de l'animation et des activités de loisirs périscolaires ou des services publics concernés par les temps péri et extra-scolaires. Le second instaure que « *l'éducation artistique et culturelle concourt directement à la formation de tous les élèves* » comme l'éducation physique et sportive (article 10).

Les trois piliers d'un référentiel enfin stabilisé

► Le « **voir** » (ou l'entendre, le visiter) en constitue le premier point d'appui. Fondées sur la force de l'expérience artistique, la fréquentation et la rencontre avec les œuvres posent l'art comme producteur de sa propre médiation. C'est le moment de la rencontre avec

l'inattendu, l'expérimentation de l'émotion et de la sensibilité. Mais au rebours de l'immanence un peu magique de l'œuvre, le voir implique du « regardant » qu'il maîtrise à minima les codes et qu'il puisse les contextualiser pour accéder au sens. Pilier de la conception française de l'éducation artistique, le « voir » est « dans les gênes » de l'Éducation nationale et fonde le principe de démocratisation culturelle du Ministère de la Culture et de la Communication.

► Le « **Faire** » (ou le pratiquer) fait écho à la pratique personnelle et individuelle dans un cadre collectif. Ce pilier pose que l'œuvre, sa complexité, sa compréhension, peut être abordée par l'acte créateur de chacun. C'est cette meilleure connaissance du processus de création par la pratique qui, d'une part, rend l'œuvre plus accessible, d'autre part permet collectivement de s'en nourrir pour valoriser la communauté et acquérir de nouvelles compétences. Vivre communément cet instant partagé de création est le mode de médiation prôné par l'éducation populaire et les pédagogies actives : c'est en vivant une expérience concrète de pratique que l'on s'approprie l'art et la culture et que l'on acquiert des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ; c'est en vivant pleinement et collectivement un processus de création que l'on transforme le spectateur en acteur.

► Le dernier pilier s'intitule alternativement le « **comprendre** », le « **réfléchir** » ou « **l'interpréter** ». Sa dénomination plus indécise reflète son ambiguïté. Il peut désigner la nécessité de saisir les références culturelles – et politiques – qui participent de l'artistique et acquérir ainsi une distance critique établissant réflexivité, voire éléments de langage. En ce sens, le « comprendre » participe à l'élaboration d'un jugement esthétique et alimente un « droit à la culture ». Mais il peut également offrir une capacité à se nourrir d'expériences et à acquérir des compétences expressives et créatives. Ces dernières – « l'interpréter » – permettent au jeune de se construire des repères tout au long de la vie et de développer autonomie, dignité et émancipation : « *l'EAC participe à la construction de l'individu qui ne repose pas seulement sur les savoirs mais également sur l'être sensible. Les principes de l'EAC peuvent ainsi se placer sous l'égide des « droits culturels (...) »*⁹².

91 BORDEAUX M.-C., DESCHAMPS F. (2013), *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse : éditions de l'Attribut.

92 LIOT F. (2016), *Rapport de synthèse de la 1^{ère} Université de l'éducation artistique et culturelle des 25 et 26 septembre 2014 à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon*.



Un parcours d'éducation artistique et culturelle

Pour ce faire, est préconisée la mise en œuvre pour chaque enfant d'un **parcours d'éducation artistique et culturelle**. Les modalités de ce dernier ont été fixées par circulaire du 9 mai 2013 puis précisées par celle du 10 mai 2017 par les ministres de l'Éducation nationale et de la Culture. La généralisation des parcours implique une double démarche :

▶ Une démarche diachronique, d'une part, combinant éducation artistique et culturelle en temps scolaire et en temps périscolaires sans enjeu pédagogique mais où l'enjeu éducatif est important et expériences dans un cadre extra-scolaire (en famille, avec ses amis, dans un centre d'animation), sans oublier les éventuels enseignements artistiques.

▶ Une logique synchronique, d'autre part, qui appelle un cheminement et l'enchaînement d'un certain nombre de moments tout au long de la vie qui, reliés entre eux, constituent un « parcours » d'événements dans des domaines, des temps et des postures successives⁹³.

En conséquence, les deux circulaires génèrent la **« naissance du(des) territoire(s) » pour l'éducation artistique et culturelle**. D'une part, elle demande une nouvelle territorialisation – au-delà de la seule « localisation » ou de l'échelle retenue – par l'interaction des acteurs éducatifs, sociaux, artistiques, culturels qui relèvent de différentes strates de responsabilités communales, départementales ou régionales et de leurs financements croisés. D'autre part, elle ne peut s'absoudre de la prise en compte de la territorialité par l'imbrication et la mise en cohérence des territoires institués, de vie et vécus des jeunes, qui eux passent d'un territoire à un autre tout en demeurant un.

Un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle en 3D

Depuis trois ans, la Communauté de communes du Vallon d'Artolie, en interconnexion avec celle du Réolais en Sud Gironde, dispose d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle signée en 2015 avec le département de la Gironde, la Direction des

⁹³ PERRAUD A., POUTHIER F. (2015), *Regards sur les Contrats Locaux d'Éducation Artistique et Culturelle, un an de séminaires dans les territoires aquitains*, Bordeaux : UBIC.

Services Départementaux de l'Éducation Nationale et la Drac Nouvelle-Aquitaine. Nommé « Au fil de l'eau », ce contrat territorial a permis à plus de 700 enfants de participer à des parcours d'éducation artistique et culturelle avec des dominantes spectacle vivant et découverte des patrimoines naturels. Compte tenu de **CE QUI VOUS ANIME**⁹⁴ soit l'attention spécifique portée par toutes les intercommunalités antérieures à l'enfance-jeunesse, il apparaît cohérent de (re) déployer les actions en direction tant de tous les enfants et jeunes du territoire Convergence Garonne que des habitants. C'est donc une vision nouvelle à contractualiser en trois dimensions : élargissement, allongement et approfondissement.

Elargir

Avec 20 écoles et 2 collègues, le lien avec l'Éducation nationale ne peut bien évidemment que s'élargir. Chaque année ou par cycles et tranche d'âges, les enfants et les jeunes pourraient ainsi avoir accès à des propositions artistiques dans et hors du temps scolaire et à des ateliers de pratiques leur permettant de développer sens critique et appropriation.

« Le rôle des personnels pédagogiques est très important également ; c'est une dynamique d'ensemble. Des enseignants ont envie de s'inscrire dans des démarches en lien avec des manifestations ou des associations. L'appropriation de la culture passe également par la pratique. Sur le champ de la politique culturelle, l'enjeu serait le lien avec les jeunes, que la communication soit efficace et que les jeunes aient accès aux différents lieux. »

Ateliers « Action culturelle pour les jeunes de 0 à 25 ans » et « Développer les pratiques artistiques ». Forum ouvert du 18.11.2017

Les ressources intercommunales ne manquent pas, que ce soient au travers de la médiathèque intercommunale et du réseau de lecture publique, des équipements cinématographiques (Cinéma Lux) ou de spectacle vivant (La Forge à Portets), des lieux de patrimoines (notamment du Château de Cadillac) et/ou des patrimoines naturels (zones Natura 2000). Mais un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle

⁹⁴ Voir infra page 23.



doit aussi laisser les portes ouvertes à un dedans-dehors, à une capacité à apporter des réponses dans un territoire donné sans sous-estimer les ressources et les mobilités voisines. La coopération déjà efficiente, doit donc se poursuivre avec la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde, voire même « au fil de l'eau » avec celle de Montesquieu, signataire depuis janvier 2018 d'un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle. Une réciprocité et une complémentarité pourraient même être recherchées, notamment autour des présences artistiques et accompagnages avec ces derniers et d'autres ressources régionales.

Et puis élargir, c'est aussi renforcer l'action en direction de la petite enfance et de la jeunesse. Les structures d'accueil de la petite enfance proposent une offre diversifiée allant de la crèche collective à la crèche familiale et associative, en passant par les Réseaux d'Assistance Maternelle et les espaces accueil Familles. Elles maillent la totalité du territoire intercommunal. Quant aux services d'accueil et d'accompagnement de l'enfance-jeunesse de la Communauté de communes, ils couvrent une large tranche d'âges allant jusqu'à 17 ans et concernent tous les temps de l'enfant et du jeune. En effet, le contexte de fusion a induit un phénomène de compilation des différents services d'accueil issus des anciens territoires avec les temps périscolaires encadrant l'école et les temps extra-scolaires dans les vacances scolaires. 12 centres de loisirs⁹⁵ pour 3 ex-contrats avec la Caisse d'Allocation Familiale et la MSA couvrent l'intercommunalité. Certains pilotaient déjà des actions comme le Festival AÔC et le festival du court métrage « AÔC court » en partenariat avec le Cinéma Lux⁹⁶. D'autres exercent des missions de service public de proximité à destination des jeunes de 16 à 25 ans comme la Mission Locale des Deux Rives ou le Point d'Information Jeunesse de Podensac. Ils informent et apportent des réponses aux questions d'orientation, d'emploi et de formation mais aussi dans les domaines de la santé, du logement, de la vie quotidienne, du sport et de la culture.

⁹⁵ 6 Centres de loisirs rive gauche, 4 sur le secteur de Cadillac et 2 issus de l'ancienne CDC du Vallon d'Artolie. Source : Etats des Lieux ressources culturelles du territoire – octobre 2017.

⁹⁶ Les courts-métrages réalisés par des jeunes (10/17 ans) sont sélectionnés puis projetés devant un jury de professionnels qui décernent des prix à l'issue des projections.

« La pratique artistique ne peut être encadrée que par des professionnels (...) Il faudrait développer des formations pratiques spécialisantes par des professionnels pour le personnel communal ou intercommunal afin d'attirer la curiosité des enfants pour du spectacle vivant. (...) Le temps périscolaire est à utiliser pour les activités artistiques. [Reste] à monter en gamme sur les activités proposées (...) la CDC pourrait mutualiser les offres à direction des jeunes et organiser ces offres pendant les vacances. (...) Un parcours artistique et culturel, c'est une dynamique intéressante auprès des jeunes (...) ils auraient la possibilité de travailler avec les artistes et travailler sur des thématiques en amont des projets.»

Ateliers « Action culturelle pour les jeunes de 0 à 25 ans », « Développer les pratiques artistiques », « Diversité culturelle de notre territoire », Forum ouvert du 18.11.2017



Photo 5 : Forum ouvert du 18 novembre 2017

Allonger

S'adresser aux plus jeunes n'obère pas de s'adresser aussi à des personnes âgées. Dans les différents Forum et ateliers, il a été ainsi souligné la nécessité de faire lien avec le Projet Social de Territoire. De nouveaux temps et offres d'apprentissage pourraient être investis en direction des personnes les plus isolées socialement, médicalement ou pour des raisons d'âges. Rendre naturel le fait de « pou-



ser les portes », c'est conférer aux lieux culturels une véritable reconnaissance de service public. C'est aussi permettre à chaque personne, jeune ou moins jeune, d'être « chez elle » quand elle se rend dans une structure publique ou associative, d'autant plus si on lui laisse la possibilité d'en devenir un usager actif.

« Le but de Ciné Lux est aussi de créer un cinéma senior avec des transports qui assurent le lien (...) Le jeudi après-midi, activité sénior à la médiathèque. Le transfert est assuré par un bus gratuit, les missions locales sont accompagnatrices (...) Le lien avec le PST (Projet Social du Territoire) -accessibilité, mobilité - est primordial. Il va recenser les besoins sur le territoire. Ce projet est coordonné par la Communauté de communes.»

Atelier « Favoriser la mobilité entre les équipements : médiathèque, cinéma, patrimoines ». Forum ouvert du 18.11.2017

Les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion bénéficient d'actions de sensibilisations favorisant l'accès à des pratiques culturelles, des rencontres avec des artistes, des œuvres, des découvertes du patrimoine local. Ce programme s'articulait dans les trois communes de l'ex-Artolie sous la forme d'un **projet de développement social et culturel (PDSC)**. Ce dispositif⁹⁷ permet de favoriser l'insertion de personnes en grande précarité sociale en leur donnant accès à une offre culturelle diversifiée. Il est construit de manière concertée autour d'ateliers de pratiques artistiques, ouverts sur les ressources locales. Ce parcours s'articule autour de visites, de sorties à des spectacles ou de rencontres organisées en prolongement des ateliers d'expression. De même manière, les établissements de santé comme l'hôpital de jour pour adolescents de Podensac ou le Centre Hospitalier de Cadillac qui est historiquement engagé dans le programme Culture et Santé sont à intégrer dans ces actions.

97 Co-construit par les MDSI (Maison de la Solidarité et de l'Insertion) de Cadillac et de Créon, l'association Entre-Acte de Cadillac, l'ex-CDC du Vallon de l'Artolie, l'Iddac et le Conseil départemental de la Gironde.

Le centre hospitalier de Cadillac développe un projet culturel, favorisant l'accès à la culture pour tous le droit à l'émotion et à la création pour tous et le droit de Cité pour chaque patient. Nous souhaitons qu'en un temps où la maladie mentale est trop souvent perçue comme un élément perturbateur de l'organisation civile, notre projet puisse favoriser un dialogue social entre l'institution et son environnement.

Extrait Projet culturel du CHS de Cadillac www.ch-cadillac.fr/le-projet-culturel-2010-2014, consulté le 14 décembre 2017

Enfin, Il a été montré que dans le territoire de Convergence Garonne, comme ailleurs en France et d'autant plus dans le grand ouest, la population vieillissait. Difficile pour autant de considérer les personnes âgées comme une « catégorie », leurs conditions sociales et familiales comme leurs mobilités étant bien différentes suivant les personnes. Des programmes peuvent donc être dédiés aux Etablissements et Résidences pour Personnes Agées.

« Constat : l'isolement pour les personnes âgées, les personnes handicapées, toutes les tranches d'âge, etc. Les loisirs sont souvent laissés de côté. La prise en charge sociale ne traite pas prioritairement des pratiques culturelles. Une dimension sociale que la culture pourrait englober.»

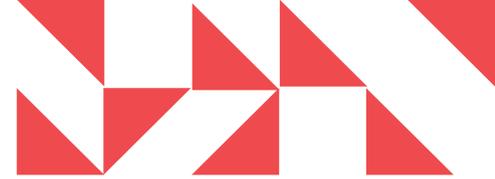
Atelier « Développer les pratiques artistiques ». Forum ouvert du 18.11.2017

Approfondir

Tout à la fois assemblage de lieux dans un espace géographique et de ceux qui y vivent, le territoire est un espace culturel symbolique, façonné par ceux qui l'éprouvent au quotidien, éclairé par ceux qui s'y inscrivent plus ponctuellement. Nombre de territoires ont ainsi développé une forte présence artistique - souvent réduite à la notion de résidence - dans le cadre de programmes d'éducation artistique et culturelle (Résidences Haut de France, pour exemple) comme d'une plus large médiation territoriale⁹⁸.

Ces résidences artistiques naissent tout autant dans une logique de création et de commandes, « temps de recentrage et d'isolement sur les préoccupations du

98 Voir notamment IPAMAC (2011), *De l'art pour une autre campagne*, op.cit.



créateur dessaisi de toute contingence matérielle », que dans une logique de rencontre avec la population où « *l'artiste est alors perçu comme un « animateur/éclairateur* » du monde rural en mesure sinon de créer des liens de sociabilité, du moins de les provoquer ⁹⁹ » ; car si d'une part « *le territoire produit du culturel, d'autre part le culturel produit du territoire par l'usages d'emblèmes et de symboles*¹⁰⁰ ».

Sans chercher en quoi que ce soit à établir une catégorisation forcément réductrice¹⁰¹, là où la force des présences artistiques réside justement dans leur diversité, trois types de liens unissant artistes et territoires peuvent être identifiés.

▶ **Les artistes invités, tout d'abord.** Souvent dénommée résidence, cette forme présente de nombreuses variantes : résidence de recherche qui permet expérimentation et « travail invisible » dans l'esprit du « Grand Tour » du XVIII^{ème} siècle ; résidence de création afin d'aboutir à un objet artistique qui peut également se décliner en commande reprenant en cela la résidence Renaissance du mécène ; résidence de médiation où les artistes rencontrent, échangent et se nourrissent du territoire et de ses habitants (avec la variante des collectages) ; résidence de diffusion ou de monstration (présentation d'un répertoire) souvent conçue territorialement dans une logique d'itinérance ; résidence de coopération, enfin, qui favorise l'émulation collective, la mobilité artistique et les échanges culturels interterritoriaux.

▶ **Les artistes associés, ensuite,** où l'engagement dans la durée entre un artiste et un territoire, afin de créer d'une part un espace commun et spécifique de projet et de renforcer, d'autre part, la singularité et les projets de chacune des parties. Appelée parfois compagnonnage, cette présence artistique territoriale s'inscrit dans un temps suffisant mais défini, fournit une matière susceptible d'alimenter la singularité de

chacun et produit une proposition artistique, sociale et culturelle à l'intérêt partagé.

▶ **Les artistes implantés, enfin,** ou comment habiter un territoire qui finit par être le lieu régulier de ses créations. Si l'artiste, du fait de son statut et de son métier, est par nature itinérant, il n'est pas pour autant déterritorialisé. Pourtant, peu de territoires s'appuient sur les forces artistiques résidentes locales ou souhaitant résider dans leur espace. Il est vrai que ces artistes, bien que vivants au cœur d'un territoire, ne revendiquent que peu leur implication, plus concentrés et concernés par leur capacité à investir les lieux de culture avant tout urbains et à œuvrer à une reconnaissance nationale. Pour autant, les artistes résidents –et ils sont nombreux dans l'EPCI Convergence Garonne– qu'ils soient issus ou habitants du territoire ne peuvent pas ne pas s'en imprégner

Une présence artistique permet de fédérer autour d'un créateur des ressources humaines, culturelles et financières qui tendent à une prise de conscience de l'intérêt des « mutualisations ». Chaque résidence, chaque compagnonnage a vocation à inciter la mise en œuvre d'une « communauté poreuse » partagée. Est alors réuni, dans un souci de co-construction, le triptyque habitants (le local), artiste (le passeur), territoire (les enjeux publics), engagés pour de mêmes objectifs, de mêmes valeurs et qui assument une responsabilité croisée.

C'est pourquoi la présence artistique territoriale est souvent pensée comme un vecteur de développement local. Compte tenu de sa durée et des moyens qu'elle engage, une **mutualisation financière est à rechercher avec des intercommunalités voisines** – la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde historiquement et de manière plus récente celle de Montesquieu – et les agences culturelles et artistiques départementales et régionales.

99 LAMY Y., LIOT F. (2002), *Les résidences d'artistes. Le renouvellement de l'intervention publique dans le domaine des arts plastiques : enjeux et effets*, in CALLEDE J.P. *Métamorphoses de la culture, pratiques et politiques en périphérie*, Bordeaux : MSHA, p.213-234.

100 - BONERANDI E., HOCHEDÉZ C. (2014), *Des machines, des vaches et des hommes : projets culturels, acteurs et territoires dans un espace rural en crise : la Thiérache*, p. 25-37, in NOROIS, *Patrimoine, culturel et construction identitaire dans les territoires ruraux*, textes réunis par JOUSSEAUME V., DAVID O., Revue géographique des Universités de l'Ouest, PUR, N°204, novembre 2007

101 - CHAUDOIR P. (2005), *Les résidences d'artistes en questions*, Lyon, Musique et Danse en Rhône Alpes.



D'autant que cette présence artistique territoriale comme d'ailleurs l'accroissement du volume d'actions menées dans le cadre du Contrat territorial d'éducation artistique et culturel souligne **le besoin impérieux de disposer d'un « intercesseur »**. Le repérage sur le territoire, la rencontre des forces en présence, la participation des habitants nécessitent de créer **un poste de médiateur territorial** pour aider artistes, habitants et opérateurs à n'être pas les seuls passeurs. Ce dernier pourrait être mutualisé entre les EPCI engagés. Sur le modèle de l'appel à projets Région « médiateurs dans les salles de cinémas indépendantes », le groupement d'employeurs Agec&Co pourrait porter l'emploi.

Voilà qui obligerait à une prise en compte d'une autre façon de partager, gouverner, participer en inter territorialité. Car les résidences artistiques sont avant tout un échange réciproque qui crée des territoires momentanés, où chacun communique avec l'autre dans son temps propre et la singularité de son espace, avec un fil conducteur qui s'impose, celui de la rencontre.



Cadre d'actions 3 : une mise en réseau graduée des parties prenantes

Construire un projet culturel de territoire demande de rassembler toutes les forces vives dans et en dehors du territoire d'action. Si recenser, rassembler, relier sont des verbes à l'infinifit qui ne demandent qu'à se conjuguer, leur seule expression –parfois incantatoire- ne suffit pas à définir la nature de la coopération territoriale nécessaire à mettre en œuvre. Certes, biologistes, anthropologues et ethnologues ont montré que la coopération était un besoin éthique, voire éthologique, pour les espèces humaines. Pour autant, passer de « être ensemble » à « faire ensemble », soit le sens du terme de coopération du latin - « cum » (avec) et « opus » ou « operare » (œuvre) - demande à être précisé, même si l'envie, la mobilisation et l'enthousiasme des élu.e.s et participant.e.s à la concertation ont montré d'ores et déjà qu'une première étape capitale avait été franchie.

Vers un collectif d'associations culturelles ?

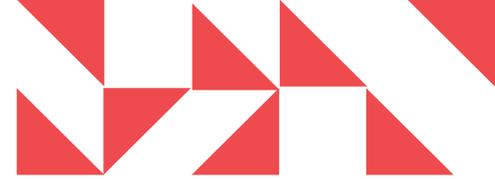
Le principe de s'associer est reconnu juridiquement depuis la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Depuis leur comptabilisation officielle de 1901, la forme de regroupement de personnes que constituent les associations connaît un succès important et une augmentation quasi-constante. Plus d'un siècle après, les associations sont au cœur de la société, présentes dans tous les secteurs de la vie quotidienne comme dans la défense des grandes causes. Elles sont souvent le reflet de l'évolution d'une société et nombres d'entre elles qui agissent au nom de l'intérêt général sont indispensables à l'harmonie sociale, qu'elles produisent des biens ou offrent des services culturels, ou qu'elles permettent aux habitants d'agir ensemble pour le bien commun.

Le paysage associatif français

Les dernières données¹⁰² constatent une progression constante des créations d'associations avec une part importante de petites structures. Ainsi sur 1,3 millions d'associations, plus de 20 % ont un budget de moins de 1 000 € et plus de 80 % ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. La fin des années 70 a connu une très forte accélération des créations d'associations culturelles qui ne s'est pas démentie jusqu'à aujourd'hui : ce sont 12 000 nouvelles associations culturelles qui se créent chaque année. Si l'on ne peut estimer leur degré de mortalité, soulignons que les statuts de beaucoup sont déposés par de jeunes créateurs, ce qui peut laisser à penser que leur durée moyenne de vie est inférieure à celle des associations sociales et/ou de loisirs. La forte croissance du nombre de créations, la jeunesse des créateurs, la nature du projet engendrent ainsi un important renouvellement du tissu associatif culturel.

Le secteur culturel compte environ 160 000 associations vivantes et actives sur le territoire national soit environ 20 % du nombre total d'associations en activités. Le secteur culturel associatif inclut des musées, des monuments, des cinémas, des bibliothèques et médiathèques, des établissements culturels, des centres d'action culturelle, des salles de spectacle. Le secteur compte un nombre relativement important d'associations qui produisent ou organisent des spectacles vivants, des associations de préservation du patrimoine mais aussi de nombreux petits clubs culturels spécialisés (danse,

102 TCHERMONOG V. (2013), *Le paysage associatif français, Mesures et évolutions*, Paris : Dalloz Juris Associations, réalisé en collaboration avec Lionel Prouteau, Muriel Tabariés, Henri Noguès, Edith Archambault, Hugues Sibille, Erika Flahault, Colas Amblard, Odile de Laurens, Brigitte Clavagnier et Matthieu Hély.



poésie, arts plastiques et visuels, littérature, philatélie, musique, ...). Que l'on prenne leur budget annuel ou le nombre de salariés, la grande majorité des associations culturelles se rangent parmi les associations de petite taille. Leur périmètre d'intervention s'établit pour plus de 60% sur une aire communale ou articulée autour de la commune. Enfin, et en conséquence, leur structuration en réseau et encore plus en fédération est nettement moins prégnante que dans les autres secteurs associatifs.

« **Le bénévole s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, action non salariée, non soumise à l'obligation de la loi en dehors de son temps professionnel et familial** »¹⁰³. « *Je veux bien* » est le sens même du terme bénévole, du latin volo (je veux) et bene (bien). Ce don de temps libre et gratuit est une contribution volontaire sans contrepartie impliquant l'absence totale de rémunération et de subordination juridique ainsi que le respect de la vie professionnelle et familiale de chacun. Le nombre de bénévoles est en progression constante en France : 26% des Français ont une implication bénévole (40% en Suède, 10% en Bulgarie).

Si le sport demeure en tête avec 26% des personnes déclarant une activité bénévole, les loisirs et la culture concernent 21% des personnes. Les principales motivations sont engagement civique, gouvernance partagée et appartenance à un territoire. Le secteur culturel est le deuxième domaine à enregistrer la plus forte progression derrière les loisirs et la vie sociale avec un taux de croissance de 9,4%. Il croît pour autant moins que le nombre d'associations dans le secteur culturel. C'est pourquoi le temps que chacun peut y consacrer est en légère réduction, officiellement chiffré entre une à trois heures hebdomadaires. Il est vrai que les associations recourent au bénévolat de manière distincte : certaines gèrent des services en s'appuyant sur des personnels salariés et des administrateurs associatifs, d'autres combinent emplois salariés et participation active des bénévoles, d'autres enfin sont de petites associations de membres qui ne s'appuient que sur le bénévolat de leurs membres. Elles sont de loin les plus nombreuses.

¹⁰³ Avis du Conseil économique et Social du 24 février 1993 cité par Le Guide du bénévolat 2017/2018, Document d'orientation du HCVA sur le socle commun du bénévolat.



Photo 6 : Ateliers associatifs « Comment mieux travailler ensemble ? » des 10 mars et 3 avril 2018

Pour autant, le bénévolat n'est pas en diminution. Bien au contraire, la volonté de s'engager est toujours présente pour bon nombre de personnes, mais elle évolue dans sa nature. Ainsi les engagements ponctuels, pour quelques heures ou pour un projet précis se multiplient. L'étude du Centre de Recherche sur les Liens Sociaux (CERLIS)¹⁰⁴ nous apprend que les raisons de s'investir dans les mouvements associatifs sont, pour 68 % défendre des valeurs de solidarité, pour plus de 65 % s'impliquer dans la vie locale et pour 54 % recréer du lien social. Pour de nombreux bénévoles, l'engagement participe de la reconnaissance de soi tout en étant au service des autres. On est ainsi dans une forme de complémentarité entre ce qui permet son affirmation sociale individuelle et ce qui relève de l'attention aux autres et de la participation à des activités d'intérêt général.

Les responsables d'associations doivent donc être attentifs à ce qui peut apparaître comme un paradoxe. L'engagement des bénévoles est autant pour eux-mêmes que pour les autres avec un temps plus contraint. Aussi ont-ils quelques exigences. Cette demande de reconnaissance passe par une demande de « *faire confiance, laisser des initiatives et des*

¹⁰⁴ PETER JM.(2014), *Les représentations de l'engagement bénévole, entre motivations et résistance*, Paris : CERLIS.



responsabilités »¹⁰⁵. Les bénévoles revendiquent leur place dans l'organisation associative et sa gouvernance. C'est dans cette perspective que le Haut Conseil à la Vie Associative a produit en février 2014 une Charte d'engagements réciproques entre l'État, le Mouvement associatif et les Collectivités. Elle a été suivie de l'établissement d'un document d'orientation intitulé « *Le socle commun du bénévolat* ». Le Haut Conseil à la Vie Associative a également réalisé un rapport sur la valorisation (possibilité d'intégrer le bénévolat dans une VAE depuis 2002, mise en œuvre d'un portefeuille de compétences, intégration dans les comptes associatifs par valeur de remplacement) et le congé d'engagement dans lequel il préconise quelques simplifications pour permettre une meilleure connaissance et utilisation des possibilités de congés offertes aux bénévoles.



Photo 7 : Ateliers associatifs « Comment mieux travailler ensemble ? » des 10 mars et 3 avril 2018

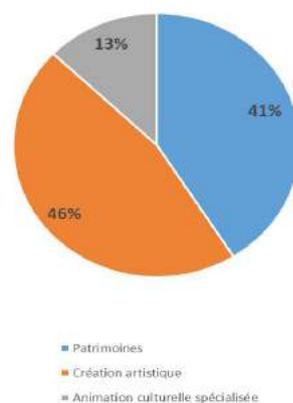
Depuis de nombreuses années maintenant, les associations sont reconnues comme des acteurs sociaux et économiques. Leur poids dans la production de richesse est loin d'être négligeable. En termes d'emplois, elles pèsent plus que le secteur de l'automobile. Cependant, l'apport des associations se situe ailleurs, dans une manière différente d'intervenir et de faire de « l'économie autrement » avec d'autres objectifs que le résultat et les profits financiers.

105 Idem

Le tissu associatif culturel en est représentatif en cumulant fréquemment trois logiques conjointes : **une logique d'échange coopératif réciprocaire peu ou pas monétarisé (mise en commun de matériels, de savoir-faire, de temps humain)** ; une logique d'épargne redistribuée avec retour et réciprocité ; une logique de valorisation monétaire soit des services et des produits qui demandent financements.

L'apport social et économique des associations culturelles ne se mesure donc pas en Produit Intérieur Brut mais en « Produit Intérieur de Bonheur »¹⁰⁶, soit en qualité de vie, de relations sociales et d'utilité sociale, autant d'éléments pour lesquels les outils de mesure ne sont pas encore tous découverts mais qui font sens dans le(s) territoire(s).

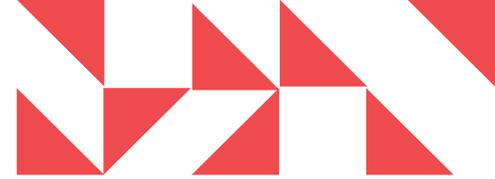
Les associations culturelles du territoire Convergence Garonne



Graphique 6 : Domaines d'intervention des associations culturelles Convergence Garonne

Le nombre de création d'associations en France, malgré des incertitudes grandissantes (recomposition territoriale, financements publics taris, limitation des emplois aidés) **ne faiblit pas.** Les associations culturelles présentes dans le territoire de Convergence Garonne ne dérogent pas à cette règle : des 64 associations culturelles recensées, 56% des 39 ayant répondu à l'enquête associations culturelles se sont créées depuis

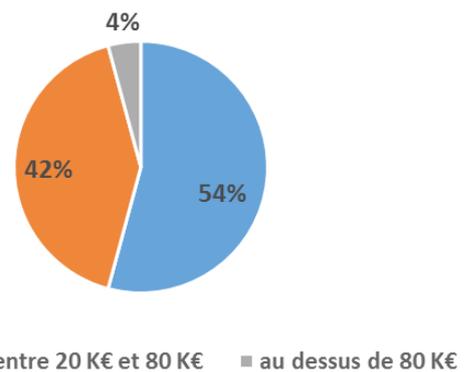
106 Le « Bonheur National Brut » à l'agenda de l'ONU, *Les nouvelles.fr*, 26 juillet 2011.



l'année 2010¹⁰⁷. Leurs interventions, si elles sont bien évidemment multiples, peuvent regrouper en trois grands domaines : 41 % des associations ayant répondu s'investissent dans les patrimoines (26 % dans les bâtis et l'histoire, 13% autour des paysages et jardins) corroborant ainsi l'attention particulière à ce domaine; 46 % dans la création et les arts vivants ; 13 % enfin, relèvent de l'animation culturelle spécialisée selon la terminologie employée par le Ministère de la Culture et de la Communication.

► **Beaucoup sont de petites associations : pour 77%, elles comptent moins de 50 adhérents.** Pour 13% d'entre elles, elles mènent des activités plusieurs fois par semaine et pour 59%, plusieurs fois par an, à destination pour une part (44 %) des adultes et des seniors et pour une autre part des jeunes de 6 à 25 ans (32 %) et ce toute l'année, hors période hivernale bien moins citée (14%). Leur périmètre territorial est avant tout la Communauté de communes (51%), le Département (26%) et, de manière plus surprenante, leur commune de rattachement pour seulement 18%. Leurs adhérents sont à 90% habitants de l'intercommunalité. Peu sont présentes à une échelle régionale ou nationale (3%).

Seules ¼ des associations (23%) déclarent disposer d'un emploi salarié. Les 39 associations ayant répondu emploient 61 salariés dont 16 sont à temps variables (emplois intermittents ou saisonniers). Leur budget cumulé est de 658 550 € pour un budget moyen par association de 27 440 € et une médiane à 7 500 €, en deçà des moyennes françaises¹⁰⁸.



Graphique 7 : Données budgétaires des associations culturelles Convergence Garonne

De même manière et conformément aux indicateurs nationaux, leur périmètre d'intervention s'établit pour plus de 51% sur une aire communale ou articulée autour de la commune. 38,5 % des associations recevaient une aide des intercommunalités précédentes mais pour un tiers de ces dernières, limitée à une aide matérielle, logistique (prêts de locaux) ou en terme de communication. Peu sont contractuellement liées avec d'autres collectivités territoriales : seules 10% déclarent disposer d'une subvention départementale. Enfin, leur coopération inter associative sans même parler de structuration en réseau est très faible : pour 53% elles n'ont aucun autre partenaire et pour les autres, elles sont en peine de citer des partenariats concrets.

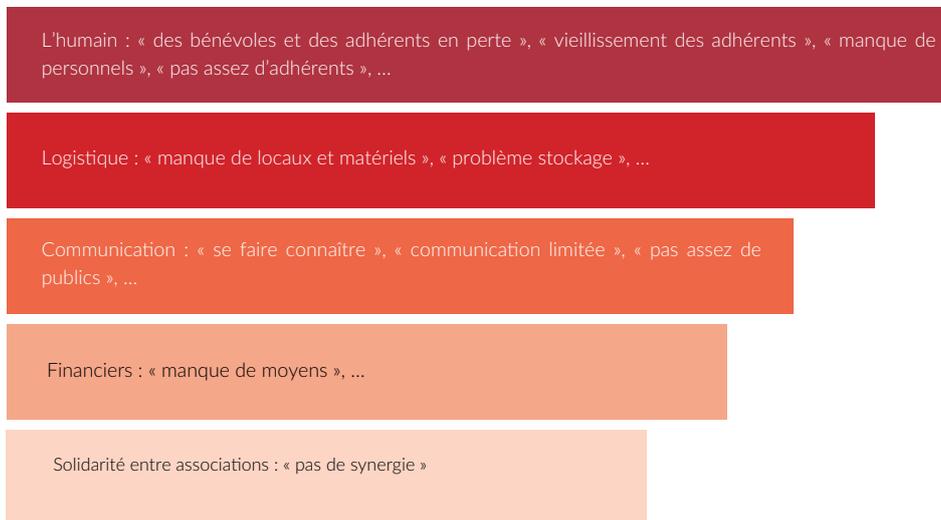
« On participe bénévolement (..) avec les ateliers d'arts plastiques (...) on est ouvert à toutes les associations ».
Enquête associations culturelles Convergence Garonne - mars 2018

107 Enquête associations culturelles Convergence Garonne. Annexe 3.

108 Budget moyen d'une association en France : 65 500 €, 11 700 € quand elle ne compte pas d'emploi salarié. Source : TCHERMONOG V. (2013), *Le paysage associatif français, Mesures et évolutions*, op.cit.

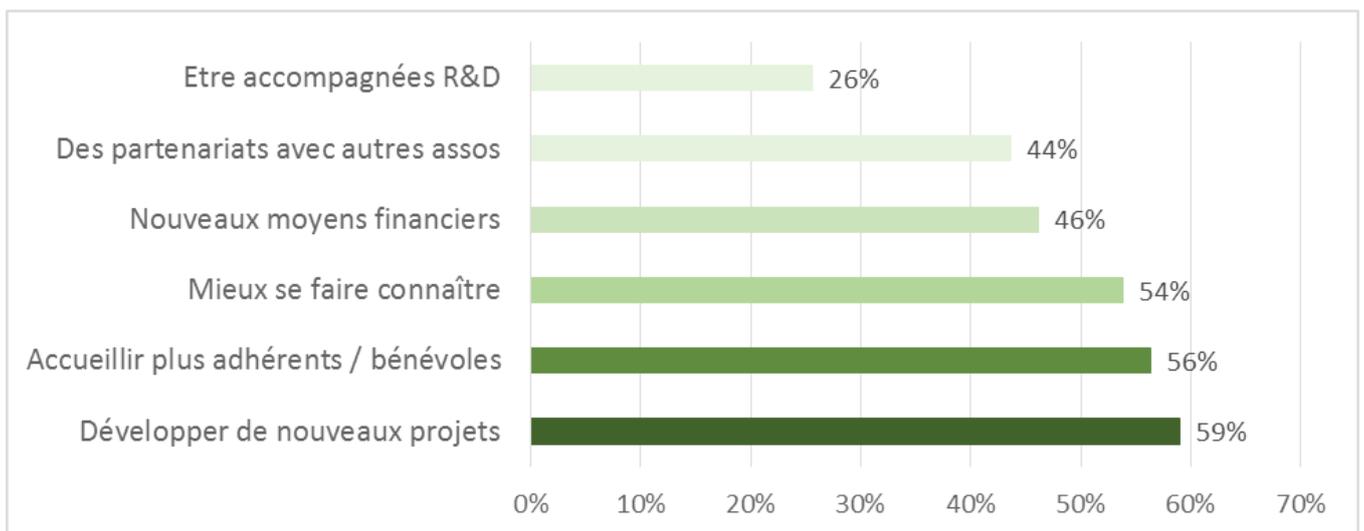


Les difficultés rencontrées se concentrent clairement sur des attentes immédiates touchant à de l'humain, des moyens matériels et de visibilité.



Graphique 8 : Difficultés rencontrées par les associations culturelles Convergence Garonne

Leurs attentes à l'inverse sont correspondantes.



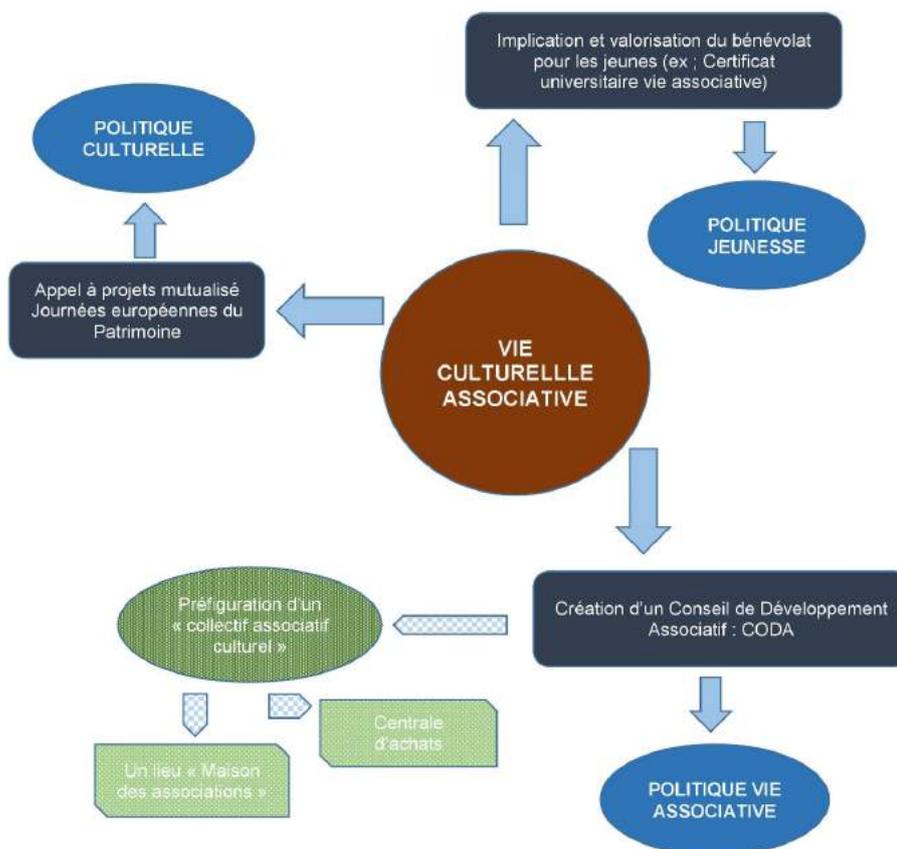
Graphique 9 : les attentes des associations culturelles Convergence Garonne



Que l'on prenne leur budget annuel, le nombre de salariés, leurs difficultés comme leurs attentes, une grande partie des associations culturelles du territoire sont de petite taille. Leur périmètre d'activité, même s'il est fortement ancré localement, se développe isolément « dans une logique que l'on peut qualifier d'auto-centrée, celle des associations de membres qui s'organisent pour satisfaire les besoins culturels de leurs membres »¹⁰⁹, avec le risque que ces derniers se tarissent voire même disparaissent. En effet, le taux de bénévoles ne progresse pas à la même vitesse que le nombre d'associations, ce qui revient à se partager la ressource ; d'autant qu'il y a une certaine réticence à assumer les postes de responsabilité à cause des risques de mise en cause personnelle tout en notant le manque de reconnaissance et le découragement induit¹¹⁰.

Une posture intercommunale : faire communauté

En prenant en compte la nature des associations culturelles ayant répondu à l'enquête et pour nombre d'entre elles ayant partagé les ateliers des 10 mars et 3 avril 2018, trois propositions concrètes peuvent être émises.



Graphique 10 : Trois axes potentiels de la vie culturelle associative à l'échelle de Convergence Garonne

109 TCHERNONOG V. (2013), *Les associations culturelles dans le secteur associatif français*, op. cit.

110 MURAT B., *Rapport d'information sur le bénévolat dans le secteur associatif*, Commission des affaires culturelles du Sénat, séance du 12 octobre 2005.



► **Les associations culturelles font apparaître leur manque de moyens humains tant en terme d'adhérents que de bénévoles.**

Si le premier item ne peut s'obliger –adhérer à une association est une démarche individuelle pour partager du collectif-, le second peut en revanche être accompagné par l'intercommunalité en lien avec sa politique jeunesse. Il pourrait ainsi être proposé à des jeunes une session de formation au bénévolat associatif, soldé par un diplôme reconnu comme la Certification associative de l'Université Bordeaux Montaigne, à laquelle fait appel pour exemple la Ville de Pessac. Outre une meilleure connaissance du champ associatif et des responsabilités de chacun, cette formation certifiante peut être mentionnée, pour des jeunes, dans leur parcours professionnel et participe à la reconnaissance et à la valorisation de leur implication et conséquemment au renforcement du bénévolat.

« Il y a nécessité à fidéliser les bénévoles, de faire un lien pérenne. Pourquoi ne pas créer une structure de bénévoles de la CDC ? (...) »

Atelier « Quelle place pour les bénévoles ». Forum ouvert du 18.11.2017

« Pour les jeunes: il faut générer un intérêt, une contrepartie (même déguisée) comme l'implication dans des feux d'artifice, une vidéo avec le Lux, Cela doit être gratifiant, comme l'initiative Sac à dos, départ en vacances autonomes ».

Atelier « Faciliter et entretenir le bénévolat » in « Comment mieux travailler ensemble dans le territoire Convergence Garonne ». 3 avril 2018

► Toutes les associations présentes ont également fait part de l'intérêt de la démarche entreprise et de la nécessité pour elles de mieux se connaître. Si le soutien aux associations relève prioritairement des communes, « **faire communauté** » peut être facilité par la Communauté de communes en constituant un Conseil de Développement Associatif.

« Il est important de connaître les associations et il y a un besoin d'une mise en relation des acteurs (...). L'idée pourrait être un outil avec un recensement des acteurs et une possibilité de se mettre en réseau sans lisser, appauvrir le territoire et laisser à chacun ses spécificités ».

Atelier Mettre en réseau les équipements. Grand Livre Forum ouvert du 18.11.2017

Ce « rendez-vous à la CoDA » (Conseil de Développement Associatif) pourrait également avoir mission d'établir un recensement pour la constitution d'une base de données et d'une cartographie des associations. Enfin, il pourrait être le « camp de base » de la préfiguration d'un éventuel collectif des associations culturelles, susceptible de mutualiser moyens humains et matériels.

« Il faudrait faire plus connaître les associations, et faire un relai des besoins (...). Il faut réserver une page sur le site de la CDC pour les associations (...). Avoir un référentiel, de ce que fait l'association, aider à avoir plus de visibilité. Dans le Guide 2018 du territoire par la CDC, il n'y a même pas de page consacrée aux associations ! »

Atelier « Faciliter et entretenir le bénévolat » in « Comment mieux travailler ensemble dans le territoire Convergence Garonne ». 3 avril 2018

« Création d'une carte des territoires de la CDC pour mieux se le représenter ; création d'une carte des associations et des structures culturelles afin de mieux collaborer, échanger, mutualiser les moyens et les outils de communication ; mise en place d'ateliers thématiques permettant aux habitants, aux membres associatifs et aux élus d'échanger, de proposer des idées et des plans d'actions à appliquer ; désignation de lieux d'affichage municipaux propres à la CDC destinés à la communication des associations ; moyens de communication : écrit et virtuel »

Atelier « Mettre en œuvre une communication partagée et impliquée les habitants » in « Comment mieux travailler ensemble dans le territoire Convergence Garonne ». 10 mars 2018



► Enfin, plus que la constitution d'un forum des associations culturelles à l'échelle de l'intercommunalité qui risquerait d'être concurrentiel avec ceux des communes et n'apporter qu'une visibilité distraite des habitants, Convergence Garonne pourrait être en mesure une fois dans l'année **d'émettre un appel à projets à destination des associations du territoire** susceptible de fédérer leurs actions –avec obligation de se regrouper-, d'établir un dialogue entre elles –pour pouvoir répondre-, et de construire communément un projet à dimension communautaire dans le cadre d'une opération nationale distinctive – les journées du patrimoine pour exemple.

« On pourrait créer un événement relais pour faire découvrir l'autre rive. »

Atelier « Mettre en œuvre un événement fédérateur ». Forum ouvert du 18.11.2017

« Une commune rive droite ou rive gauche organise une journée pour faire découvrir le patrimoine. C'est une idée pour créer un événement séduisant et accessible. »

Atelier « Construire des ponts sur la Garonne ». Forum ouvert du 18.11.2017

Une synergie entre Equipements Culturels D'intérêt Communautaire

État des lieux politique et acceptabilité sociale

L'état des lieux des ressources culturelles d'octobre 2017 détermine « quatre équipements complémentaires [qui] structurent le territoire » : le cinéma Le Lux et le Château des Ducs d'Épernon à Cadillac, la Médiathèque et son réseau à Podensac, l'Espace culturel La Forge à Portets, « quatre domaines d'activités : spectacle vivant, cinéma, lecture publique et patrimoine. 4 opérateurs culturels professionnels ».

S'ils peuvent être considérés comme « complémentaires », ces équipements sont également fort différents.

► **En terme de statut juridique** des établissements comme des personnels, un établissement public (le château des Ducs d'Épernon – Fonction Publique d'État) côtoie une propriété municipale gérée par une association (Cinéma Le Lux – emplois privés) ainsi que des services communaux (La Forge) et intercommunaux (la Médiathèque – Fonction Publique Territoriale).

► **En terme de missions**, l'Espace culturel La Forge est une salle de spectacle de 300 places programmant ou accueillant des productions exogènes pour une trentaine de dates par an sans grande comparaison avec le monument national qu'est le château des Ducs d'Épernon, doté d'une responsabilité de conservation et de mise à connaissance du public par des visites guidées¹¹¹. Difficile également de comparer la médiathèque à Podensac, son réseau de 8 bibliothèques (Barsac, Budos, Cérons, Illats, Landiras, Portets, Preignac, Pujols/Ciron) et ses collections jeunesse, adultes, vidéo et disque ainsi que son espace multimédia (formation, auto-formations, ressources numériques) avec le Cinéma Lux et sa programmation quotidienne de films en mono écran, qui se verra bientôt doté d'un deuxième¹¹².

► Enfin, **en terme de financements**, certains dépendent de communes ou de l'intercommunalité avec le soutien plus ou moins constant et important de partenaires publics extérieurs, d'autre de l'État, tous enfin, mais avec des degrés là aussi bien différents, des recettes privées de leur exploitation. Identifier ces « quatre équipements culturels comme structurants pour l'intercommunalité » relève donc d'une démarche avant tout politique.

111 17000 visiteurs par an au château de Cadillac. Source : arpentage du 12 janvier 2018.

112 32000 entrées/an. Une salle de 193 places. Une deuxième en construction de 90 places. Source : arpentage du 12 janvier 2018.

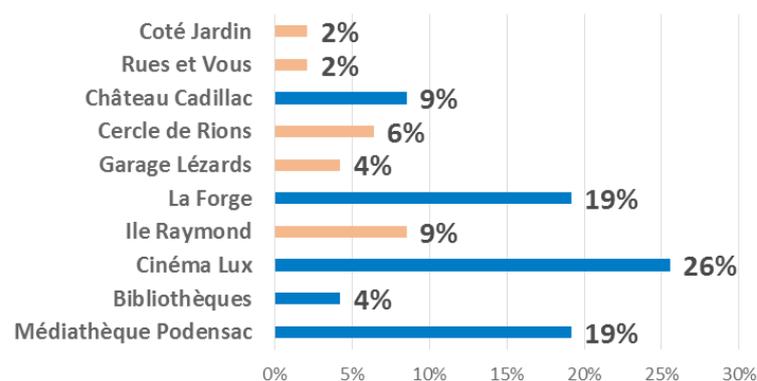


Photo 8 : La Forge à Portets



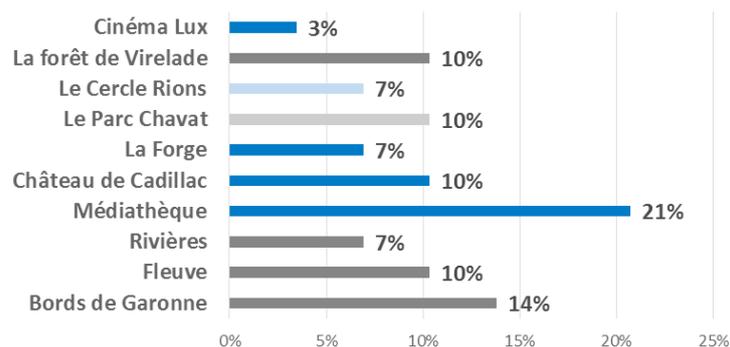
Photo 9 : Fonds jeunesse de la médiathèque intercommunale à Podensac

► Mais nous avons pu constater que cette volonté politique rejoint également un ressenti et une acceptation si ce n'est sociale tout du moins associative. Preuve en est le questionnaire associations qui placent ces quatre équipements comme étant les lieux les plus fréquentés du territoire.



Graphique 10 : les lieux que vous fréquentez. Enquête associations culturelles Convergence Garonne

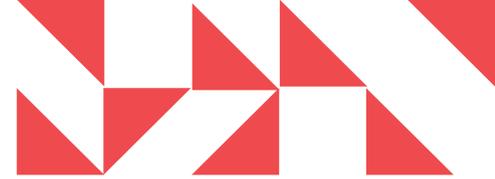
Dans ce même questionnaire, à la question « les lieux aimés », ces équipements sont nommés, dans un ordre certes quelque peu différent et pour la plupart après des lieux patrimoniaux naturels¹¹³, exception faite de la médiathèque à Podensac.



Graphique 11 : les lieux que vous aimez. Enquête associations culturelles Convergence Garonne

La dimension politique de leur dénomination « structurants pour l'intercommunalité » est donc **corroborée par leur dimension sociale**, même si le nombre et la nature des répondants de l'enquête ne peuvent être considérés comme représentatifs des personnes qui habitent le territoire. Une première étape de reconnaissance est donc franchie mais il reste à l'approfondir :

113 Infra page 35.



► D'abord, en connaissant mieux leurs enjeux, leurs objectifs territoriaux et leurs modalités de fonctionnement. Pour cela, il est proposé de mener une étude complémentaire sur la base d'une fiche action permettant d'identifier leurs cadres territoriaux d'actions, leurs missions, leurs moyens et leurs résultats. Cette dernière doit permettre de mieux saisir leurs enjeux et domaines d'interventions, leurs fonctions (objectifs opérationnels) et leurs périmètres d'interventions (spatiaux et sociaux) et bien entendu de recenser leurs actions. Elle doit également faire état de leurs partenariats (financiers comme en terme d'opérateurs et de réseaux), de leurs ressources humaines (nombre d'ETP, statuts, ...) et budgétaires. Enfin, ces équipements doivent être en mesure d'évaluer leurs atouts et faiblesses et dans un exercice de prospective d'envisager les opportunités ou les menaces que présentent recompositions et mutations territoriales ;

► Ensuite, en générant une synergie entre eux afin qu'ils soient en mesure de construire un premier réseau dynamique d'équipements pour « *une politique de service public* »¹¹⁴ dans le territoire ;

« *Les équipements existent déjà. Comment organiser le lien ? (...) Relier les différentes structures (cinéma, espace culturel La Forge, la médiathèque) par une circulation de l'information sur le territoire commun. Prévoir les événements qui se passent dans ces lieux et rendre ces lieux sources de diffusion* »

Ateliers « Favoriser la mobilité entre les équipements », « Mettre en réseau les équipements » et « Diversité culturelle de notre territoire ». Forum ouvert du 18 novembre 2017

► Enfin, cette labellisation « d'en haut acceptée par l'en bas » doit demeurer une « *liane souple qui doit savoir gérer les opérateurs qui frappent à sa porte, sans préférence locale ni système de validation (...). Ceci suppose qu'on soit en mesure de définir les critères au nom desquels les opérateurs peuvent être intégrés ou le cas échéant qui accompagnent de nouveaux opérateurs plutôt que de les rejeter* »¹¹⁵.

114 Loi Liberté de Création, Architecture et Patrimoine, *op. cit.*

115 PERAUD A., POUTHIER F. (2015), *Les contrats locaux d'éducation artistique, op. cit.*

« *Première question : quels sont les équipements ? La question se pose à partir de piliers. La mise en réseau peut-elle inclure des équipements temporaires ? Tous les équipements et pas uniquement les grosses structures* »

Atelier « Mettre en réseau les équipements ». Forum ouvert du 18 novembre 2017

Des critères à identifier

Ils permettraient de qualifier ces équipements culturels **d'intérêt communautaire, sans envisager pour autant une quelconque notion de transfert**. Avant tout, ce sont des ressources et des responsabilités à l'échelle du territoire qu'il convient de reconnaître. C'est pourquoi les critères prioritaires ne peuvent que se conjuguer avec les enjeux du projet culturel de territoire :

3 Enjeux comme critères principaux

Inter sectorialité : comment ces équipements, tout en relevant d'un secteur culturel où ils ont acquis force et légitimité, œuvrent-ils avec d'autres domaines de l'intervention publique ?

Inter territorialité : outre leur commanditaire principal dans le territoire, quels sont les partenaires publics qui apportent soutien et financements ? Sous quelle forme de coopération publique et avec quelles ressources privées ?

Inter culturalité : comment offrent-ils un accès aux patrimoines culturels ? Comment permettent-ils de s'éduquer et se former dans le respect des identités culturelles ? Comment délivrent-ils une information adéquate ? Comment les personnes, par leurs pratiques et leur engagement, peuvent-elles participer librement à la vie des équipements ?

A ces critères premiers, pourraient être adjoints des critères secondaires et plus techniques :



4 Responsabilités comme critères secondaires

► **Responsabilité professionnelle** : vos équipements disposent-ils d'une équipe salariée professionnelle ? Quelle économie et quels emplois culturels et artistiques sont-ils générés directement et/ou indirectement ? Quelles ressources sont-elles apportées au tissu culturel et éducatif du territoire ?

► **Responsabilité sociale** : quelles adresses sont-elles mises en œuvre à l'égard de personnes exclues pour des raisons éducatives, économiques ou médico-sociales ?

► **Responsabilité territoriale** : l'équipement contribue-t-il à une offre artistique et culturelle équitable dans le territoire de Convergence Garonne ? Comment peut-il être un lieu ressource dont le rayonnement dépasse les seules limites de son bâti ? Est-il une « tête de réseau » et anime-t-il un réseau d'acteurs ? Selon quelles modalités ?

► **Responsabilité technico-politique** : comment l'équipement s'implique-t-il dans les interventions publiques de l'EPCI ? Quel rôle d'expertise peut-il apporter ?

Par l'application de ces différents critères, peuvent être reconnus pleinement les équipements aujourd'hui identifiés.

Ils conjugueront ainsi une **dimension verticale, conséquence de leur attributions** et de leur légitimité sectorielles, constituant par là même des **pôles de référence**¹¹⁶, susceptibles d'être têtes de réseaux à l'image de la médiathèque intercommunale, dont le champ d'action doit pouvoir s'étendre au nouveau territoire et qui demanderait une étude complémentaire en lien avec le Département. Une **dimension horizontale** –territoriale-, les reconnaissant comme **pôles de ressources** complémentaires et en synergie.

Ces critères d'intérêt communautaire sont non seulement en mesure de qualifier mais aussi

d'évaluer. Ils peuvent constituer les premiers articles d'une convention liant l'intercommunalité et ses équipements ; convention qui doit également poser moyens adjoints, durée et modalités d'évaluation afin de pouvoir réinterroger, si besoin est, les actions. Par là même, leur labellisation ne « vitrifie » pas l'aménagement et l'équipement culturel du territoire et laisse place à des ressources futures.

La définition d'un événement d'intérêt communautaire

Nombreux sont les « événements » présents dans le territoire Convergence Garonne identifiés dans l'état des lieux culturels. Sont-ils tous pour autant d'intérêt communautaire ? Rayonnent-ils tous de même manière et de même intensité dans et hors de la Communauté de communes ?

«Label Scènes d'Eté permanentes et/ou Nouvelle-Aquitaine (Rues et Vous, Côté Jardin, Baladins, Musiques en Graves, Festes baroques, Nuits atypiques) ; Réseau P'tites Scènes ; événements soutenus (festival africain Ddadje, festival BD, event'arts, artoliens, Garage Lézarts, Scènes d'été itinérantes).»

Etat des lieux du territoire 2017, Ressources culturelles – octobre 2017

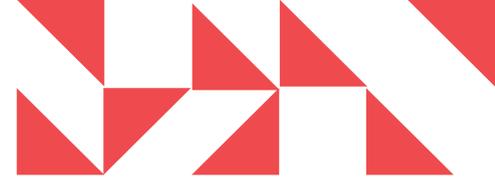
Les spécificités de l'événement

D'abord, l'événement présente un rapport spécifique au temps et à l'espace : au temps car il est balisé par une ouverture et une clôture qu'il dure quinze minutes (feu d'artifice) ou un mois (festival d'Avignon) ; à l'espace car sa nature doit être en mesure de transformer – voire révéler – le(s) lieu(x) qu'il investit (le carnaval de Dunkerque).

Ensuite, il propose une adresse particulière au(x) public(s). Au-delà de la question de la gratuité et/ou de son rayonnement –ancrage local, animation conviviale et festive, provenance régionale et/ou nationales voire internationale¹¹⁷-, un événement propose une rencontre particulière avec l'art et la culture et modifie les représentations que nous pouvons en avoir. En cela,

¹¹⁶ Circulaire du 22 octobre 1998 relative à la *Charte des missions de service public pour le spectacle vivant*.

¹¹⁷ BENITO L. (2001), *Les festivals en France. Marché, enjeux, alchimie*, Paris : L'Harmattan.



il présente une « *puissance évocatrice* »¹¹⁸ qui peut tout aussi bien renvoyer à un état d'esprit (une découverte, une nouveauté, un dynamisme) que contribuer à une « *ambiance* » (accueil, hospitalité, convivialité, innovation).

Ainsi, un évènement agite des symboles en mesure de faire se révéler un « esprit des lieux ». L'on dit ainsi souvent qu'un évènement permet de construire du territoire. C'est pourquoi, au-delà du seul moment de sa réalisation – son temps et son espace –, il ne peut faire fi d'une permanence qui se traduit tout au long de l'année par différentes formes de mises en rendez-vous que ces dernières soient limitées à réunir les bénévoles ou étendues en proposant résidences artistiques et médiation culturelle.



Photo 10 : Forum ouvert du 18 novembre 2017

« Il faut un fil rouge : qui peut passer le témoin à l'autre (...). Il faut travailler sur une saison. A chaque fois avec l'identité des Graves » (...). « La médiation à toute son importance. Ce sujet-là peut vraiment permettre de créer une politique culturelle de territoire qui permettra de fédérer des énergies très différentes ».

Atelier « Mettre en œuvre un évènement fédérateur ». Forum ouvert du 18 novembre 2017

118 NEGRIER E., JOURDA MT. (2007, *Les Nouveaux territoires des Festivals*, Paris : De Maule.

Deux hypothèses s'ouvrent à l'intercommunalité

► La première consisterait à « labelliser » toutes les initiatives locales, associatives comme communales, et à en organiser une juste répartition dans le temps et dans l'espace intercommunal. Convergence Garonne pourrait apporter dans ce premier scénario un pourcentage d'aide financière plafonnée et assurer une communication globale des actions et évènements organisés par les nombreux opérateurs. Si ce scénario a le mérite de s'appuyer sur un existant en tentant – tant bien que mal – de le « réguler », il ne répond que peu aux souhaits tant de faire circuler et/ou d'attirer de nouveaux publics que de contribuer à symboliser, voire à différencier, le territoire.

« Ne pas oublier ce qui existe déjà, il faut travailler avec les évènements du territoire. Car les ressources qui existent déjà sont riches mais ne pas repartir de rien. L'identité culturelle de cette nouvelle CDC n'existe pas et une politique culturelle peut solutionner ce questionnement (...). Nous sommes convaincus de la création d'un évènement du territoire pour que les citoyens puissent s'identifier au lieu où ils vivent ».

Atelier « Mettre en œuvre un évènement fédérateur ». Forum ouvert 18 novembre 2017

► La seconde serait de s'appuyer sur un évènement représentatif du territoire à rayonnement communautaire et extra communautaire déjà existant. Ce rayonnement se traduit par des critères précis :

- des co-financements publics et privés ;
- une identification établie dans et en dehors de l'intercommunalité pour un large public comme dans un réseau professionnel ;
- une exigence et une spécificité de la démarche susceptible de différencier le territoire. Sans parler de marketing territorial, l'évènement communautaire donnerait sens au projet culturel, voire contribuerait au projet de territoire en interaction dynamique avec d'autres domaines de l'intervention publique : environnement, patrimoine, éducation et plus encore avec le tourisme.



Nous sommes en effet de plus en plus nombreux à itinérer dans des instants brefs mais plus intenses et munis d'une nouvelle préoccupation : ne plus venir se superposer artificiellement à une population mais mieux connaître le territoire où nous venons séjourner en essayant de comprendre les femmes et les hommes qui le fabriquent et l'habitent. Il semblerait ainsi qu'« *après un tourisme de masse centré sur le having holidays, puis un tourisme culturel de must see sights, les vacanciers chercheraient à vivre des expériences touristiques créatives* »¹¹⁹. La fabrique de laboratoires récréatifs¹²⁰ développe ainsi des usages non conventionnels et alternatifs du territoire en mobilisant des registres corporels sensibles et affectifs (la marche pour exemple). Cette nouvelle interaction entre touristes, excursionnistes et population résidente, engagés ensemble dans une expérience commune, un apprentissage participatif aux cultures et à l'esprit des lieux est motivé par le désir du lien et de la rencontre.

Dans ce cadre, seul « Rues et Vous » est en mesure de répondre aux critères énoncés, ne serait-ce que parce qu'il est déjà - fusion-absorption des EPCI antérieurs oblige - un événement communautaire ! Toutefois, aux regards de la recomposition territoriale, de la présence d'acteurs existants dans le nouveau territoire comme d'une politique culturelle à symboliser, l'événement intercommunal « Rues et Vous » doit aussi se réinterroger.

« Il faut trouver un lien qui unit. Le fleuve, c'est le lien entre les deux rives ! Le fil conducteur, c'est la Garonne avec un travail sur l'espace public et les projets d'extension des cheminements d'eau de Portets à Cadillac, traversant la Garonne ... »

Atelier « Mettre en œuvre un événement fédérateur ». Forum ouvert du 18 novembre 2017

119 GOMBAULT A. (2009), *l'AlphaBEM des industries créatives*, Bordeaux : BEM.

120 FALAIX L., CORNELOUP J. (2017), *Habitabilité et renouveau paradigmatique de l'action territoriale : l'exemple des laboratoires récréatifs*, Information géographique N°1.

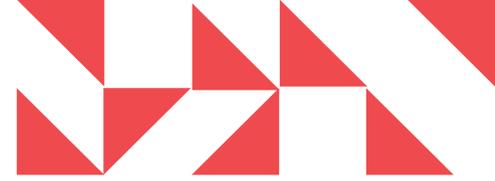
Une ré-interrogation de l'événement « Rues et Vous » à l'orée d'une nouvelle politique communautaire.

Conçu et réalisé en fonction d'une politique intercommunale antérieure, « Rues et Vous » doit dorénavant prendre en compte de nouvelles conditions d'applications et d'implications.

► D'une part, tout en conservant une mise en valeur patrimoniale jusque-là limitée à la cité médiévale de Rions, il se doit d'intégrer de nouveaux lieux patrimoniaux et les opérateurs « arts de la rue » déjà actifs qui s'y inscrivent. Pensons avant tout à Côté Jardin dans le Parc Chavat mais aussi à certaines propositions des Nuits atypiques, notamment celles qui œuvrent dans le cadre de la valorisation des patrimoines immatériels ou linguistiques (le gascon). De même manière, la Garonne clairement identifiée comme élément patrimonial et identitaire structurant du territoire peut et se doit de devenir un nouveau « terrain de jeu » pour l'événement en itinérance sur ses berges et île avec pour exemple, des balades géo artistiques.

► D'autre part, l'événement de par son rayonnement augmenté, **doit s'intégrer dans un réseau régional en lien avec les labels reconnus** - un Centre National des Arts de la Rue - et les acteurs actifs autour des arts de la rue et de la parole dans des espaces ruraux comme urbains (Fest'arts Libourne, Hameka Pays Basque, Chahuts à Bordeaux, ...). Cette identification doit être relayée par des collectivités territoriales supra qui, si elles apportent déjà leur soutien, pourraient distinguer l'événement comme une « scène de territoire » (Département de la Gironde et Région Nouvelle-Aquitaine).

Pour cela, il peut être imaginé la constitution d'une « saison inversée » de mai à octobre reliant les différents acteurs et lieux du territoire œuvrant ou souhaitant œuvrer dans une contractualisation particulière avec la Communauté de communes sous la forme de « chartes communales d'accueil d'événement communautaires ». Ces chartes posent les bases d'une coopération communes-



intercommunalité en rappelant les missions de chacun tout en responsabilisant communément les parties prenantes. Elles peuvent aussi être utilisées tant dans le cadre des animations proposées par le réseau de lecture publique de la médiathèque intercommunale que d'une saison « jeune public » pilotée par la Forge.

Enfin, cette présence d'une spécificité « arts de la rue, patrimoines et espaces publics » doit, au-delà d'une seule « saison inversée », pouvoir exprimer sa permanence tout au long de l'année par des résidences d'artistes, en inter actions avec le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle, et des moyens dédiés à la production d'œuvres contextuelles ou de formes itinérantes spécifiques.

Conclusion

La modernité, en transformant l'habitant en producteur-consommateur, a substitué l'espace au territoire, le site au lieu : « *l'affranchissement progressif à l'égard de l'ensemble des contraintes territoriales (déterritorialisation) génère une ignorance croissante de la relation (...). Autrement dit, il entraîne une amnésie territoriale qui nous contraint à vivre dans des sites différents, dont le rôle se limite à servir de support aux fonctions d'une société instantanée, qui a subitement rompu toute relation* »¹²¹. Dans ces conditions, les différences entre un « rural hinterland » et un « urbain péri » s'estompent. Les deux perdent leur homogénéité pour se diluer dans un rurbain qui transforme le rapport ville-campagne.

La culture dans les territoires se construit à l'intersection d'une histoire longue et d'interventions culturelles plus contemporaines. Pierre-Antoine Landel nomme la première « **sphère englobante** », qui mobilise des « *révélations de ressources, de crises, de rupture, d'innovations, de relances qui témoignent du perpétuel déséquilibre des systèmes et de leur capacité permanente à rechercher de nouveaux équilibres. [Dans ce cadre], les patrimoines constituent un stock d'objets transmis et sélectionnés par les sociétés locales, au service de l'affirmation de leurs valeurs et de leurs choix* »¹²². A cette sphère englobante, s'adjoint dorénavant un service public de la culture soit une « **sphère englobée** », avec ses capacités créatives, culturelles, éducatives, sociales ou environnementales, ses pratiques culturelles renouvelées et ses nécessaires nœuds de connexions, que l'on nommera synapses, soit des zones de contacts, parfois de frottements qui s'établissent entre deux neurones et qui génèrent courants et impulsions.

Reste aujourd'hui à la Communauté de communes, en déclinaison du nom qu'elle s'est donnée, à **faire converger ces deux sphères**. « *Dans cette figure, le territoire connaît un profond renouvellement de son action culturelle, tout en affirmant son inscription dans une histoire longue. Ce mouvement contribue à un renouvellement de l'identité, tout en facilitant la construction de nouvelles activités, mobilisant en partie les ressources patrimoniales* ». Il en résulte des rencontres à générer, des représentations à déconstruire, des responsabilités à assumer, des formes d'organisations innovantes à inventer, des actions à évaluer ...

Sans oublier d'où elle vient, Convergence Garonne doit dorénavant décliner avec enthousiasme où elle va, avec l'espoir que les contributions co-produites durant toute cette année, lui donnent boussole et feuille de route.

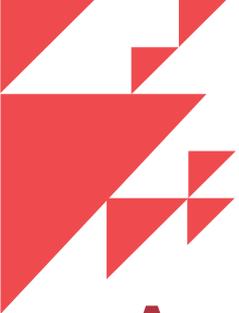
121 MAGNAGHI A. (2003), *Le projet local*, Sprimont : Mardaga.

122 LANDEL PA. (2017), *Quatre figures de la mobilisation de la culture dans les dynamiques territoriales*, in LA NACRE, *Territoires de culture, cultures de territoires, Quand élus, artistes et habitants co-investissent les territoires ruraux*, pages 32-34. www.lanacre.org/fileadmin/user_upload/Ressources_et_documentation/Autres_publications_Nacre/Territoires-de-cultures_Cultures-de-territoires_web.pdf, consulté le 14 mai 2018.

Tableau des propositions

ENJEUX	ORIENTATIONS	PROPOSITIONS	ACTIONS
INTER SECTORIALITE	DES PATRIMOINES VIVANTS A ROLE SOCIAL ACTIF	Composer un groupe projet animé par le Conservateur du Centre des Monuments Nationaux chargé de recenser et mettre en réseau les patrimoines	Résultantes de la concertation
		Mettre en valeur les cheminements naturels et doux en bord de fleuve	Balades géoartistiques
		Créer des "Cercles de territoires" pour débattre avec les habitants de ce qui fait patrimoines	Etablir un programme itinérant dans des lieux de mémoire et de patrimoine Faire intervenir sociétés savantes, habitants et universitaires Mettre en œuvre une Résidence-mission photographique et un inventaire
INTER TERRITORIALITE	UNE EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE TOUT AU LONG DE LA VIE	Elargir à tous les établissements scolaires et petite enfance, enfance, jeunesse en coopération avec la CDC Réolais en Sud Gironde	Mettre en œuvre des parcours
		Allonger tout au long de la vie avec acteurs sociaux communaux, intercommunaux et départementaux	Parcours de Découvertes Sociales et Culturelles
INTER CULTURALITE	UNE MISE EN RESEAU GRADUEE DES PARTIES PRENANTES	Approfondir par une présence durable d'artistes	Résidences d'artistes de moyenne et longue durée
		Mutualiser un poste de médiateur territorial avec d'autres intercommunalités	Groupement d'employeurs Agec&Co
		Faire communauté associative	Accompagner et reconnaître le bénévolat des jeunes Un Conseil de Développement Associatif (CoDA) Un appel à projets pour un événement mutuel
		Créer une synergie entre équipements d'intérêt communautaire	Recenser et étudier les missions des équipements structurants Des critères d'intérêt communautaire
		Produire un événement communautaire	Des critères d'intérêt communautaire Une saison inversée pour les arts de la rue et les espaces publics S'intégrer dans un réseau régional

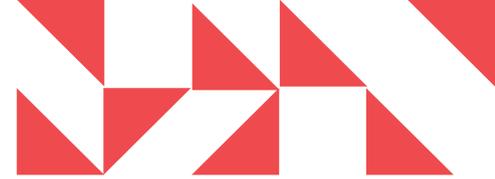




Annexes :

Annexe 1 : grand livre - forum ouvert

**Comment la culture peut-elle faire lien dans notre territoire ?
18 novembre 2017**



ATELIER 1 : Mettre en œuvre un événement fédérateur

Noms des participants : Henri Morel, Marion Alizou
– Garage Lezarts, Benoît Dupont, Laurent André, Pier Guilhou, Stephan Detrain

Constat : La création de la CDC est récente. Mais ses habitants la connaissent mal et ne se sentent pas liés à elle. Donc proposition de créer une unité par la création d'un événement fédérateur.

Points saillants :

- Aller plus loin qu'un unique événement en pensant toute une saison culturelle propre à la CDC.
- Utiliser les ressources du territoire (pour être sûr d'avoir une identité en correspondance avec l'existant).
- Mettre à contribution les acteurs du territoire (notamment les associations).
- Trouver un point commun, un fil rouge (le fleuve ? Car il est le lien entre les deux rives).

Propositions détaillées :

- Une saison culturelle développée sur l'année avec un grand événement fédérateur l'été. Exemple des Feux de Garonne.
- Chaque année la CDC élit des événements qu'elle soutient. Ainsi les événements soutenus changent tous les ans et l'existant est mis en valeur.
- Idée d'un grand festival (comme Avignon) sur plusieurs weekends. A noter : beaucoup de personnes investies dans la musique ou le théâtre sur le territoire.
- Une saison avec quelques communes mises en avant avec des lieux phares du territoire. Création d'un parcours avec des dates clés. Les communes changent tous les ans.
- Travailler sur l'identité du territoire avec des parcours sur une saison liée à la géographie du territoire pour permettre l'identification des habitants à leur territoire.

- Événement autour du fleuve. Il serait le fil conducteur avec un travail sur l'espace public. Exemple : projet ouvre la voie. Projet d'extension de cheminement d'eau de Langoiran à Cadillac, traversant la Garonne et allant jusqu'à Portets.

ATELIER 2 : Communiquer sur les actions culturelles

Noms des participants : P.Block, Céline Bigonneau, Patrick Mazzi, Any Manuel, Mathilde Avignon

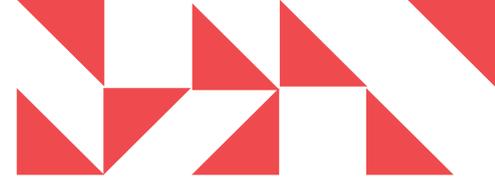
Préambule : Beaucoup d'actions sur le territoire mais pas forcément tous au courant.

Constats : Les événements ne trouvent pas leur public. Il est difficile de faire remonter les informations des actions des communes de la CDC. Difficulté pour les mairies de savoir ce que font les acteurs culturels.

Points saillants abordés : Il y a un besoin d'outils de communication. Il faut qu'il y ait plus de solidarité entre les acteurs avec une communication commune. Il faut se pencher sur la question de l'éducation culturelle et artistique.

Propositions : Les associations pourraient sortir un agenda participatif. La CDC pourrait centraliser les informations notamment grâce à un site internet et un agenda intercommunal. Ne pas hésiter à utiliser la diversité des canaux de communication. Nommer des personnes ressources au sein de la CDC pour du conseil → éducation, formation, sensibilisation des acteurs culturels.





ATELIER 3 : Créer du lien social entre habitants

Noms des participants : Maryse Fortinon, Philippe Beltramo, Valérie Chalons.

Préambule : Création d'un espace public commun en désacralisant l'accès à la culture.

Constats : Les salles ne remplissent pas. Carence de la connaissance de la culture en milieu rural. Structures (La Forge, Cinélux) dynamiques mais cercle populaire, microcosme. Les gens se désintéressent de la culture.

Points saillants abordés : Idée du lieu à proximité. Implication des communes. Modèle des cafés-discussions.

Propositions :

- Sensibiliser les personnes avec une démarche active dès le plus jeune âge.
- Réunion publique de projets à établir sur le territoire (déjà en cours à La Forge) = travail sur les envies des habitants.
- Evénements d'action populaire - sentiment d'utilité qui permet des découvertes.
- Modèle des cafés-discussions permet un lien entre les structures et le lien social commence avec les structures.
- Impliquer les communes sur tous les événements (covoiturage, affiches, communication) + thématiques concernant le territoire, informations, presse et sujets basiques.



ATELIER 4 : Construire des « ponts » sur la Garonne

Noms des participants : Vincent Joineau, Florian Bousquet, E.Dréau, Dorf

Préambule : Ponts éloignés les uns des autres. Que faire pour réunir les deux rives ?

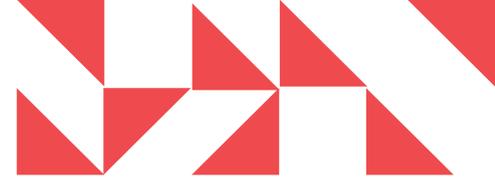
Constats : 400 personnes traversent chaque jour = petite mobilité. Sinon les gens traversent pour aller au McDo, au marché. Les personnes n'ont pas envie de bouger le week-end car ils font déjà assez de route la semaine. Villes dortoirs. Impossible de relier les événements sur les deux rives.

Points saillants abordés : Création de ponts. Événements sur les deux rives. Garonne = mur, elle peut être un lien.

Propositions :

- Mise en place de navettes fluviales.
- Tout événement doit pouvoir être déplacé au sein de la CDC (quand pas fixé sur un lieu), ce qui oblige les communes et les organisateurs à se déplacer.
- Créations de pistes cyclables sur tout le territoire (car actuellement c'est dangereux pour les cyclistes).
- Développement d'axes touristiques (animation à vélo, cheval, randonnées, etc.) car pour l'instant trop difficile.
- Création d'un événement sur les deux rives : 1 jour à gauche, 1 jour à droite afin de valoriser le fleuve en termes de paysage/territoire et de faire découvrir l'autre rive. Il faudrait intégrer la mobilité dans le cahier des charges de la CDC.





ATELIER 5 : La CDC et les jeunes

Noms des participants : Ghislaine Dumas, Florence Loulier, Céline Poitier, Virginie Bourgeois, Sandrine Bois

Constats :

- Pas de lycée sur les territoires (donc pas de raison pour les jeunes d'y être présents).
- Pas de réseau de jeunesse existant.
- L'appropriation à la culture passe par la pratique.
- L'accès à la culture est cher sur le territoire.
- L'enjeu serait le lien avec les jeunes. La communication doit être efficace pour que les jeunes aient accès aux différents lieux.

Points saillants :

- Adapter l'offre à la demande du public jeune.
- Encourager la pratique dès le plus jeune âge et/ou à l'école.
- Créer un/des dispositif(s)/structure(s) spécifique(s) à ce public.
- Les personnels pédagogiques ont un rôle déterminant.

Propositions détaillées :

- Se baser sur le modèle des MJC en entamant une réflexion avec des associations. Par exemple en les mettant en lien sur des pratiques culturelles dans un lieu reconnu par les jeunes.
- Les mairies pourraient mieux communiquer envers les parents et ainsi permettre une pratique de la culture plus régulière, naturelle et dès le plus jeune âge.
- Il faudrait peut-être penser à des dispositifs de communication (visites dans les écoles-collèges, conseil des jeunes, réseaux sociaux, etc.) afin de les encourager à participer et aider à l'accompagnement pour la création d'une structure ou de propositions qui leur conviennent et qui ne sont pas proposées directement par les adultes (cinés-goûters déguisés par exemple).
- Kiosque virtuel d'offres culturelles ; avec toutes les manifestations, les associations avec des propositions hors territoire qui passeraient par le territoire afin de rendre plus accessibles les offres et d'identifier les jeunes.

- Agenda et guide jeunesse commun peut-être envisagé. La newsletter peut permettre de faire office de rappel. Un pass' culture peut être financé par la CAF, pas forcément pour toutes les tranches d'âge, qui permet d'avoir des réductions sur des spectacles en salles, des cinémas, des adhésions aux associations culturelles, etc.
- Permettre à des enseignants de s'inscrire dans des démarches en lien avec des manifestations ou des associations.



ATELIER 6 : Favoriser la mobilité entre les équipements : médiathèque, cinéma, patrimoines.

Noms des participants : Marion Roche, L.Baraduc, C.Vétio, Christophe Azéma, Bernard Dumas

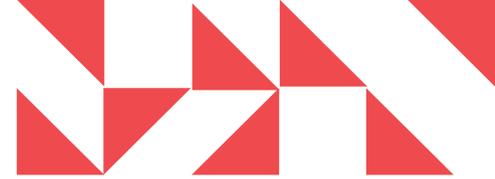
Préambule : Comment organiser le lien entre les équipements existants ?

Constats : Distance CDC = 40 minutes (30/35 kms) d'un côté à l'autre. Problèmes de places de parking, manque de bus qui relient les communes, Trans Gironde interrompu. Bus pour les jeunes pour aller à des spectacles ne fonctionnent pas bien. Problèmes de communication, répercussion sur les publics.

Points saillants abordés : Enquête sur la mobilité, adapter aux habitants. Relier les différentes structures existantes. Circulation des informations sur le territoire.

Propositions : Cibler les actions phares + mise en place de sondages pour évaluer la demande. PST = mobilité primordiale → moyens CAF, MSA, région, département, UE.





ATELIER 7 : Mettre en réseau les équipements

Noms des participants : Marion Roche, B. Dumas, Mathilde Avignon, Claude Vétier, Maryse Fortignon

Préambule

Un besoin réel est relevé de mise en réseau des équipements du territoire de la nouvelle CDC.

Interprétations : Cela implique une connaissance globale du territoire, des lieux structurants, des équipements (qui peuvent être temporaires), des acteurs, des événements, des associations et des ressources humaines. Il s'agit d'impliquer tous les équipements, et pas uniquement les grandes structures et de pouvoir mettre en réseau les équipements du territoire entre les différents acteurs (culturels, associatifs, ...).

Constats

Pour se faire connaître du grand public, il est nécessaire de connaître les différents équipements et les acteurs du territoire afin d'être en capacité de travailler ensemble, de coexister, de créer des partenariats, voire de mutualiser des techniques et des compétences (ex : prêt de matériel). Les élus relèvent un besoin d'augmenter les rencontres, de mettre en réseau les acteurs car le dynamisme entre les équipements du territoire n'est pas au niveau espéré. Mais comment donner une synergie ?

Limites/Faiblesses

De nombreux efforts seront nécessaires pour créer une synergie. Mais est-ce que la CDC a les moyens de communiquer en externe pour faire réseau entre les différents acteurs. Certaines structures et équipements peuvent cohabiter mais ne pourront pas forcément pour autant collaborer facilement. Cela pose la question de la méthode utilisée afin que chaque équipement puisse aller vers l'autre sans contrainte. Par exemple, la médiathèque et l'espace culturel de Portets - la Forge, ont essayé de travailler en commun, jusqu'ici cela ne donne pas lieu à des actions concrètes. Cet exemple, nous amène à nous poser la question de l'envie et du besoin du travail en commun. Y-a-t-il vraiment une

envie de mettre en réseau les équipements ? Et si oui, est-ce que tous les équipements sont prêts à travailler les uns avec les autres ? Et finalement, est-ce que dans la politique culturelle de la CDC il y a la volonté de porter un réseau ?

Points saillants abordés :

Peut-être que l'un des rôles de la CDC est de créer cette mise en réseau, de lien interpersonnel et de mettre en commun l'information et les publics, en couvrant le territoire (importance du maillage territorial).

Propositions

Il faut d'abord créer une base de donnée (structure-nom-contact mail, téléphone...) recensant les équipements du territoire et la mettre à disposition des acteurs du territoire. Puis, il serait nécessaire de créer des moments réguliers de rencontre (ex: deux fois par an). Il s'agirait de temps de convivialité (comprenant des animations) qui permettraient aux acteurs d'échanger, d'être force de propositions et de faire naître des idées.



ATELIER 8 : Construire une AMACA, AMAP Culture

Noms des participants : Laurent André, Bernard Dreau, Philippe Block, Céline Bignonneau, Marlène Briant, Any Manuel, Marie-Christine Baquet

Constat : La CDC ne possède pas de politique culturelle propre mais de nombreuses actions ont déjà lieu sur son territoire

Points saillants :

- Mise en valeur des publics oubliés.
- Mise en valeur de tous les événements mis en place par la CDC.
- Proposition de panier culturel.
- Mutualisation des moyens.

Propositions détaillées :

AMACA : principe du panier culturel (ou du principe du pass culture), transposable sur le territoire, permet aux acteurs locaux de créer du lien, de donner de la visibilité à la culture et de la soutenir. C'est un abonnement aux événements (spectacles, festival, etc) et manifestations culturelles (cinéma) du territoire.

Cela implique de faire ressortir les événements et les manifestations (de tout le territoire) Il faut s'engager sur certains spectacles (car tous les événements ne sont pas définis un an en avance). Se pose la question de la régularité de ce panier. Essayer de multiplier les cultures et les publics en faisant des soirées un peu insolites (ex : deux concerts pour une soirée, un de musique classique et un de rock).

Travailler avec le CCAS pour identifier les publics oubliés et leurs problèmes (ex : plateforme de covoiturage liée au panier). La CDC doit pouvoir proposer, offrir des places aux publics oubliés.

Le projet doit être soutenu par des élus.

Exemple : le bus des curiosités (mais pas du tout la même échelle).





ATELIER 9 : Quelles relations responsables entre nature et culture ?

Préambule

Lorsqu'il s'agit de parler de nature, il est facile de tomber d'accord sur une définition. A contrario, la définition de culture amène souvent à des désaccords. Dans cet atelier, lorsque nous parlerons de culture, nous parlerons aussi de l'ensemble des activités humaines dans son environnement, il ne s'agit pas que de l'artistique, mais aussi des pratiques, des mobilités, de la transmission, de la production, etc...

Interprétations : L'écologie/La nature devrait être au cœur des débats, mais ils ne semblent pas que ce soit le cas. Il nous apparaît que les acteurs du territoire ne sont pas sensibilisés à ces enjeux. Par exemple, la question de la mobilité sur la CDC se pose, qu'il s'agisse de la mobilité entre les rives ou des différents types de transports.

Constats : Dans la CDC, il y a des forces politiques qui ne posent pas l'enjeu écologique en priorité. Tout le monde n'a pas les mêmes représentations sur le sujet.

Limites/Faiblesses : Possible contradiction entre attractivité du territoire grâce à la culture et impact sur l'environnement (bio et social).

Points saillants abordés : Un diagnostic de toutes les problématiques qui ont un impact environnemental sur le territoire est nécessaire, elles pourront permettre d'engager ensuite différentes actions. Pour convaincre les habitants et acteurs d'adapter leurs actions, nous pouvons nous inspirer des agendas 21, qui a permis de développer et de s'approprier les bonnes pratiques sur le développement d'un territoire (Charte de bienveillance écologique pour les acteurs qui veulent créer sur le territoire).

Propositions

Pour cela, on peut imaginer que la CDC réalise une carte d'identité des valeurs écologiques du territoire (sans que cela ne cloisonne la population de la CDC ni ne freine les initiatives de développement).

La CDC pourrait notamment inviter les acteurs culturels à réfléchir sur l'impact de leurs pratiques sur l'environnement. Avec par exemple, la construction d'outils avec les habitants de la CDC (la construction d'outils pluridisciplinaires et partagés, pour avoir un vrai état des lieux environnemental local).

Des événements culturels peuvent avoir comme sujet la nature sur le territoire. Par exemple, une congestion automobile est visible sur le territoire, elle impacte l'environnement.

De plus, un lien est à faire avec les actions culturelles, elles doivent pouvoir montrer une exemplarité écologique, (ex : billet moins cher si déplacement doux, etc.). Il faut savoir que la mobilisation est forte si l'action a un impact sur leur quotidien. Par exemple, à Rions, la mobilisation d'habitants a permis d'adapter une rue vers moins de circulation et vers plus d'équipements écologiques. L'objectif serait de rendre globale ce genre d'initiative sur la CDC en partant des initiatives locales.



ATELIER 10 : Diversité culturelle des cultures de notre territoire

Noms des participants : Philippe Beltrano, Benoit Dupont, C. Poitier, Pier Guilhou

Préambule : Sur le territoire, il semble que l'on privilégie certains aspects de la culture auprès d'autres, notamment les arts de la rue.

Interprétations : On n'aborde pas suffisamment les arts plastiques, la littérature et le théâtre par exemple. Mais pour pallier ce manque, a-t-on besoin de plus d'équipements ou d'autres lieux dédiés à la culture ? Non, il y a déjà beaucoup d'équipement ou de lieu où la culture peut prendre place à tout moment. Par exemple, au Château de Cadillac, il y avait des ateliers pour les enfants mis en place tous les mercredis. Malheureusement, ceux-ci ont dû s'arrêter faute de moyens. Pourtant le château est un lieu culturel à part entière. Alors, comment trouver des projets communs avec le château de Cadillac mais aussi avec d'autres structures culturelles ?

Il faut privilégier des petites manifestations culturelles en les multipliant sur les lieux et les financer par des actions associatives volontaires.

Constats : L'une des priorités de la CDC est donc de soutenir une programmation favorisant les équipements et l'ensemble des cultures, notamment à travers sa communication.

Limites/Faiblesses : On peut noter un manque de mutualisation entre les équipements culturels locaux. Mais aussi, le besoin d'agrandir l'offre d'accès à la jeunesse et aux seniors. Les habitants ne se rencontrent pas, concurrence de l'offre de la Métropole qui attire les habitants pendant les weekends. Offre culturelle qui est difficile à identifier et à organiser.

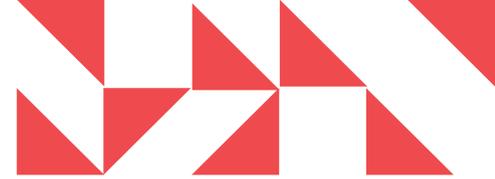
Points saillants abordés : Pour pallier ces manques, il faudrait proposer un plus large accès à la culture pour les jeunes et les seniors avec une plus grande diversité culturelle.

Propositions

La CDC pourrait faire un état des lieux de ce qui existe au niveau du matériel des différents équipements (scènes, gradins, lumières). Ainsi, elle pourrait gérer la mutualisation des matériels et des manifestations et compléter de façon à favoriser le travail des associations et des villes. En mutualisant toutes les propositions culturelles (contribuer, stocker, transporter), de toutes les offres culturelles, elle pourrait informer via la Gazette de la CDC.

En ce qui concerne l'offre culturelle jeunesse, la CDC pourrait mutualiser et transmettre les informations au service jeunesse et essayer de faire connaître l'offre largement. Le parcours artistique et culturel (Au fil de l'eau) permet un meilleur accès à la culture pour les scolaires. Mais les jeunes des collèges et lycées ne sont pas ou peu touchés par ce genre d'initiative. Une proposition serait de coupler les parcours EAC à la mise en place des pass culture accessibles aux jeunes à tarif réduit.

En ce qui concerne les seniors, nous proposons la mise en place de rendez-vous, par l'organisation d'activités ludiques par exemple (loto artistique), ces espaces seraient des endroits de rencontre. Il faut s'appuyer sur des choses qui fonctionnent (vide grenier) pour mettre en place l'événement voulu.



ATELIER 11 : Développer les pratiques artistiques

Noms des participants : Sandrine Bois, Line Baraduc, Florence Loulier, Stéphane Detrain

Constat : au sein de la CDC se sont des associations qui permettent le développement des pratiques artistiques (pas forcément de volonté politique) – problème de qui fait la formation (animateurs socioculturels pas forcément formés pour) – communication pauvre sur les pratiques artistiques – problème du coût du développement des pratiques artistiques (pour les habitants et les municipalités) - L'école est liée au développement des pratiques artistiques.

Points saillants :

- Réseau existant à développer et à rendre plus visible.
- Question de l'investissement des municipalités.
- Mutualisation des moyens (communication, bâtiment, matériel, intervenant...).
- Formation des personnels en contact avec les enfants.

Propositions détaillées :

- On continue de développer les pratiques artistiques avec le réseau des associations ou alors on crée des structures plus liées aux collectivités.
- Développement de formations pratiques spécialisées par des professionnels pour le personnel communal ou intercommunal afin d'attirer la curiosité des enfants pour du spectacle vivant.
- Initiation à la pratique qui peut se regrouper au sein d'une même structure ou de plusieurs structures sur le territoire afin de créer un équilibre financier entre les différentes pratiques pour une offre variée et adaptée au public.
- Mettre en place un moyen de diffusion commun afin de mettre au courant tout le monde et de lier le territoire.
- Pour lutter contre le coût des activités artistiques : travail en réseau, répartition des instruments, groupement d'employeurs, tarifs communs, vérifier faisabilité juridique.

- Penser des idées d'accès aux pratiques artistiques pour de faibles revenus (exemple : personnes au chômage qui peuvent retrouver un travail après des ateliers de théâtre). Dimension sociale que la culture pourrait englober.

- Le temps périscolaire (NAP) toujours là à utiliser pour les activités artistiques, montée en gamme sur les activités proposées, tarifications à réfléchir.



ATELIER 12 : Quelle place pour les bénévoles ?

Noms des participants : Henri Morel, Valérie Chalous, Patrick Mazzi, Ghislaine Dumas, Florence Loulier

Préambule : Être bénévole, c'est être acteur de son territoire. C'est une manière de diversifier les activités artistiques, c'est une entrée d'appropriation de manifestations culturelles.

Constats

Nous constatons qu'il y a de moins en moins de bénévoles. A Musaraigne, il n'y a pas ce problème de bénévoles, ils viennent de partout mais il s'agit d'un format ponctuel qui attire. Il y a un besoin de prendre l'initiative de créer des liens à l'échelle de la CDC, cela permettrait de relancer des activités qui tendent à disparaître, et trouver de l'intérêt sur les différentes communes. Il y a donc un réel besoin de fidéliser les bénévoles, de créer un lien pérenne.

Limites/Faiblesses : Toutefois, créer un lien pérenne est complexe sur le long terme. De plus, ce sont toujours les mêmes personnes qui sont bénévoles ; en multipliant les possibilités d'activités sur la CDC, on peut trouver son intérêt ailleurs que dans sa propre commune.

Points saillants abordés : Peut-on libérer le bénévole ?

Propositions

L'aspect d'engagement peut être contraignant. On peut peut-être proposer des formes plus légères. Pourquoi ne pas créer une structure de bénévoles de la CDC ? Créer une rencontre annuelle, tisser du lien et diversifier les propositions, avec une présentation de toutes les associations. Il y a une cohérence à organiser. Il faut une contrepartie mais pas que ça soit la motivation première.

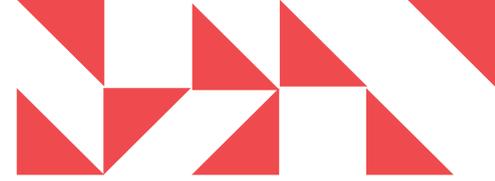
Créer du lien entre associations et entre bénévoles peut être bénéfique, sinon on ne se croise pas, on ne se connaît pas. Le service vie associative de la CDC

pourrait être coordinateur : en tant qu'association, on pourrait à travers un outil s'adresser à ce service pour demander des bénévoles. Pour le festival de Podensac par exemple, on mobilise 70 personnes, et heureusement, il y a toujours un noyau fidèle de bénévoles.

La CDC, pourrait également organiser un repas ouvert pour les bénévoles des associations, à faire tourner chaque année dans toutes les communes : cela permettrait de valoriser la CDC et de faire de la publicité, mais aussi d'attirer de nouvelles personnes. Il ne faudrait pas créer d'astreinte : on pourrait définir une règle, une charte simple, peu contraignante, qui mettrait en lumière les différentes possibilités.

Il faut valoriser le territoire en même temps que l'on se valorise soi-même et mettre en lumière sa place au sein d'une équipe. Le Forum des associations est un outil majeur : déambulation qui permet la découverte. Il s'agit d'avoir une sorte d'associations de bénévoles. Le problème est que certaines associations, organisatrices d'événements ponctuels, ne s'y voient pas tenir un stand, ce qui est dommage car les gens ne peuvent s'y projeter comme activité à l'année. Pourquoi ne pas faire un événement annuel, où par le bouche à oreille, chaque bénévole amènerait quelqu'un d'autre intéressé par le bénévolat ? Peut-on suggérer un bureau des bénévoles au niveau de la CDC ? La CDC est peut-être un peu « loin » des gens, il faudrait un correspondant dans chaque commune. On pourrait créer un formulaire d'inscription, une rubrique sur le site internet, à globaliser sur le territoire. Des fois, on peut être un peu démuni en tant que bénévole : on peut avoir un projet, et avoir envie de se tourner vers des « personnes ressources ». On pourrait proposer un accompagnement, être disponible et à l'écoute. Il est compliqué de trouver des bénévoles, de faire une sélection. Cela marche beaucoup par le bouche à oreille.

Il y a un aspect communicationnel sur lequel se concentrer, par exemple, dans les bulletins municipaux et communautaires, faire un encart « appel à bénévoles ». Tant que l'identité culturelle de la CDC n'est pas définie, avec un vrai nom, la



communication ne peut pas en découler de manière fluide. Il faudrait créer une charte synthétique applicable, de base, à toutes les structures/ associations de la CDC, pour rappeler que ce n'est pas compliqué, que ce n'est pas dangereux ! Mettre en avant le partage. Il faut que les anciens bénévoles prennent en charge les nouveaux, pour créer du lien social et en faire une vraie communauté. Devenir bénévole, c'est s'intégrer dans son territoire à travers un partage commun.



Annexe 2 : ateliers associatifs

Comment mieux travailler ensemble dans le territoire?

« Je constate une grande variété et la richesse de tout ce qui existe ... Cela montre aussi tout ce que nous avons à partager pour former une « grande famille »

Atelier : mettre en œuvre une communication partagée et impliquer les habitants - samedi 10 mars – salle des fêtes de Landiras

► Prise de conscience de la richesse des activités du territoire

- Création d'une carte des territoires de la CDC pour mieux se le représenter ;
- Création d'une carte des associations et des structures culturelles afin de mieux collaborer, échanger, mutualiser les moyens et les outils de communication ;
- Mise en place d'ateliers thématiques permettant aux habitants, aux membres associatifs et aux élus d'échanger, de proposer des idées et des plans d'action à appliquer. Les ateliers peuvent être déclinés par thème, par période de mise en place, par public ciblé.
- Désignation de lieux d'affichage municipaux propres à la CDC destinés à la communication des associations.
- Moyens de communication : écrit (flyers, affiches, agenda, presse locale, etc.) / virtuel (sites internet des communes et de la CDC + newsletter/ réseaux sociaux).

► Implications des collectivités publiques

- Mutualiser les moyens de communication, en vue

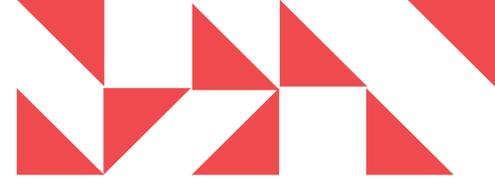
de concentrer l'offre et la rendre plus accessible aux habitants ;

- Les communes peuvent servir de relais pour les associations ;
- Création d'une identité de l'intercommunalité. Le but est de le réaliser par une appropriation du territoire par les habitants et non par un marketing territorial ;
- Implication de la Métropole dans l'intégration de la communication relative aux associations de l'intercommunalité. Le but étant d'induire une nouvelle dynamique de circulation des informations, de même que d'atteindre un public plus large. Pour ce faire : proposer une convention pour l'échange de communication entre l'intercommunalité et la Métropole.

► Aller vers les habitants

- Agir en direction des établissements scolaires et autres structures d'accueil telles que mission locale ou EPAHD ;
- Savoir à qui s'adresser pour mieux cibler la communication (parents d'élèves, clubs des seniors).





Atelier : proposer un calendrier d'événements

Samedi 10 mars - salle des fêtes de Landiras

▀ **Les thèmes principaux qui ont émergés**

- Quelle place pour l'événementiel dans la politique culturelle de la CDC ?
- Les lieux et les publics
- La mutualisation des moyens

NB : difficultés à séparer événementiel et participation et se mettre d'accord sur le lexique

▀ **Un événementiel commun ?**

- Accessibilité : question de la gratuité, des tarifications particulières ;
- Logique de proximité et/ou de rayonnement, démocratisation et/ou d'attractivité ?
- Programmation estivale / tout au long de l'année ;
- Education artistique et culturelle - éducation populaire ;
- Pratiques artistiques hors les murs → partir du lieu.
- Autres remarques sur le sujet :
 - Quelle vocation pour la vie associative au sein de la CDC : la faire vivre, la rendre dynamique, attirer des publics extérieurs ?
 - Clarifier les décisions de la CDC notamment en matière de subventions. Pourquoi certains événements sont plus soutenus que d'autres ? Existe-t-il un label Convergence Garonne ?
 - Les participants se sont posés la question du pourquoi d'un événement ? Doit-il servir à développer l'économie et/ou apporter la culture à chacun ?

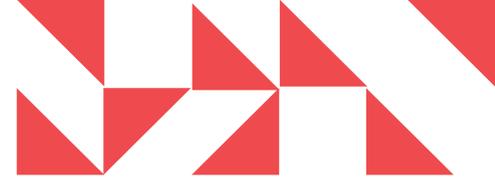
▀ **Collaboration et coordination entre associations**

- Besoin d'échanges entre associations, synergie → création de temps de rencontre ;
- Coordination par un calendrier commun / collaboratif ;
- Collaboration entre les événements qui se suivent ;
Besoin d'un inventaire des associations et de leurs compétences ;
- Autres remarques sur le sujet :
 - Concernant la collaboration entre associations. Les

participants apprécieraient l'existence d'un forum des associations qui d'une part leur permettrait de se faire connaître auprès de la population, d'autre part de privilégier une rencontre entre associations. Avant de penser un événement ou à des projets communs, les associations pointent la nécessité de se connaître et de se reconnaître. Propositions :

- Un document récapitulatif des associations (plus complet que ceux existants avec détails comme le matériel de chacun, son domaine d'intervention...)
- Un calendrier commun (question de la hiérarchisation des événements).





Atelier : Mutualiser moyens et matériels

Mardi 3 avril 2018 - Brasserie du Mascaret Chez Pascaud - Rions

Le champs de l'action

- Humains/compétences
- Matériels
- Hébergement
- Réseau local
- Site web
- Financements

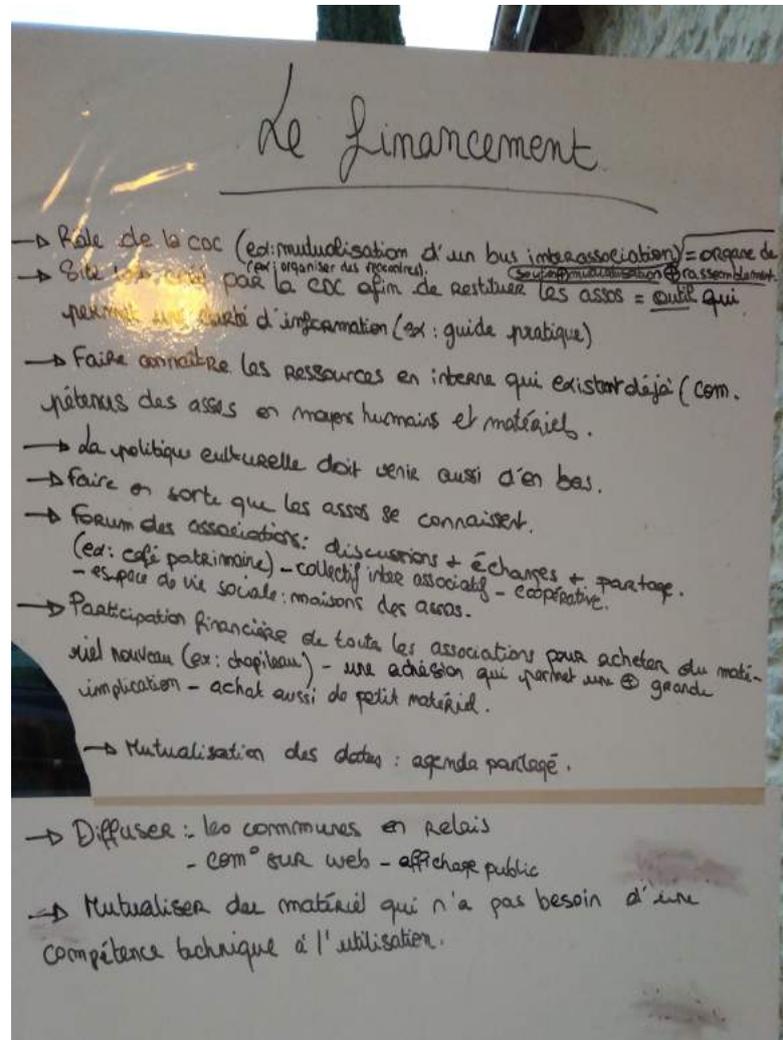
A noter

- L'accueil de personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite a été soulevé comme un problème récurrent sur le territoire alors que beaucoup de structures d'accueil et de travail sont effectués avec les associations ;
- Les réseaux courts ont été mis en avant. Le besoin d'un circuit court, de mutualiser les connaissances sur le territoire ; la possibilité de créer une ressource virtuelle et des lieux de rencontre comme le cercle de Rions.

Thème retenu: financement

- Le rôle de la CDC (ex : mutualisation d'un bus inter associations, organiser des rencontres) = organe de rassemblement, de soutien et de mutualisation ;
- Site web créé par la CDC pour mettre en valeur les associations ;
- Faire connaître les ressources en interne : mutualisation de compétences des associations en moyens humains et matériels ;
- Que les associations se connaissent ;
- Forum des associations : discussions + échanges + partage (ex : café patrimoine), collectif inter-associatif, coopérative // espace de vie sociale : maison des associations ;
- Participation financière de toutes les associations pour acheter du matériel nouveau (ex : chapiteau) - une adhésion qui permet une plus grande implication - achat petit matériel ;
- Mutualisation dates-agenda partagé ;

- Diffuser: - les communes en relais + communication sur le web et affichage public ;
- Mutualiser du matériel qui n'a pas besoin de compétence technique



Annexe 3 : enquête associations culturelles

UBIC
Université Bordeaux
Inter-Culture

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Convergence Garonne

Equipe Projet : Lucille Airault, Mariya Ilcheva, Sabrina Khinibilla, Manon Pliszcak, Camille Poletti, Paola Richard, Raphael Seine
Ingénieur d'études : François Pouthier



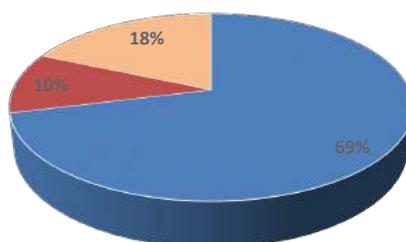
Le questionnaire

UBIC
Université Bordeaux
Inter-Culture

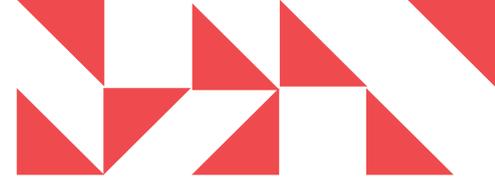
Un nombre important de réponses au questionnaire

39 associations / 64 recensées : 61 %

Le profil des répondants



■ Président.e - VP ■ Conseil d'administration ■ Salariées - Direction - coordination

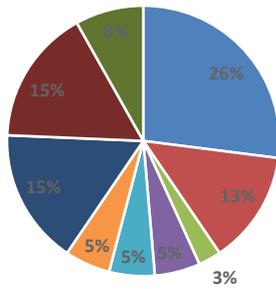


Une « carte d'identité »

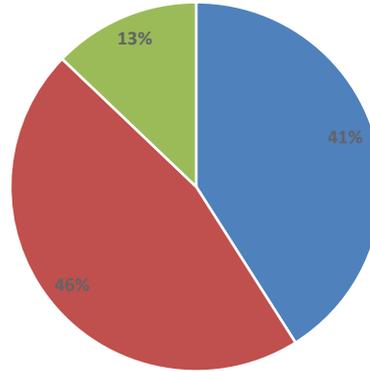
UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

Domaines d'interventions



- Patrimoines bâtis, histoire
- Livre
- Cinema
- Spectacles vivants
- Ecole de Musique
- Paysages Jardins
- Arts plastiques
- danse
- Pluridisciplinaire



- Patrimoines
- Création artistique
- Animation culturelle spécialisée



Une « carte d'identité »

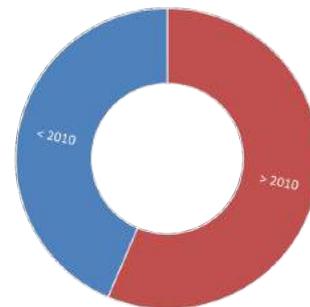
UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

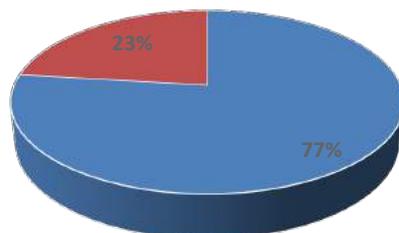
Date de fondation

La plus ancienne : 1977

NB : + de 12 000 associations culturelles se créent en France/an mais avec un degré de mortalité supérieur aux autres associations



Nombre d'adhérents



- < 50 adhérents
- > 50 adhérents



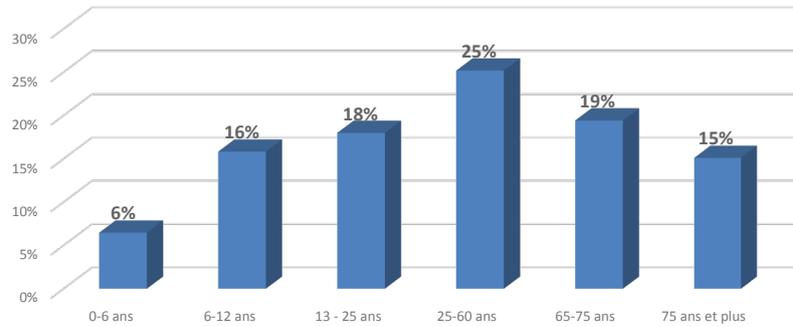
Beaucoup de petites associations : un quart représente 2/3 des adhérents





Les rayons d'actions

Les publics concernés

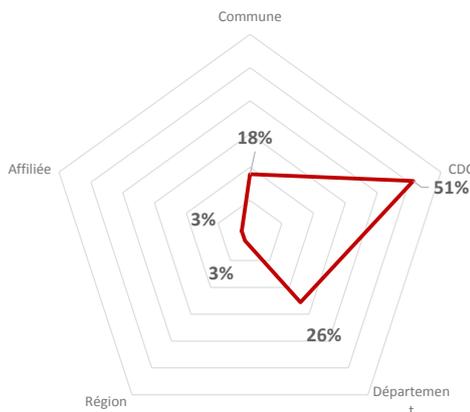


- ▀ Les enfants et les jeunes avant tout ...
- ▀ ... mais aussi les plus âgés
- ▀ Qui représentent des cibles indistinctes !

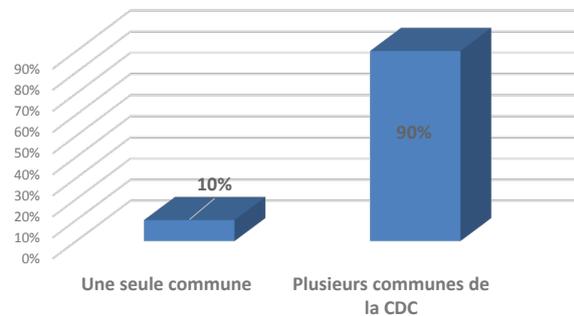


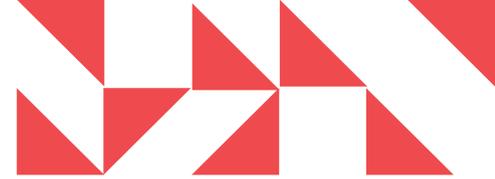
Les rayons d'actions

Les espaces territoriaux



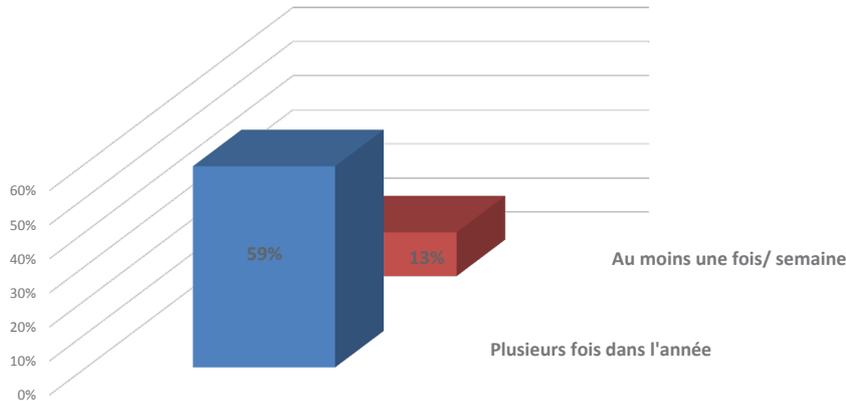
Provenance des adhérents - participants





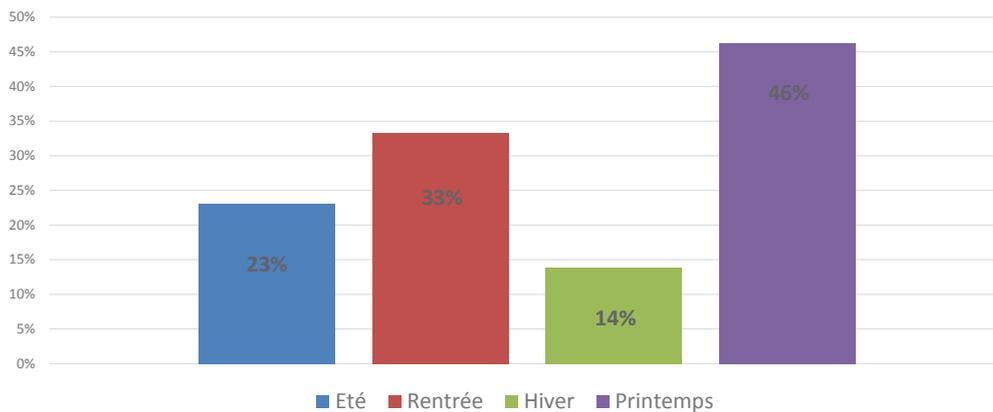
Les rayons d'actions

Les temps concernés



Les rayons d'actions

Les temps concernés



Pour 46% toute l'année



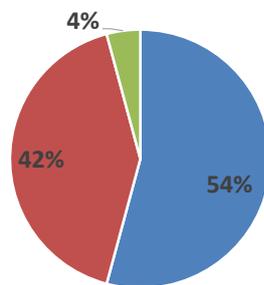


La structuration professionnelle

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

- ▶ **61 salariés associatifs : 23 % des associations**
 - ▶ Dont 16 à temps variables (intermittents et emploi saisonnier)
- ▶ **Pour un budget cumulé de 658 550 €**
- ▶ **Un budget moyen/association de 27 440 €**
- ▶ **Et une médiane à 7 500 €**



▶ NB : Le budget moyen d'une association en France est de 65 500 € / 11 700 € sans salarié



■ <7500 € ■ entre 20 K€ et 80 K€ ■ au dessus de 80 K€



Les partenariats

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

- ▶ **Une aide intercommunale précédente ?**
 - ▶ Pour 38,5 % des associations
 - ▶ À 66,6 % sous forme de subventions ou prestations
 - ▶ Pour 1/3 aide matérielle – prêts de locaux - communication

▶ Pourquoi pas d'aide ?

▶ Pas demandée

▶ *Autonomie – difficulté à obtenir – pas de nécessité ni besoin – pas eu le temps – trop de « paperasses »*

▶ Des refus

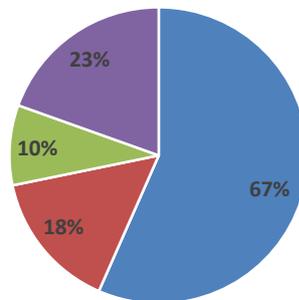
▶ *projet inadéquat - trop récente*





Les partenariats

▀ Votre association est contractuellement liée avec ?



■ Communes ■ Convergence Garonne ■ Département ■ Autres

▀ De faibles coopérations inter associatives

- ▀ Plus de la moitié (53%) des associations n'ont aucun partenaire
- ▀ Pour les autres, peu peuvent citer des partenaires concrets



▀ « on participe bénévolement ... », des ateliers arts plastiques », « on est ouvert à toutes les associations »



Exercice de prospective

▀ Des difficultés identifiées

▀ **L'humain** : « des bénévoles et des adhérents en perte », « vieillissement des adhérents », « manque de personnels », « pas assez d'adhérents », ...

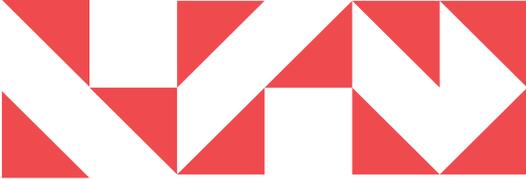
▀ **Logistique** : « manque de locaux et de matériels », « problèmes de stockage », ...

▀ **Communication** : « se faire connaître », « communication limitée », « pas assez de publics », ...

▀ **Financiers** : « manque de moyens », ...

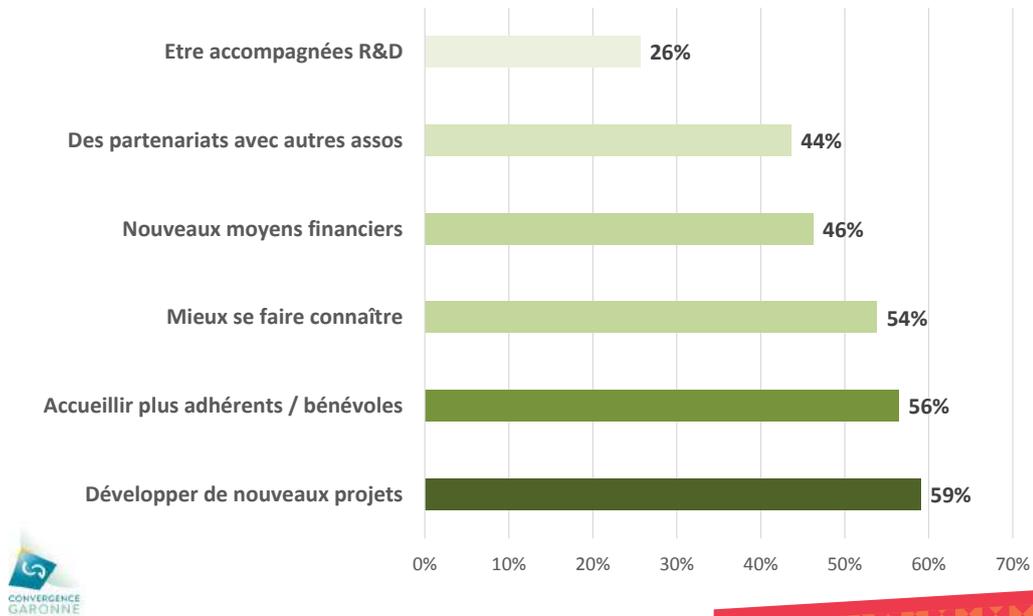
▀ **Solidarité entre associations** : « pas de synergie »





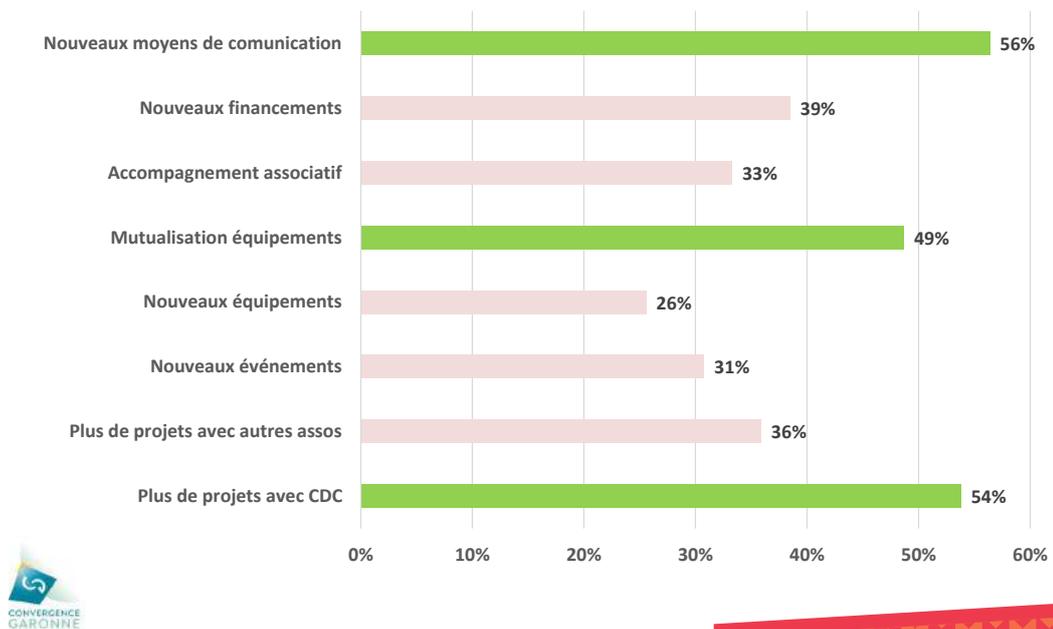
Exercice de prospective

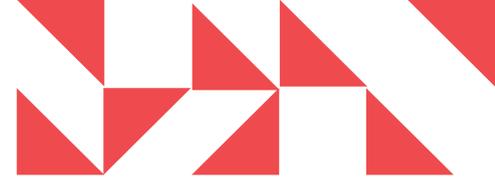
Des attentes



Exercice de prospective

Des axes de développement





UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

Des perceptions

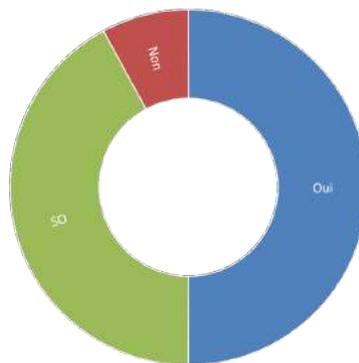


Des éléments individuels

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

- ▶ 87,2% des répondants (33) habitent Convergence Garonne
- ▶ Dans 25 communes différentes sur les 27 de l'EPCI
- ▶ Pour la majorité depuis 2005 – 1/3 nouveaux arrivants
- ▶ Convergence Garonne est-il un territoire accueillant ?

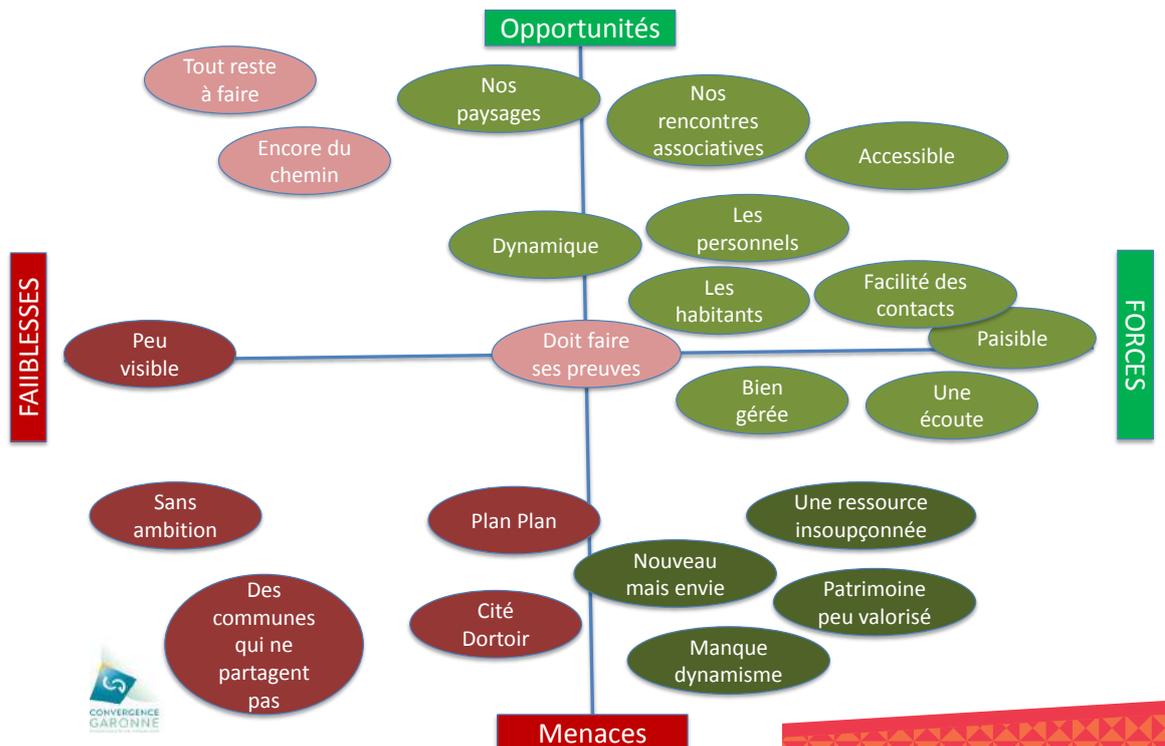




Les forces et faiblesses territoriales

UBIC

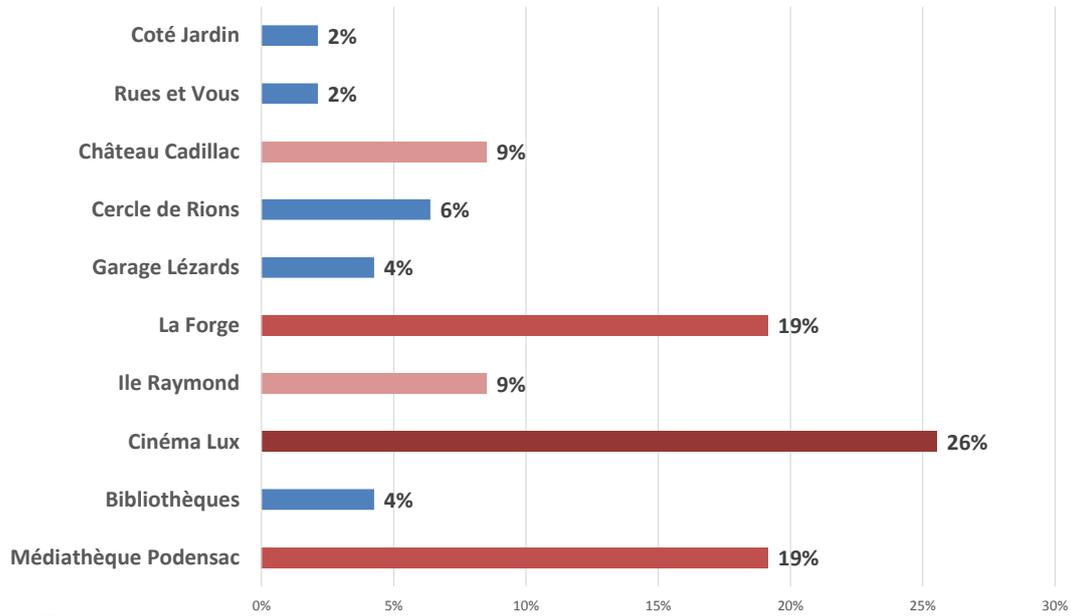
Université Bordeaux
Inter-Culture





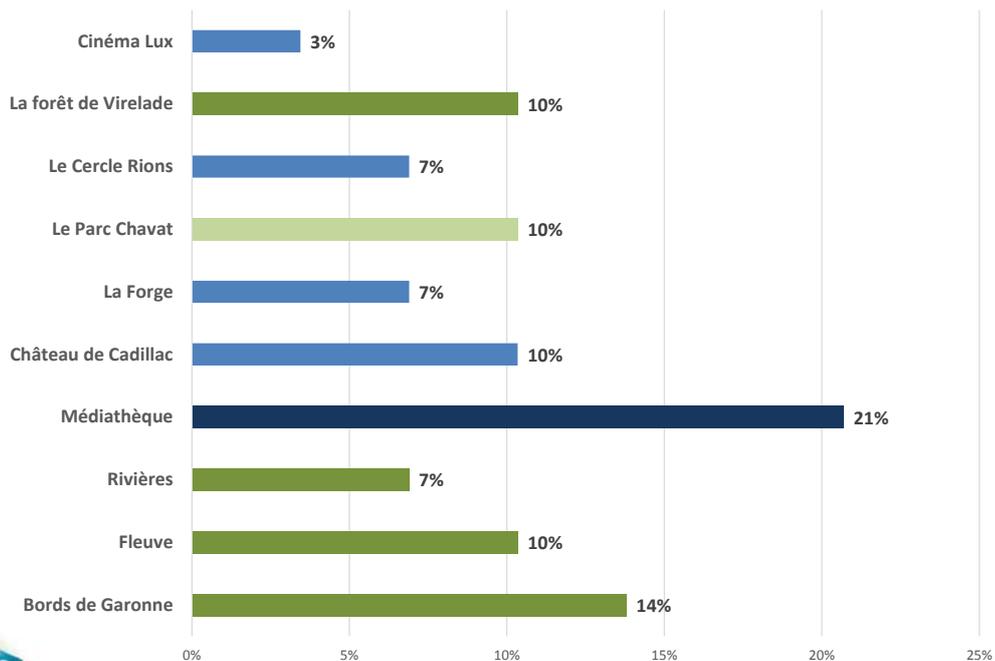
Les lieux culturels fréquentés

UBIC
Université Bordeaux
Inter-Culture



Les lieux aimés

UBIC
Université Bordeaux
Inter-Culture





UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

« Poste restante »

- 1 - Comment allez vous créer la cohésion entre rive droite et gauche ?
- 2 - Tout ce qui nous intéresse vraiment.
- 3 - Ras
- 4 - La culture n'a pas de prix!!!! Il faut encourager ceux ou celles qui la font vivre.
- 5 - Il me semble important de continuer à travailler en concertation entre la CDC et les associations.
- 6 - Ce questionnaire est très agréable, bravo !
- 7 - Comment se connaître pour construire ensemble?
- 8 - Il manque un lieu (salon de thé, café) où l'on puisse venir avec enfants, petits enfants, amis à n'importe quelle heure. La petite librairie de Cadillac en est une ébauche très sympathique.
- 9 - Un point sur lequel je voudrais vraiment insisté est le besoin d'une politique culturelle qui ne se définisse pas sur sa capacité à créer des événements mais plutôt à produire les conditions d'autonomie de chacun-e.
- 10 - La mise en valeur des acteurs culturels locaux et des artistes habitant la CDC serait vraiment agréable! Manque de valorisation des artistes et acteurs culturels locaux, alors nous œuvrons partout en France... ;
- 11 - la question de l'accueil des festivaliers : pas ou peu de possibilité

CONVERGENCE
GARONNE

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Convergence Garonne

Equipe Projet : Lucille Airault, Mariya Ilcheva, Sabine Khinibilla, Manon Pliszcak, Camille Poletti, Paola Richard, Raphael Seine

Ingénieur d'études : François Pouthier





Photo : @Quentin Rosa

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture

ubic@bordeaux-montaigne.fr
ubic.u-bordeaux.fr
Tél. 05 57 12 62 59

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire
Bât. J Porte J005
33607 Pessac Cedex

Contacts UBIC

Alexandre Péraud
Responsable scientifique UBIC
Maître de conférences Université Bordeaux Montaigne

Laetitia Devel
Chargée de projet Université Bordeaux Montaigne
Coordinatrice UBIC

Graphisme

Alexandra Aïn, doctorante en arts plastiques, laboratoire MICA, Université Bordeaux Montaigne

Photo de couverture

@valentin phoreau



Licence Creative commons BY-NC-SA

UBIC

Université Bordeaux
Inter-Culture